



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 20 janvier 2003 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers, Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle et Gabriel D. Latour.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Gérald Jalbert était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-001**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 janvier 2003, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :*

*F 24) Signature d'acte d'échange (rue des Pilets) et acte de cession (rue des Souchets.*

*F 25) Nomination de M. Guy Nault à titre de représentant de la Ville au sein de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-002**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances spéciales du 16 décembre 2002, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances spéciales du 16 décembre 2002, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*



No de résolution  
ou annotation

**AVIS DE MOTION NO. 001-2003**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender l'annexe « A » du règlement numéro 1007-2001, afin d'ajouter un arrêté obligatoire à l'intersection de la rue Rolland et du boulevard Mont-Rolland, direction sud.*

**RÈGLEMENT NO. 1007E-2003**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-003**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1007E-2003, amendant l'annexe « A » du règlement numéro 1007-2001 concernant les arrêts obligatoires, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1028A-2003**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-004**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1028A-2003, amendant le règlement numéro 1028-2002 concernant la fermeture d'une partie de la rue des Pilets, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1031-2003**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-005**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1031-2003, afin d'approprier une somme de 130 000\$ pour pourvoir à des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2003, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 1032-2003**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-006**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1032-2003, afin de décréter l'installation d'un panneau « Cédez » à l'entrée du pont Riverdale, direction Ouest, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2003-007**

*ATTENDU que ce Conseil a fait part à la population en 2002 d'un concept de développement de la Ville de Sainte-Adèle prévoyant 4 pôles distincts, soit le pôle récréotouristique, le pôle économique, le pôle jeunesse et le pôle plein air et culture.*

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun de mettre sur pied un Comité Consultatif qui se penchera sur le dossier d'un pôle économique Centre-ville à Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif, dossier pôle économique Centre-ville Sainte-Adèle :*

*2 membres de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle*

*M. Bernard Crevier*

*M. Patrice Dubé*

*M. Martin Jolicoeur*

*Mme Marie Beauchamp*

*Mme Monique Meilleur*

*M. André Sénéchal*

*M. Jean-Paul Cardinal*

*lequel aura comme mandat d'être responsable du dossier de revitalisation du centre-ville et de formuler des recommandations au Conseil Municipal en ce qui a trait à la mise en place du pôle de développement économique du centre-ville.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-008**

*ATTENDU les lettres transmises les 9, 19 et 23 décembre 2002 par Mme Andrée Guertin de La Compagnie d'assurance St-Paul, relativement au remboursement de frais d'expertise et d'indemnité versée dans divers dossiers de réclamation.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser la compagnie d'assurance précitée des montants ci-après indiqués :*

<u>Montant</u>	<u>Dossier de réclamation</u>
250.00 \$ frais d'expertise	M. Bernard St-Pierre 656/658, chemin Pierre-Péladeau
150.00 \$ frais d'expertise	M. Martin Crochetière 1669, rue du Sommet
999.00 \$ indemnité versée et frais d'expertise	Mme Nathalie Dagenais Gaboury 545, rue du Sanctuaire

#### RÉSOLUTION NO. 2003-009

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, greffier pro tempore, daté du 7 janvier 2003, relativement à l'indemnisation à intervenir avec l'assureur de la Ville pour des dommages subis aux installations d'un immeuble au terrain de tennis sur la rue Sigouin.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le greffier municipal à signer la demande d'indemnité en assurance des biens à intervenir dans le dossier susdit, pour un montant de 4,328.27\$.*

#### RÉSOLUTION NO. 2003-010

*ATTENDU la recommandation de M. Denis Drouin à l'effet d'acquérir une servitude sur la propriété de M. Charles Lacasse, située au 515, rue Legault, afin de faire l'entretien, le cas échéant, d'une conduite d'aqueduc présente sur ladite propriété.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte l'offre de M. Lacasse de consentir à la Ville de Sainte-Adèle une servitude sur une partie du lot P.11, rang 11, Canton Abercrombie, sous réserve que son immeuble ait toujours accès sur la rue Legault.*

*QUE ce Conseil mandate M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre afin de préparer le plan et la description technique de ladite servitude.*

*QUE Me Jean-Charles Luc soit mandaté pour rédiger l'acte de servitude et enregistrer celui-ci.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-011**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 2002-550, afin d'inscrire en lieu et place de « 10,000\$, plus taxes », la somme de « 1,000\$, plus taxes, sous réserve de l'acquisition d'une servitude permanente de l'Institut Notre-Dame du Bon Conseil de Montréal ou du futur acquéreur, sur le lot P.10B, rang 10, Canton Abercrombie, et plus particulièrement sur une parcelle de terrain située en bordure de la Rivière-du-Nord, laquelle a une profondeur de 57,58 mètres, montrée au plan ci-joint et lisérée en rouge et ce, au bénéfice de la Ville de Sainte-Adèle ».*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-012**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, daté du 27 novembre 2002.*

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun de faire l'acquisition d'une remorque quadruple permettant le transport d'équipements du service de police.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de police à procéder à l'achat d'une remorque quadruple au montant de 4 150\$, plus taxes, avec échange de la remorque double actuelle au montant de 1 000\$, plus taxes, le tout chez Desjardins Marine Sainte-Adèle, réduisant ainsi le coût d'achat de la somme susdite.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé acquitter la dépense susdite, le tout à même le surplus accumulé au 31 décembre 2002.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-013**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 12 décembre 2002, relativement à une subvention à accorder aux Artisanas de Mont-Rolland pour la location d'un local au 1425, rue Claude-Grégoire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil verse à l'organisme susdit une subvention équivalente au loyer à verser pour la location susdite, mais pour un maximum mensuel de 300\$, pour l'année 2003.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-014**

*ATTENDU que ce Conseil adoptait, le 16 décembre 2002, la résolution 2002-603, mandatant le directeur général relativement à la préparation de documents afin de permettre la réalisation du projet récréo-touristique proposé pour les lots 1A et 2A, rang 2, Canton Morin, du promoteur M. Philippe Riopel.*

*ATTENDU que la firme Daniel Arbour et Associés a soumis au directeur général, le 16 janvier 2003, une offre de services visant à modifier le plan d'urbanisme ainsi que la réglementation d'urbanisme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme Daniel Arbour et Associés, afin de préparer les amendements requis au plan et à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle, pour des honoraires au montant de 13 400\$, plus taxes, le tout conformément à leur offre de services datée du 16 janvier 2003.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-015**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la contribution de la Ville de Sainte-Adèle au Transport Adapté des Laurentides, pour l'année 2003, au montant de 16 100.34\$, tel qu'il appert à la facture jointe à la présente pour en faire partie intégrante.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-016**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 18 décembre 2002, relativement à l'engagement d'employés temporaires au centre de ski 40/80 pour la saison hivernale 2002/2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil engage les employés temporaires suivants au centre de ski 40/80, rétroactivement aux dates indiquées ci-dessous et selon les besoins dudit service :*

<u>Employé</u>	<u>Date d'embauche</u>	<u>Poste</u>
Mme Maude Couturier	4 janvier 2003	Préposée
M. Marcel Desroches	4 janvier 2003	Préposé
M. Germain Beauchamp	4 janvier 2003	Préposé
M. Alain Primeau	4 janvier 2003	Préposé
Mme Diane Lévesque	3 janvier 2003	Préposée
Mme Linda Grégoire	30 décembre 2002	Préposée
M. André Gélinas	23 décembre 2002	Patrouilleur
M. Alain Alary	21 décembre 2002	Préposé
M. Luc Gagnon	7 décembre 2002	Préposé
M. Jason Iafano	7 décembre 2002	Préposé

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-017**

*ATTENDU que la M.R.C. des Pays d'En-Haut est maintenant l'organisme chargé d'effectuer la mise à jour du rôle d'évaluation de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que pour faciliter ladite mise à jour, il y a lieu que la M.R.C. reçoive une copie des actes relatifs aux mutations immobilières.*

*ATTENDU qu'il y a lieu de permettre la transmission desdits actes par courrier électronique.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande à la Direction générale du Registre foncier de transmettre par courrier électronique, à la M.R.C. des Pays d'En-Haut, tous les actes pouvant affecter le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Sainte-Adèle, incluant les actes relatifs aux mutations immobilières, le tout conformément à la lettre de Me Yvan Genest, secrétaire-trésorier de la M.R.C. des Pays d'En-Haut, datée du 13 décembre 2002.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-018**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Madame la Conseillère Josée Barbeau pour participer au cours de formation sur « les pesticides et la réglementation municipale », offert par la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec, et qui se tiendra à Saint-Hyacinthe le 21 mars 2003.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE les frais d'inscription au montant de 420\$, plus taxes, soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes de ladite mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 150\$.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-019**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 7 janvier 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

#### **Résolution C.C.U.'2003-004**

**Société en commandite Lansdowne**

1545, rue des Quatre-Saisons.

**- Modification au bâtiment principal.**

#### **Résolution C.C.U.'2003-005**

**Zéro Celcius galerie d'arts**

99, rue Morin

**- Affichage.**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Monsieur le Maire indique qu'il s'est retiré du comité plénier lorsque le sujet a été discuté, attendu que le requérant travaille dans son entreprise. De plus, celui-ci indique qu'il ne participera pas au vote ni aux délibérations du Conseil Municipal sur ce sujet.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-020**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1260, rue du Bourg-Joli, et dont la nature est de réduire la marge arrière à 0,90 mètre au lieu de 2 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de permettre la construction d'un garage accessoire.*

*ATTENDU la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigée dans le procès-verbal du 7 janvier 2003.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 17 février 2003 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-021**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 7 janvier 2003, relativement aux demandes de changement aux règlements d'urbanisme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions du Comité Consultatif d'Urbanisme numéros C.C.U. '2003-008 et C.C.U. '2003-009.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-022**

*ATTENDU la recommandation de M. Richard Paquin de la firme André Gingras et Associés Inc. (AGA) concernant le renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la recommandation de André Gingras et Associés Inc. (AGA) à l'effet de renouveler le contrat d'assurance collective selon la proposition soumise par L'Industrielle Alliance pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2002 au 30 novembre 2003, le tout moyennant une augmentation des primes de l'ordre de 10%.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-023**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels et progiciels de la Cour municipale à intervenir avec la compagnie Cognicase (Canada) Inc., pour un montant de 8 070\$, plus taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-024**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 25 novembre 2002, relativement à l'achat d'une pelle à neige pour le camion V-21, de marque « Tenco », (sens unique - modèle TC-104), de la compagnie Les Machineries St-Jovite Inc.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat de l'équipement susdit de la compagnie précitée, au montant de 4,900\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-025**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 8 janvier 2003, concernant le bris de la génératrice de l'hôtel de ville.*

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun de réparer ledit équipement, lequel est utilisé entre autres pour le plan de mesures d'urgence et le service de police.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat d'un moteur de marque Deutz (F3M) de la compagnie Simson - Maxwell, au montant de 7 135\$, plus taxes.*

*QUE, de plus, ce Conseil autorise ledit service à faire procéder au démantèlement et à l'installation dudit équipement par la compagnie Les Produits Énergétiques Gall Inc., le tout pour un montant de 4 605\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2003-026

*ATTENDU* la lettre transmise le 17 décembre 2002 par Mme Danielle Genest, membre du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la démission de Mme Danielle Genest à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme et la remercie pour les services rendus à la Ville de Sainte-Adèle.

### RÉSOLUTION NO. 2003-027

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les factures numéros 030107, 020524 et 030106, de la compagnie NFCC (9057-9764 Québec Inc.), au montant total de 8 359,91\$, taxes incluses.

### RÉSOLUTION NO. 2003-028

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le service de la trésorerie à verser les subventions suivantes aux organismes mentionnés ci-après :

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant</i>	<i>Date de paiement</i>
<i>Plein Air Sainte-Adèle</i>	51 000 \$	10 000\$ le ou vers le 23.01.2003
		10 000\$ le ou vers le 14.02.2003
		10 000\$ le ou vers le 11.04.2003
		10 000\$ le ou vers le 17.07.2003
		11 000\$ le ou vers le 16.10.2003
<i>Festivités au Cœur des Saisons (Fête Nationale)</i>	11 000 \$	le ou vers le 12 juin 2003
<i>Bibliothèque Claude-Henri-Grignon</i>	42 500 \$	10 625\$ le ou vers le 14.02.2003
		10 625\$ le ou vers le 11.04.2003
		10 625\$ le ou vers le 17.07.2003
		10 625\$ le ou vers le 16.10.2003
<i>Association du Base-ball Mineur de Sainte-Adèle</i>	4 000 \$	le ou vers le 22 mai 2003



No de résolution  
ou annotation

Chambre de Commerce de 22 000 \$ 11 000\$ le ou vers le 13.03.2003  
Sainte-Adèle (fonctionnement) 11 000\$ le ou vers le 17.07.2003

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogations mineures ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogations mineures formulées ci-après :*

**RÉSOLUTION NO. 2003-029**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU les recommandations favorables transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme les 5 novembre et 3 décembre 2002.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogations mineures suivantes :*

**Mme Léna Valiquette**

*Réduire la marge avant du bâtiment principal à 5,86 mètres au lieu de 7 mètres, et la marge latérale droite du garage à 1,72 mètre au lieu de 2 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal et du garage.*

*Situation : 305, rue des Rochers.*

**Monsieur Jacques Patry**

*Réduire la marge avant à 5,07 mètres au lieu de 7 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Situation : 1145/1147, rue du Bois-Joli*

**Monsieur Marcel Beauchamp**

*Réduire la marge avant à 1,76 mètre au lieu de 8 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Situation : 700, rue des Chalets.*

**Mme Carole Davidson-Giguère**

*Réduire la marge latérale droite à 2,53 mètres au lieu de 4 mètres, et réduire le total des marges latérales à 6,85 mètres au lieu de 12 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Situation : 459, chemin du Moulin.*

*QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-030**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte le projet d'acte d'échange à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle, Les Produits Polywrap du Canada Ltée et Gaston (Tony) Escojido, concernant les lots 2 911 739 et 2 911 738 (rue des Pilets) ainsi que le projet de cession à intervenir entre les parties susdites pour le lot 2 233 169 (rue des Souchets).*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer lesdits contrats, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2003-031**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la démission de M. David Bitton à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle au sein du conseil d'administration de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.*

*QUE ce Conseil nomme M. Guy Nault au poste susdit à ladite corporation et ce, à partir de la présente.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

- 1) *Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 296,669.54\$ pour la période du 30 novembre au 6 décembre 2002.*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 88,452.71\$ pour la période du 7 au 13 décembre 2002.*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 179,260.85\$ pour la période du 14 au 20 décembre 2002.*
  - *Engagements au montant de 226,678.24\$ pour la période du 11 décembre 2002 au 14 janvier 2003.*
- 2) *Liste des comptes à payer au montant de 267,724.59\$ pour le mois de novembre 2002.*
- 3) *Rapports :*
  - *Police : statistiques – année 2002.*
  - *Cour municipale – novembre 2002.*
  - *Prévention des incendies – novembre 2002.*
  - *Urbanisme – année 2002.*
- 4) *Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion de novembre 2002.*



No de résolution  
ou annotation

- 5) *Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunion du 3 décembre 2002.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H35 et se termine à 20H50.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-032**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 20H50.***

*M. Jean-Paul Cardinal, Maire*

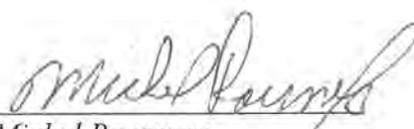
*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



No de résolution  
ou annulation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 24 et 26 janvier 2003, l'avis de convocation de la séance spéciale du 27 janvier 2003, devant être tenue à 19H00 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*Cependant, attendu que la signification effectuée à Monsieur le Conseiller Gérald Jalbert n'était pas conforme aux dispositions de la Loi sur les Cités et Villes, celui-ci étant présent à ladite séance spéciale, a signé une renonciation à l'avis de convocation, permettant ainsi la tenue de la séance.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 27 janvier 2003 à 19H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 19H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Madame la Conseillère Marlène Houle se présente à la séance après l'ouverture de celle-ci mais avant l'adoption de la résolution numéro 2003-033.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2003-033**

*ATTENDU* la proposition de service transmise au Conseil Municipal par la firme Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes-conseils, relativement au projet de revitalisation du centre-ville de Sainte-Adèle et, plus particulièrement, la création d'un pôle économique, comprenant la méthodologie à suivre pour ce faire et incluant les démarches proposées par le Comité consultatif dudit pôle économique dont les personnes ont été nommées par le Conseil Municipal le 20 janvier 2003.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les dispositions du document susdit et octroie le mandat pour ce faire à la firme précitée et accepte dès lors d'assumer les honoraires professionnels pour ce faire au montant maximal de 24 800\$, toutes taxes et autres frais inclus, payables mensuellement suivant l'avancement des travaux, tel qu'il appert à ladite offre de service datée de décembre 2002, sous réserve cependant qu'un rapport soit déposé aux membres du Conseil Municipal à chaque étape de la procédure.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels susdits, à même le surplus accumulé au 31 décembre 2002.

### **RÉSOLUTION NO. 2003-034**

*ATTENDU* le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 20 janvier 2003, relativement à l'assumption du coût d'achat d'une scie à chaîne pour le service de prévention des incendies.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le paiement de l'achat susdit au montant de 801.67\$, taxes incluses, à même l'argent disponible au fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans.

### **RÉSOLUTION NO. 2003-035**

*ATTENDU* que la compagnie NFCC (9057-9764 Québec Inc.) a présenté la facture numéro 020524 relativement à des honoraires professionnels pour des travaux de communication concernant la spécialisation des rôles de différents secteurs de la Ville.

*ATTENDU* que cette facture a reçu l'approbation du Conseil le 20 janvier 2003 en vertu de la résolution numéro 2003-027.



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* que ladite compagnie a présenté la facture numéro 030108 relativement à des honoraires professionnels pour des travaux de communication dans le dossier projet « 3 pôles, une Vision ».

*ATTENDU* que ces 2 factures font suite à des travaux effectués pour le même sujet.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                    **Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le service de la trésorerie à payer une somme de 19,335.36\$, taxes incluses, sur une facture au montant de 24 989.18\$, taxes incluses, attendu qu'une somme de 5 653.82\$ a déjà été payée pour ce faire.

**RÉSOLUTION NO. 2003-036**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil abroge la résolution numéro 2003-031 à toutes fins que de droit.

**RÉSOLUTION NO. 2003-037**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour l'achat d'une unité de secours pour le service de prévention des incendies.

*ATTENDU* que sur les six (6) compagnies qui ont reçu le devis pour ce faire, deux (2) d'entre elles ont présenté une soumission le 13 janvier 2003.

*ATTENDU* que, suite à l'ouverture desdites soumissions, des informations ont été transmises à la Ville à l'effet qu'il y avait une restriction de disponibilité sur le marché pour le modèle de camion demandé par la Ville, considérant que l'une des compagnies soumissionnaires avait fait l'acquisition de tous les camions disponibles sur le marché.

*ATTENDU* que ce Conseil estime dès lors opportun de rejeter les soumissions reçues dans ce dossier.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                    **Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil rejette les deux (2) soumissions reçues pour les fins précitées et ce, à toutes fins que de droit.

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

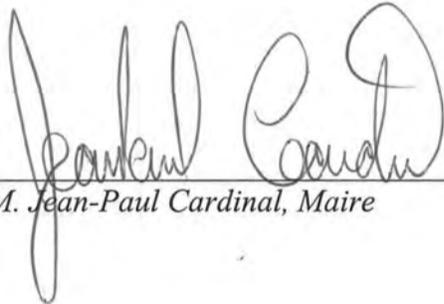
**RÉSOLUTION NO. 2003-038**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

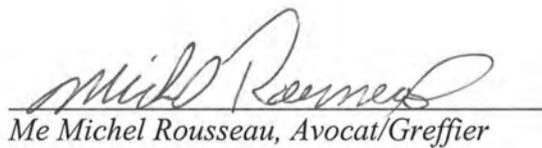
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 19H13.*



---

M. Jean-Paul Cardinal, Maire



---

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 17 février 2003 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers, Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-039**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 février 2003, tel que soumis aux membres du Conseil.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-040**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 janvier 2003 et de la séance spéciale du 27 janvier 2003, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 janvier 2003 et de la séance spéciale du 27 janvier 2003, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

**RÈGLEMENT NO. 1007F-2003**

**RÉSOLUTION NO. 2003-041**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE le règlement numéro 1007F-2003, amendant l'annexe « A » du règlement numéro 1007-2001 concernant les arrêts obligatoires, soit adopté par ce Conseil.*

***VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS***



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2003-042**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme Madame la Conseillère Marlène Houle à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 17 février 2003 à 00heure 01 minute, et qu'elle demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.*

*QUE, de plus, celle-ci soit nommée à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-043**

*ATTENDU l'offre d'achat transmise le 26 janvier 2003 par MM. Sylvain Gorry et Eduardo Schiehll pour l'acquisition du lot 5-19, rang 9, Canton Abercrombie.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la cession du lot précité aux requérants susdits pour une somme de 6,000\$, plus taxes.*

*QUE la vente soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls des acheteurs.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte requis dans les circonstances, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par les acheteurs.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-044**

*ATTENDU le rapport de M. Yannik Lemay, agent de développement au service des loisirs, daté du 17 janvier 2003, relativement à l'organisation de la 3<sup>e</sup> édition de la Randonnée en Fête.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à ladite requête et fixe au samedi 31 mai 2003 la tenue de l'événement susdit*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2003-045

*ATTENDU les nouvelles dispositions législatives relativement à la formation d'un comité de sélection des offres pour l'adjudication des contrats municipaux de services professionnels.*

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, M. Michel Rousseau, daté du 29 janvier 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate les personnes suivantes pour faire partie dudit comité, relativement à l'adjudication de contrats municipaux de services professionnels, lorsque des travaux municipaux doivent être entrepris par la Ville et que des demandes de soumissions sont nécessaires pour la préparation de plans et devis et autres documents requis par les circonstances.*

*M. Denis Leclerc, directeur général*

*Mme Brigitte Forget, trésorière*

*M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics*

*M. Michel Rousseau à titre de secrétaire dudit comité.*

### RÉSOLUTION NO. 2003-046

*ATTENDU le document d'appel d'offres pour accorder un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la rédaction de plans et devis.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du document susdit, incluant les règles d'évaluation des offres et d'adjudication des contrats de services professionnels d'ingénierie.*

### RÉSOLUTION NO. 2003-047

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 27 janvier 2003, relativement à l'achat de deux (2) licences et d'un (1) logiciel Office Professionnel 2000, pour ledit service.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service précité à procéder à l'achat des équipements susdits chez Acquisition Québec, le tout pour un montant total de 917\$, plus taxes.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-048**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 21 janvier 2003, relativement au Camp d'Hiver...tissant.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète une tarification pour les activités du Camp d'Hiver...tissant offert aux enfants durant le congé scolaire, soit du 3 au 7 mars 2003, tel qu'il appert ci-après :*

GRAND CAMP :	80\$	(5 jours)	du lundi au vendredi
MINI-CAMP :	65\$	(3 jours)	du mardi au jeudi
SERVICE DE GARDE :	4\$/jour/par enfant	matin et soir	
	2\$/jour/par enfant	matin seulement	
	3\$/jour/par enfant	soir seulement	

*Que ladite tarification soit soumise à la politique familiale.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-049**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Monsieur Robert Reeves relativement à la construction d'une rue et de fossés sur la rue formée du lot SIX de la subdivision officielle du lot originaire numéro UN (1-6), rang 10, canton d'Abercrombie, au Cadastre de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie (prolongement de la rue contiguë à la rue Montée Binette).*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE, pour ce faire, la firme d'ingénieurs-conseils Gilles Taché et Associés Inc. soit mandatée pour la confection des plans et devis et pour effectuer la surveillance des travaux concernant ledit projet, pour des honoraires professionnels au montant de 6 818.04 taxes incluses, pour 7 jours de surveillance, incluant le coût de confection des documents susdits.*

*QUE, de plus, la firme QUALILAB INSPECTION INC. soit mandatée pour effectuer le contrôle qualitatif des sols et granulats pour une somme de 1,500\$ plus taxes.*

*QUE tous les frais soient assumés par le promoteur susdit.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2003-050

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gary Quenneville*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète la tenue de la journée de l'environnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle qui se déroulera le dimanche 25 mai 2003 sur les terrains du garage municipal.*

### RÉSOLUTION NO. 2003-051

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 28 janvier 2003, relativement à l'engagement d'un employé temporaire au centre de ski 40/80.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage M. Christian David à titre de préposé au centre de ski 40/80 et ce, rétroactivement au 18 janvier 2003 et selon les besoins dudit service.*

### RÉSOLUTION NO. 2003-052

*ATTENDU les lettres transmises par Mme Andrée Guertin de La Compagnie d'assurance St-Paul relativement au remboursement de frais d'expertise et d'indemnité versée dans divers dossiers de réclamation.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser la compagnie d'assurance précitée des montants ci-après indiqués :*

<i>M. Michel Careau</i>	<i>Frais d'expertise</i>	<i>500.00 \$</i>
<i>et Mme Brigitte Therrien</i>	<i>Indemnité versée</i>	<i>250.00 \$</i>
<i>M. Walter Mudry</i>	<i>Frais d'expertise</i>	<i>250.00 \$</i>
<i>Mme J. Raymond</i> <i>et M. J.-C. Luc</i>	<i>Frais d'expertise</i>	<i>250.00 \$</i>
<i>M. Roger Barry</i>	<i>Frais d'expertise</i>	<i>2 159.35 \$</i>
<i>M. Brent Pauley</i>	<i>Frais d'expertise</i>	<i>250.00 \$</i>



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2003-053

*ATTENDU* la lettre transmise par Mme Lucie Boily, présidente du Comité en logement abordable, relativement à la construction de logements dans le cadre du programme Accès-logis du Québec.

*ATTENDU* que ce comité a planifié la construction de 15 logements dont le coût est évalué à  $\pm 1\ 200\ 000\$$ .

*ATTENDU* que la Ville de Sainte-Adèle est propriétaire d'un terrain vacant sur la rue Blondin.

*ATTENDU* que la Ville est prête à contribuer également en raccordant les services d'aqueduc et d'égout à l'immeuble susdit et à assumer pour 5 ans une partie du déficit pour un maximum de 10% annuellement.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil confirme au comité susdit que la Ville de Sainte-Adèle est prête à céder une partie ou l'ensemble du terrain requis sur la rue Blondin, de raccorder ledit immeuble aux infrastructures d'aqueduc et d'égout municipales et d'assumer un maximum de 10% du déficit dudit organisme pour une période maximale de 5 ans sous réserve de la signature d'une entente pour ce faire entre les parties concernées.

### RÉSOLUTION NO. 2003-054

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les dispositions de la refonte du calendrier de conservation des documents municipaux, tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

### RÉSOLUTION NO. 2003-055

*ATTENDU* que la compagnie Telus Mobilité désire construire un abri pour ses équipements sur le lot P.18, rang 9, Canton Abercrombie, propriété de la Ville de Sainte-Adèle.

*ATTENDU* que pour ce faire, le bail intervenu entre Roger Sans Fil Inc. et la Ville de Sainte-Adèle doit être modifié afin d'autoriser la compagnie Telus Mobilité à construire l'abri susdit, sous réserve du paiement à la Ville d'un loyer annuel de 1000\$ plus taxes et autres considérations, pour toute la durée du bail, lequel prendra fin à la même date que le bail principal intervenu avec la compagnie Roger Sans Fil Inc..



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'amendement du bail précité, lequel est joint à la présente, et accepte également la lettre d'engagement de la compagnie Telus Mobilité relativement à la fourniture de téléphones cellulaires et des forfaits mensuels à être appliqués en regard du temps d'antenne mis à la disposition de la Ville et ce, pour toute la durée dudit bail.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'amendement au bail susdit ainsi que la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle, Roger Sans Fil Inc. et Telus Mobilité.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-056**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie 154469 Canada Ltée, relativement à la construction d'une rue et de fossés sur la rue formée du lot 2 233 385 (prolongement de la rue du Manège), ainsi que l'enfouissement d'une conduite d'aqueduc sous ladite rue.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE, pour ce faire, la firme d'ingénieurs-conseils CIMA soit mandatée pour la confection des plans et devis et pour effectuer la surveillance des travaux concernant ledit projet, pour des honoraires professionnels au montant de 14 980\$, plus taxes, pour 10 jours de surveillance, incluant le coût de confection des documents susdits.*

*QUE, de plus, la firme QUALILAB INSPECTION INC. soit mandatée pour effectuer le contrôle qualitatif des sols et granulats pour une somme de 1 300\$, plus taxes.*

*QUE tous les frais soient assumés par le promoteur susdit.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-057**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Philippe Kalmbach et Serge Turner, relativement à la construction d'une rue et de fossés sur la rue formée du lot 2 743 910 (prolongement de la rue de la Seigneurie)..*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE, pour ce faire, la firme d'ingénieurs-conseils Gilles Taché et Associés, soit mandatée pour la confection des plans et devis et pour effectuer la surveillance des travaux concernant ledit projet, pour des honoraires professionnels au montant de 4 350\$ taxes incluses, pour 4 jours de surveillance, incluant le coût de confection des documents susdits.*

*QUE, de plus, la firme QUALILAB INSPECTION INC. . soit mandatée pour effectuer le contrôle qualitatif des sols et granulats pour une somme de 1 300\$, plus taxes.*

*QUE tous les frais soient assumés par le promoteur susdit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-058**

*ATTENDU la requête transmise le 29 janvier 2003 par Me André Vallée, notaire, concernant un projet de quittance pour la radiation d'une hypothèque légale enregistrée par la Ville de Sainte-Adèle contre l'immeuble portant le numéro matricule 5788-98-4070.*

*ATTENDU que les sommes dues à la Ville ont été entièrement acquittées.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du projet de quittance à intervenir pour les fins précitées, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite quittance, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais de ce dossier soient assumés par la requérante.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-059**

*ATTENDU le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière rédigé suite à la réunion du 13 janvier 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les recommandations dudit comité concernant les résolutions suivantes :*

**Résolution 13-01-003 :**

- Marquage de la chaussée de la ligne d'arrêt sur la rue Saint-Joseph à l'intersection de la rue Rolland.

**Résolution 13-01-004 :**

- Installation de panneaux avancés surdimensionnés de traverse de piétons dans les deux sens sur le chemin du Mont-Gabriel près du stationnement.



No de résolution  
ou annotation

**Résolution 13-01-006 :**

- Marquage de cases de stationnement en perpendiculaire sur la rue Claude-Grégoire près du restaurant Aldo.

**Résolution 13-01-008 :**

- Mandat au directeur des services techniques de contacter le Ministère des Transports du Québec et une firme d'ingénieurs-conseils afin de réaménager l'intersection du boulevard de Sainte-Adèle et du chemin Pierre-Péladeau.

**Résolution 13-01-009 :**

- Installation de 3 panneaux de prohibition de stationnement de nuit sur la rue Morin.
- Analyse et vérification sur le besoin potentiel d'un brigadier scolaire sur la rue Henri-Dunant près de l'école élémentaire.

**RÉSOLUTION NO. 2003-060**

ATTENDU que le 21 octobre 1998 la Ville de Sainte-Adèle et Les Promotions Immobilières Adéloises Inc. ont signé un protocole d'entente pour la réalisation de travaux d'aqueduc et/ou d'égout sanitaire, pluvial, de fossés et de fondation de rue, sous la rue formée du lot 5-49, rang 11, Canton Abercrombie, connue sous le nom de rue des Gaillards.

ATTENDU que le service d'urbanisme a confirmé que les lots desservis par les infrastructures représentent 71% des lots pouvant être construits.

ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 7 janvier 2003, confirmant que les travaux susdits ont été réalisés selon la réglementation municipale.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Pierre-Antoine Guinard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gary Quenneville

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil autorise le Maire et le greffier municipal à signer ladite l'acte de cession à intervenir pour les fins susdites avec le promoteur précité incluant les infrastructures d'égout et d'aqueduc.

QUE Me Carole Beauchamp soit mandatée pour rédiger l'acte de cession à intervenir pour ce faire.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le promoteur.

**RÉSOLUTION NO. 2003-061**

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 28 janvier 2003, relativement à l'acceptation de travaux pour compléter le projet du parc de la rue Lépine.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Marlène Houle

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport précité et autorise dès lors le paiement des travaux requis au montant de 2 117.50\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution à même le budget prévu pour ce faire, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2003-062**

*CONSIDÉRANT l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population.*

*CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Adèle s'est engagée à promouvoir avec équité, partout dans son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes.*

*CONSIDÉRANT que les décisions prises par la Ville de Sainte-Adèle en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain, ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes.*

*CONSIDÉRANT qu'une approche multisectorielle et concertée dans la communauté peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes.*

*CONSIDÉRANT que l'administration de la Ville de Sainte-Adèle désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et tout en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires.*

*CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Adèle veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques municipales favorisant la santé et la qualité de la vie.*

*CONSIDÉRANT qu'il est important que la Ville de Sainte-Adèle assume le leadership d'une ville en santé.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle :*

- *adhère au Réseau québécois de Villes et Villages en santé et partage cette expérience avec d'autres municipalités;*
- *adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires;*
- *invite différents partenaires à la soutenir dans cette démarche, dont la table de concertation de Sainte-Adèle, et à y participer sur demande;*



No de résolution  
ou annotation

- *nomme Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard pour la représenter au sein de ce réseau et pour présenter au Conseil des orientations qui en découleraient pour approbation, le cas échéant*
- *assume les coûts d'adhésion à ce réseau pour un montant maximum de 300\$.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-063**

*ATTENDU la requête transmise le 20 janvier 2003 par Mme May Flynn, présidente, région des Laurentides, de la Société Canadienne du Cancer, relativement à une demande de participation afin d'aider ledit organisme à payer une partie de ses frais de publicité pour l'événement annuel « Marcheton les Pattes de l'espoir », lequel se déroulera le 21 septembre 2003.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accorde une subvention au montant de 200\$ à l'organisme susdit pour les fins précitées.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-064**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil mandate le directeur des services techniques, M. André Mongeau, pour présenter les demandes nécessaires à l'exécution de travaux municipaux aux différentes compagnies de services publics et aux différents ministères, et de signer tous les documents nécessaires pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-065**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Transport Adapté des Laurentides et ce, pour l'année 2003, à l'exception cependant des dispositions de l'article 12 concernant le renouvellement par tacite reconduction.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville, sur laquelle devra être enlevé l'article 12*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-066**

*ATTENDU que le gala du Mérite Sportif des Laurentides aura lieu à l'Hotel Gray Rocks de Mont-Tremblant, le 12 avril 2003 à 17h00.*

*ATTENDU que Monsieur Jean Quevillon, un citoyen de Sainte-Adèle, est mis en nomination dans la catégorie athlète sport-plus dans la discipline du cyclisme.*

*ATTENDU que ce conseil désire souligner le mérite de Monsieur Jean Quevillon dans la discipline susdite.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût d'achat de deux billets au montant de 65\$ plus taxes chacun pour les fins susdites à être remis à M. Jean Quevillon.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-067**

*ATTENDU que le Conseil juge opportun d'adopter, pour le bénéfice de la population, un règlement portant sur les pesticides.*

*ATTENDU que la firme Coalition pour les Alternatives aux Pesticides a soumis au Conseil une offre de services, datée de février 2003, permettant de supporter et d'encadrer la mise en place d'un règlement portant sur l'interdiction de l'utilisation des pesticides.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte l'offre de services susdite et présentée par la Coalition pour les Alternatives aux Pesticides, laquelle porte entre autres sur la définition et l'implantation d'un programme d'éducation et de soutien dans l'application du règlement municipal interdisant les pesticides pour certains usages, le tout pour un montant maximum de 15,790\$ plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-068**

*ATTENDU le rapport de M. Yvon Nielly, Coordonnateur au service d'urbanisme, daté du 28 janvier 2003, relativement à l'état de la maison située au 1435, rue Dumouchel, laquelle a été incendiée le 6 avril 2002.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que de nombreuses interventions ont été faites auprès de la propriétaire afin que celle-ci procède à la démolition des lieux susdits.*

*ATTENDU que l'immeuble présente un danger important pour la sécurité de son voisinage immédiat.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 227 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme d'avocats, Prévost, Auclair, Fortin, d'Aoust pour entreprendre au nom de la Ville de Sainte-Adèle, les procédures de démolition et de remise en état des lieux de l'immeuble précité et ce, devant le tribunal compétent.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires pour ce faire, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-069**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 4 février 2003, relativement au paiement de factures du Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le paiement des factures susdites pour les bibliothèques de la Ville, soit :*

<i>Bibliothèque Claude Henri Grignon</i>	<i>8 792.51\$</i>
<i>Bibliothèque 1200 Claude Grégoire</i>	<i>14 375.25\$</i>

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-070**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur du service des travaux publics et techniques, daté du 10 janvier 2003, relativement au paiement de travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement du site d'élimination des neiges usées.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil approuve les dispositions du rapport précité et autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 22 006.34\$, plus taxes, à la compagnie Les Carrières T. & V. Charbonneau Inc. à même le budget prévu pour ce faire.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-071**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 5 février 2003 relativement au dossier de la gestion du centre de ski 40/80.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate les fonctionnaires municipaux concernés pour la préparation d'un devis et d'un document d'appel d'offres afin que la Ville reçoive des offres de service pour l'exploitation du centre de ski municipal Les Pentes 40/80.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-072**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur du service des travaux publics et techniques, daté du 11 février 2003, relativement à la réparation d'une pompe, incluant le reconditionnement du moteur, installée dans le puits D du secteur Riverdale, ainsi que la réparation de l'impulseur du premier stage.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie le contrat susdit à la firme SUMI Inc. (Division du groupe CBL) au montant de 13 499.82\$ taxes incluses.*

*QUE des frais au montant de 2 450\$, plus taxes, soient payés à la compagnie PSI Prolew Inc. pour certains travaux effectués aux équipements susdits.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite et à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-073**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur du service des Travaux Publics et Techniques, daté du 30 janvier 2003 relativement à l'acquisition d'une soudeuse au « MIG » industriel.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise l'achat de l'équipement susdit chez Pièces d'Auto Ste-Adèle au montant de 4 636.85\$ incluant les taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-074**

*ATTENDU le rapport de M. Michel Rousseau, greffier, daté du 6 février 2003, relativement au renouvellement du bail de location de l'immeuble portant le numéro de lot 2 231 751 du Cadastre du Québec, à titre de stationnement municipal, pour une période de 5 ans s'échelonnant du 1<sup>er</sup> mai 2003 au 30 avril 2008.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du bail de location de l'immeuble précité tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE ce Conseil autorise dès lors, la location pour les fins précitées de l'immeuble ci-haut indiqué sous réserve du paiement d'un loyer mensuel de 200\$ plus taxes.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.*

*QUE Me André D. Voizard, notaire, soit mandaté pour faire publier le bail susdit aux frais de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-075**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 10 février 2003, relativement à l'assumption du coût de mise à jour des licences du gestionnaire municipal avec la compagnie PG Systèmes d'information.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise, dès lors, le service de la trésorerie à acquitter le coût des dépenses susdites, soit un montant de 7 050\$ plus taxes pour ladite mise à jour, et un montant de 1 575\$ plus taxes pour le contrat d'entretien annuel pour ces nouvelles licences.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tout contrat pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

#### RÉSOLUTION NO. 2003-076

*ATTENDU le rapport de Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 6 février 2003, relativement à l'achat d'équipements pour ledit service afin de compléter les exigences pour rencontrer le niveau I exigé par la loi de police.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise les achats indiqués audit rapport en 2003 totalisant la somme de 99 879\$ plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé acquitter la dépense susdite, le tout à même le surplus accumulé au 31 décembre 2002.*

#### RÉSOLUTION NO. 2003-077

*ATTENDU les rapports de Mme Ghislaine Damico, coordonnatrice aux Ressources Humaines, datés du 6 février 2003, relativement à l'embauche d'une secrétaire pour la section des enquêtes du service de police et d'une secrétaire temporaire pour le service d'urbanisme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche Mme Christiane Baillargeon à titre de secrétaire pour la section des enquêtes du service de police et ce, rétroactivement au 12 février 2003, ainsi que Mme Sylvie Gingras à titre de secrétaire temporaire pour le service d'urbanisme et ce, rétroactivement au 27 janvier 2003, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur et/ou selon entente avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle, dans le cas du poste de Mme Christiane Baillargeon.*

#### RÉSOLUTION NO. 2003-078

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Madame la Conseillère Josée Barbeau et Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour pour participer au souper bénéfique au profit de la paroisse Sainte-Adèle qui aura lieu le mardi 11 mars 2003 à 18h00 à l'École Hôtelière des Laurentides.*

*Que le coût de deux billets au montant de 40\$ chacun soit assumé par la Ville de Sainte-Adèle. <*

*QUE ce Conseil mandate Mesdames les Conseillères Josée Barbeau et Marlène Houle et Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, pour participer au souper bénéfique au profit de la Maison de la Famille des Pays d'En Haut qui aura lieu le jeudi 27 février 2003 à l'École Hôtelière des Laurentides.*



No de résolution  
ou annotation

*Que le coût de trois billets au montant de 35\$ chacun soit assumé par la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE lesdits membres du Conseil soient remboursés de leurs dépenses connexes sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant n'excédant pas 25\$ chacun.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-079**

*ATTENDU que la Fondation Zénon Alary Inc. a présenté une demande d'exemption de taxes foncières à la Commission Municipale du Québec conformément aux dispositions de la Loi sur la Fiscalité Municipale.*

*ATTENDU la lettre transmise à la Ville de Sainte-Adèle le 7 février 2003 par la secrétaire de la Commission Municipale du Québec, Me Caroline Pouliot, afin de requérir l'opinion du conseil municipal sur cette requête.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confirme qu'il a pris connaissance de la requête et qu'au nom de la Ville de Sainte-Adèle, il ne s'oppose pas à la demande qui y est formulée, à l'exception cependant de la partie louée à des tierces parties.*

*QUE le greffier municipal soit mandaté pour représenter la Ville de Sainte-Adèle lors des audiences de la Commission Municipale du Québec pour les fins précitées.*

*QUE celui-ci soit autorisé à signer tout document pour donner effet à la présente.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-080**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la location de balais mécaniques pour l'année 2003.*

*ATTENDU que la compagnie Entretien J.R. Villeneuve Inc. a été la seule à présenter une soumission pour ce faire.*

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur du service des travaux publics et techniques, daté du 11 février 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérard Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée, datée du 7 février 2003, pour la location de quatre balais mécaniques au taux horaire de 72\$ plus taxes chacun, pour l'année 2003.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-081**

*ATTENDU que le Ministère des Transports du Québec a prévu pour l'année 2003 des sommes pour le resurfacement, le réaménagement et le lignage de voies de circulation du boulevard de Sainte-Adèle dans certaines parties de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU la venue prévue du C.H.S.L.D., de la construction d'un marché d'alimentation (IGA) et attendu également que deux intersections (Notre-Dame et Boulevard de Sainte-Adèle et Chemin Pierre-Péladeau et Boulevard de Sainte-Adèle) pourraient être réaménagées à court terme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande officiellement au Ministère du Transport du Québec de réaffecter les sommes prévues pour certaines rues de Sainte-Adèle, afin qu'elles soient appliquées cette année au réaménagement du boulevard de Sainte-Adèle situé entre la limite sud et le centre-ville de son territoire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-082**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde les subventions aux organismes sans but lucratif ci-après indiqués équivalant aux taxes municipales imposées sur les immeubles desdits organismes tel qu'il appert ci-après.*

**MATRICULES**

**NOMS**

5590-52-8330

Café Communautaire l'Entre-gens de Sainte-Adèle

5491-65-1096

Chevaliers de Colomb conseil Sainte-Adèle

5590-49-6651

Maison des Jeunes Sainte-Adèle

5689-50-0651

Fondation Zénon Alary (partie de l'immeuble non louée)

5590-54-9415

Ouvroir de Sainte-Adèle

5489-69-3328

Société de Protection foncière de Sainte-Adèle

6494-48-4202

Club Lac Pilon

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-083**

*ATTENDU le rapport de Brigitte Forget, trésorière, daté du 12 février 2003 relativement au paiement de cotisations diverses.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à procéder au paiement desdites cotisations tel qu'il appert à la liste rédigée pour ce faire laquelle est jointe à la présente.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-084**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 13 février 2003, relativement à l'embauche d'une coordonnatrice et de deux animateurs pour le Camp d'Hiver...tissant qui aura lieu du 3 au 7 mars 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et engage, pour la période du 3 au 7 mars 2003, les personnes suivantes selon le taux horaire et les postes ci-après indiqués :*

NOMS	POSTES	TAUX HORAIRE
Nancy Bélanger-Pilon	Coordonnatrice	8.14\$
Maxime Fortin	Animateur	7.84\$
Mélina Lalande-Gauthier	Animatrice	7.84\$

**RÉSOLUTION NO. 2003-085**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 4 février 2003*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**Résolution C.C.U.'2003-013**

**134746 Canada Inc. – IGA Sainte-Adèle**

**1300, boulevard de Sainte-Adèle**

**- Construction d'un nouveau bâtiment.**

**Résolution C.C.U.'2003-014**

**Madame Louise Genest – Les Trouvailles de Louise**

**1051 rue Valiquette .**

**- Affichage**



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U.'2003-015**

**Monsieur Michel Hébert**  
3011/3019 rue Beaudry .  
- **Agrandissement**

**Résolution C.C.U.'2003-016**

**Mme Dominique Montplaisir – Village de Séraphin**  
Chemin de la Savane  
- **Déblai-remblai.**

**Résolution C.C.U.'2003-017**

**Clinique Ostéopathie – Monsieur Bruno Juton**  
1332, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Affichage**

**Résolution C.C.U.'2003-018**

**A la douce Energie – Madame Suzanne Dansereau**  
1110, rue Valiquette  
- **Affichage**

**Résolution C.C.U.'2003-019**

**Madame Andrée Séguin – Zéro Celsius**  
99 rue Morin  
- **Affichage .**

**Résolution C.C.U.'2003-020**

**Café In – Madame Eve Duhaime**  
444 chemin Pierre-Péladeau  
- **Affichage**

**Résolution C.C.U.'2003-021**

**Madame Isabelle Dallaire – Le Chat Noir .**  
37 rue Morin )  
- **Agrandissement.**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente,  
pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-086**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 2773/2775,  
rue Boyer, et dont la nature est de réduire la marge de recul avant à 5,86 mètres au  
lieu de la marge prescrite par la réglementation actuelle de 6,0 mètres afin de  
régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme  
rédigée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 4 février 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 17 mars 2003 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.*

\*\*\*\*\*

*Avant que les membres du Conseil n'étudient la demande de dérogation mineure ci-après indiquée, Monsieur le Maire indique de nouveau qu'il n'entend pas participer ni au vote ni aux délibérations du Conseil Municipal sur ce sujet, attendu que le requérant travaille dans son entreprise. Il a également fait la même déclaration avant l'adoption de la résolution numéro 2003-020 concernant ce sujet.*

*Dès lors, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose à ladite demande. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de dérogation mineure formulée ci-après :*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-087**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU les recommandations favorables transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 7 janvier 2003.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :*

**M. Raymond Lepage**

*Réduire la marge arrière à 0,90 mètre au lieu de 2 mètres, afin de permettre la construction d'un garage accessoire.*

*Situation : 1260, rue du Bourg-Joli*

*QU'une copie de la présente soit transmise à la personne concernée ainsi qu'au service d'urbanisme.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

***1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :***

- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 469,877.19\$ pour la période du 4 au 10 janvier 2003.***
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 117,586.80\$ pour la période du 11 au 17 janvier 2003.***
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 20,864.55\$ pour la période du 18 au 24 janvier 2003.***
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 147,112.14\$ pour la période du 25 au 31 janvier 2003.***



No de résolution  
ou annotation

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 286,348.05\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 février 2003.*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 291,902.33\$ pour la période du 8 au 14 février 2003.*
  - *Engagements au montant de 208,966.96\$ pour la période du 15 janvier au 12 février 2003.*
- 2) *Liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2002. – 559,672.14\$*
- 3) *Rapports :*  
*- Police : statistiques – décembre 2002.*  
*- Cour municipale – décembre 2002.*  
*- Urbanisme – janvier 2003.*  
*- Prévention des incendies – janvier 2003.*
- 4) *Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion de décembre 2002.*
- 5) *Procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière – réunion du 13 janvier 2003.*
- 6) *Procès-verbal du Comité consultatif d'Urbanisme – rencontre tenue le 7 janvier 2003*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H45 et se termine à 21H00.*

\*\*\*\*\*

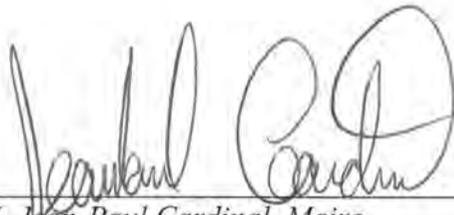
**RÉSOLUTION NO. 2003-088**

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 21H00.***

  
\_\_\_\_\_  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier les 21, 22 et 23 février 2003, l'avis de convocation de la séance spéciale du 24 février 2003, devant être tenue à 19H00 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

Michel Rousseau,  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 24 février 2003 à 19H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Madame le Maire suppléant Marlène Houle*

*Madame et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 19H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-089**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme les personnes ci-après indiquées à titre de membres du Comité Consultatif d'Urbanisme :*

- Mme Brigitte Gosselin      24.02.2003 au 23.02.2005
- M. Pierre Jodoin            24.02.2003 au 23.02.2005



No de résolution  
ou annotation

*QUE, de plus, ce Conseil renouvelle le mandat des personnes suivantes*

- M. Réjean Guillette            24.02.2003 au 23.02.2004
- M. Paul-Henri Simard        24.02.2003 au 23.02.2004
- M. Robert Lessard            24.02.2003 au 23.02.2004

**RÉSOLUTION NO. 2003-090**

*ATTENDU le rapport du service de prévention des incendies daté du 20 février 2003 concernant l'achat d'équipements pour ledit service.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil autorise le service de prévention des incendies à procéder à l'achat des équipements indiqués au rapport précité.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-091**

*ATTENDU les dispositions de la LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE.*

*ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 18 février 2003, relativement à un ajustement salarial dans le cadre susdit à être attribué à Mme Geneviève Nolet.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise le service de la trésorerie à procéder à l'ajustement de salaire de Mme Geneviève Nolet, tel qu'indiqué au rapport précité.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-092**

*ATTENDU l'offre d'achat transmise à la Ville de Sainte-Adèle par la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle, datée du 20 février 2003, relativement à une partie du lot 2 229 877, d'une superficie de 1 537.5 m.c., matricule 5590-49-6651, et une partie du lot 2 233 533, d'une superficie de 131.9 m.c., pour une somme de 10,000\$.*

*ATTENDU les dispositions du bail emphytéotique signé entre les parties susdites le 22 mars 1990.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que la Ville a pris connaissance de l'offre d'achat du 480, rue des Capucines, produite par la Maison de la Famille des Pays d'En-Haut.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 14.1 dudit bail emphytéotique.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte l'offre d'achat transmise par la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle pour la cession par la Ville des lots précités pour une somme de 10,000\$, taxes incluses, sous réserve cependant d'inscrire après les mots « ses actifs », les mots « incluant ses immeubles » à l'article 4.1 de ladite offre d'achat.*

*QUE la vente susdite soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite offre d'achat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE, dès lors, ce Conseil indique que la Ville ne se prévaut pas des dispositions de l'article 14.1 dudit bail emphytéotique.*

*QUE lors de la transaction, le bail susdit soit résilié à toutes fins que de droit et ce, conformément aux dispositions de l'article 1208 du Code Civil du Québec.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire entre les parties concernées.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-093**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 2003-049 afin d'inscrire « 9112-3737 Québec Inc. » en lieu et place de « Monsieur Robert Reeves » et d'inscrire les chiffres et mots « 5 900\$, plus taxes », en lieu et place des chiffres et mots « 6,814.04\$, taxes incluses ».*

*QUE le projet d'entente à intervenir pour ce faire soit amendé en conséquence.*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

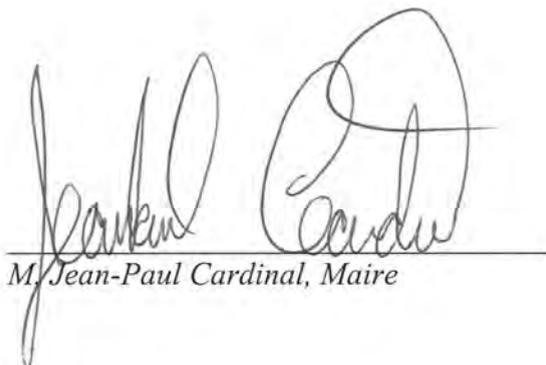
RÉSOLUTION NO. 2003-094

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville*

*APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour*

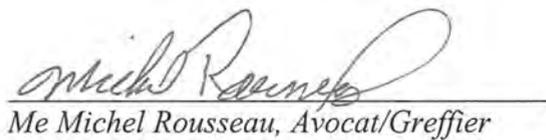
*ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ*

*QUE la séance soit levée à 19H18.*



---

*M. Jean-Paul Cardinal, Maire*



---

*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 17 mars 2003 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-095**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance ordinaire de ce jour soit ajournée à partir de 20H00 et ce, jusqu'à ce que le Conseil décide de continuer ladite séance.*

\*\*\*\*\*

*La séance reprend à 20H04.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-096**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mars 2003, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :*

*F 40) Mandats de services professionnels – travaux rue Rolland.*

*F 41) Engagement de Mme Nancy Bélanger-Pilon – coordonnatrice des camps de jour.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-097**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 février 2003 et de la séance spéciale du 24 février 2003, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 février 2003 et de la séance spéciale du 24 février 2003, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

**AVIS DE MOTION NO. 02-2003**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 965-1999 pour interdire le stationnement dans l'impasse de la rue de Repentigny.*

**AVIS DE MOTION NO. 03-2003**

*Le Conseiller Municipal Gérald Jalbert donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de reconstruction de la rue Rolland, l'aménagement de deux intersections, la pose de béton bitumineux et autres travaux connexes, incluant l'abaissement d'une conduite d'aqueduc et le prolongement d'une conduite d'égout sanitaire dans le secteur du boulevard Radieux, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant tous les frais inhérents et les honoraires professionnels.*

**AVIS DE MOTION NO. 04-2003**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de nommer la voie de circulation portant le numéro de lot P.2A-294, rang 11, Canton Morin.*

**AVIS DE MOTION NO. 05-2003**

*Le Conseiller Municipal Gérald Jalbert donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux d'enfouissement d'un égout sanitaire sur une partie du chemin du Mont-Loup-Garou et autres travaux connexes, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant tous les frais inhérents et les honoraires professionnels.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-098**

*ATTENDU le projet de lettre signée par M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, en date du 6 février 2003, ainsi que le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 26 février 2003, relativement à l'entretien de la voie de circulation appartenant à Hydro-Québec, située entre la rue Sigouin et Les Promenades Sainte-Adèle, pour une période de 12 mois, à partir de la présente.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil entérine les dispositions de la lettre et du rapport susdits.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-099**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise M. Yves Dupras, directeur du service de prévention des incendies, à participer au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), qui aura lieu à La Malbaie du 17 au 20 mai 2003.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 200\$, plus taxes, soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-100**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 5 février 2003, relativement à l'achat de pièces pour valves Clayton pour le réseau d'aqueduc de la Ville.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat des pièces pour valves Clayton susdites chez Preston Phipps Inc., le tout pour un montant de 8 560.16\$, taxes incluses, tel qu'il appert au bon de commande numéro 67325, daté du 3 mars 2003, joint à la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-101**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 5 février 2003, relativement à l'achat d'un marteau rotatif électrique.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat d'un marteau rotatif électrique de marque Bosch 11235 EVS chez Location Daniel Boivin, au montant de 2,029.50\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-102**

*ATTENDU les factures produites par François Akio Côté, designer-graphique, relativement aux dossiers publi-reportage « Vision globale : 4 pôles », « Parc-École » et « Police Niveau 1 », pour un montant total de 1,050\$, plus taxes.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les factures susdites.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-103**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 25 février 2003, relativement au paiement d'honoraires professionnels dans le dossier en déontologie du policier Luc Fleurant.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les factures produites par la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec au montant respectif de 12,891,42\$, plus taxes, et 7,425.25\$, plus taxes.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-104**

*ATTENDU la réclamation produite par Mme Thérèse Théorêt, au montant de 107.14\$ relativement à des dommages subis en juillet 2002,*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annulation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser la requérante susdite du montant précité, sous réserve cependant de la signature au préalable, par la requérante, d'une quittance pour ce faire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-105**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Madame et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Marlène Houle et Gabriel D. Latour, pour participer au tournoi de golf au profit de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle qui aura lieu le 9 juin 2003 au Club de golf de la Vallée.*

*QUE le coût des billets au montant de 135\$ chacun soit assumé par la Ville.*

*QUE ce Conseil mandate également Madame la Conseillère Marlène Houle pour participer à la Nuit Adéloise qui aura lieu à l'Hôtel Chantecler le 12 avril 2003.*

*QUE le coût du billet au montant de 125\$ soit assumé par la Ville.*

*QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce pour un montant maximum de 50\$ chacun, pour chacune des activités.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-106**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 26 février 2003, relativement à l'amendement de la résolution 2003-053.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution 2003-053 pour inscrire entre les mots « prête à céder » et « une partie », les mots « gratuitement à titre de subvention ».*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-107**

*ATTENDU le rapport de M. Michel Rousseau, greffier, daté du 17 février 2003, relativement au renouvellement de l'entente à intervenir entre Placements 1030 Tournesol Inc., la Ville de Sainte-Adèle et 130994 Canada Ltée, pour la location d'un espace sur le mur du Cinéma Pine.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique aux parties susdites que la Ville de Sainte-Adèle est prête à renouveler l'entente précitée pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> août 2002 au 1<sup>er</sup> janvier 2005, sous réserve du paiement par la Ville d'un montant forfaitaire de 1 400\$, plus taxes, pour ce faire.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'entente à intervenir pour les fins susdites, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-108**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 26 février 2003, relativement au projet d'enfouissement d'un égout sanitaire sur une partie du chemin du Mont-Loup-Garou.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme d'ingénieurs Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc. pour la rédaction de plans et devis ainsi que l'estimation des coûts nécessaires à la préparation d'un règlement d'emprunt.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire, au montant maximum de 5 400\$, plus taxes.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-109**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 19 février 2003, relativement à l'engagement d'employés temporaires au centre de ski 40/80.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage les employés temporaires suivants au centre de ski 40/80, rétroactivement aux dates indiquées ci-dessous et selon les besoins dudit service :*

<u>Employé</u>	<u>Date d'embauche</u>	<u>Poste</u>
M. Maxime Piché	4 janvier 2003	Préposé
M. Yvon Courcelles	10 janvier 2003	Patrouilleur



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2003-110

*Considérant le travail du comité sur le projet de réglementation de l'usage des pesticides en milieu urbain.*

*Considérant le besoin de sensibiliser, d'éduquer et d'informer la population sur les alternatives aux pesticides.*

*Considérant l'expertise de la Coalition pour les alternatives aux pesticides.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil exprime son intention de mettre sur pied une campagne de sensibilisation sur les alternatives aux pesticides pour le printemps 2003 avec le soutien de la Coalition pour les alternatives dans le cadre d'un mandat qui sera précisé ultérieurement.*

### RÉSOLUTION NO. 2003-111

*ATTENDU les différentes requêtes présentées par certains organismes dans le cadre de financement d'événements qui se dérouleront dans les prochains mois sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde les subventions suivantes aux organismes ci-après indiqués :*

- |                                                     |          |
|-----------------------------------------------------|----------|
| - Association des Artistes Peintres de Sainte-Adèle | 200 \$   |
| - Société d'horticulture et d'écologie Tournenvert  | 1 000 \$ |

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2003-112

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 1,950\$, plus taxes pour la publication d'une demi-page de publicité dans le document produit par la Société de Développement Economique des Pays d'En-Haut (CLD) et intitulé Guide du Visiteur des Pays d'En Haut 2003/2004.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2003-113**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Mesdames les Conseillères Josée Barbeau et Marlène Houle, et Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour, pour participer aux Assises annuelles 2003 de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendront à Gatineau du 8 au 10 mai 2003.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 775\$ chacun, plus taxes, soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes à la participation desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 1,000\$ chacun.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-114**

*ATTENDU la requête transmise le 17 février 2003 au CRTC par Mme Mireille Lachapelle, résidante du Rocher Boisé de Sainte-Adèle, afin de requérir dudit organisme qu'il statue sur le changement du code régional actuel 819 pour le service de téléphone, pour le code régional 450 qui concerne l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que les citoyens de ce secteur sont préjudiciés par l'utilisation du code régional 819 qui les oblige à procéder à des appels interurbains dans leur propre ville, attendu que la majorité du territoire de la ville est desservie par le code régional 450.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil appuie la requête susdite et demande officiellement au CRTC que les citoyens de Sainte-Adèle, dont le code régional est le 819, bénéficient, comme tous les autres citoyens du même territoire, du code régional 450 pour le service de téléphone.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-115**

*ATTENDU le document préparé par la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget, en date du 5 mars 2003, relativement à la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement d'impôt foncier et scolaire.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la liste susdite jointe à la présente sous l'annexe « A ».*

*QUE lesdits immeubles soient vendus par la M.R.C. des Pays d'En-Haut conformément à la procédure entreprise pour ce faire le 11 juin 2003 à partir de 10H00 dans la salle du conseil municipal de la Municipalité de Piedmont, située au 670, rue Principale.*

*QUE la trésorière municipale, ou en son absence le trésorier pro tempore, soit mandatée pour enchérir au nom de la Ville de Sainte-Adèle pour les immeubles ainsi mis en vente, le tout dans les limites prévues par la Loi.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la M.R.C. des Pays d'En-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-116**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 25 février 2003, relativement à l'achat d'un détecteur Multi-Gaz pour ledit service.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service susdit à procéder à l'achat d'un détecteur Gas Alert Max - BWT Technologies chez Peacock Inc. au montant de 1,795\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-117**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le traçage de marques sur la chaussée, pour l'année 2003.*

*ATTENDU que la compagnie Les Signalisations R.C. Inc. a été la seule à présenter une soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites, aux prix unitaires suivants :*



No de résolution  
ou annotation

Case de stationnement	2.65\$ l'unité
Case de stationnement hachurée	10.00\$ l'unité
Pictogramme – défense de stationner	5.00\$ l'unité
Case de stationnement pour handicapé avec le fond bleu et pictogramme	65.00\$ l'unité
Traverse d'écolier	48.75\$ l'unité
Traverse pour piéton	48.75\$ l'unité
Ligne d'arrêt	12.00\$ l'unité
Ligne d'arrêt avec queue de 15m	20.00\$ l'unité
Dos d'âne	16.00\$ l'unité
Ligne axiale simple	0.15\$mètre
Pictogramme piste cyclable	16.00\$
Flèches simples modèle A	10.50\$ l'unité
Flèches simples modèle B	10.50\$ l'unité
Flèches doubles modèle C	13.25\$ l'unité
Flèches doubles modèle D	13.25\$ l'unité

plus les taxes applicables

somme provisionnelle 1 000 \$

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-118**

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la location de camions de pompage pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> mars 2003 au 27 février 2004.

ATTENDU que la compagnie Kelly Sani-Vac Inc. a été la seule à présenter une soumission conforme pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées, le tout selon le tarif horaire ci-après indiqué :

Camion vacuum	97.50\$/heure, plus taxes
Camion vide-puisards	97.50\$/heure, plus taxes
Camion écurieur	92.50\$/heure, plus taxes

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-119**

ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 6 mars 2003, concernant un mandat de services professionnels à confier pour la vérification de la conformité de l'eau potable de la Ville relativement aux nouvelles normes édictées pour ce faire par le Ministère de l'Environnement du Québec.



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE** *Mme Josée Barbeau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la compagnie Aquatech Société de Gestion de l'Eau Inc. pour les fins susdites, pour une période de 10 jours de travail à partir de la présente, et ce, sous réserve du paiement d'honoraires professionnels au montant de 4,340\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-120**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 6 mars 2003, relativement à l'achat de paniers à fleurs suspendus et de fleurs, arbustes, terreau et engrais.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise l'achat et l'installation de paniers à fleurs suspendus chez Michel Lauzon & Associés Enr, au montant de 4 200\$, plus taxes, ainsi que l'achat de fleurs, arbustes, terreau et engrais chez Jardinor de Sainte-Adèle pour un montant maximal de 8 600\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-121**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 6 mars 2003, relativement à l'acquisition d'un ordinateur portable pour l'équipe technique d'aqueduc.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service susdit à procéder à l'achat d'un ordinateur portable de base, modèle P4 avec CD/RW, pour un montant maximal de 2 400\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2003-122**

*ATTENDU* le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 5 mars 2003, relativement à la réparation d'une pompe Flygt de la station de pompage d'égout Dumouchel.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le service susdit à faire procéder à la réparation de l'équipement précité, au montant de 4 393.57\$, plus taxes, chez Gilles Laperrière Inc.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

### **RÉSOLUTION NO. 2003-123**

*ATTENDU* le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 4 mars 2003, relativement à l'assumption du coût des réparations d'urgence à certains équipements du centre de ski 40/80 par les Entreprises Jean-Guy Senez Inc.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la somme pour ce faire au montant de 5 165.23\$, plus taxes, tel qu'il appert à la facture numéro 193883 annexée à la présente.

### **RÉSOLUTION NO. 2003-124**

*ATTENDU* le rapport de M. Benoit Huneault, préposé au service d'urbanisme, concernant le renouvellement de l'autorisation de la Ville pour l'utilisation d'une sur-largeur sur la rue Valiquette, contiguë à la Station-Service Sylvain Fortin Inc., pour l'installation d'un kiosque de fruits et légumes, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2003 au 31 octobre 2003.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise l'aménagement d'un kiosque de fruits et légumes sur une sur-largeur de la rue Valiquette, face au 258, rue Valiquette, propriété de Claude Harnois Inc., sous réserve du paiement au préalable d'un loyer total de 250\$, plus les taxes applicables, pour la période susdite, ladite somme devant être versée à la Ville dès la présente.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2003-125**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la cotisation de la Ville de Sainte-Adèle à l'Union des Municipalités du Québec, pour l'année 2003, au montant de 11 153.05\$.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-126**

*ATTENDU l'offre d'achat d'immeubles municipaux transmise le 21 février 2003 par MM. Mathieu Brosseau et François Sauvé.*

*ATTENDU le rapport du greffier pour les fins susdites, datée du 3 mars 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte de céder les lots suivants, situés dans le rang 9, Canton Abercrombie, pour les montants ci-après indiqués :*

<i>Lot 12-70: 4 980.00 \$, plus taxes</i>	<i>Lot 12-72: 2 760.00 \$, plus taxes</i>
<i>Lot 12-71: 4 980.00 \$, plus taxes</i>	<i>Lot 12-73: 2 760.00 \$, plus taxes</i>
<i>Une partie du lot P.12, (10 pieds de profondeur par 160 pieds de largeur, en arrière des lots 12-70 et 12-71) :</i>	
	<i>1 106.68 \$, plus taxes</i>

*QUE la vente susdite soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls des acheteurs, et sous réserve que lesdits acquéreurs conservent 30% des terrains vendus en espace naturel, conformément à la réglementation d'urbanisme.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par les requérants.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-127**

*ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour la rédaction de plans et devis nécessaires pour effectuer des travaux sur la rue Rolland.*

*ATTENDU le rapport du comité de sélection sur les soumissions reçues, daté du 5 mars 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil octroie au Consortium Projeco/Genivar le mandat d'exécuter les travaux de confection de plans et devis pour les fins susdites, le tout pour une somme de 44,275\$, taxes incluses, sous réserve cependant de l'approbation du règlement d'emprunt à être adopté pour l'exécution desdits travaux et de l'obtention par la Ville de la subvention prévue pour ce faire du gouvernement du Québec.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-128**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors des réunions tenues les 4 et 12 mars 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

#### **Résolution C.C.U.'2003-025**

**Électrolyse Sylvie Brabant**  
1129, rue Claude-Grégoire  
- **Affichage.**

#### **Résolution C.C.U.'2003-027**

**Bistro La Croisette – M. Denis Robert**  
910 rue Valiquette.  
- **Affichage**

#### **Résolution C.C.U.'2003-029**

**Cinéma Pine Phase 1 – M. Tom Fermanian**  
24, rue Morin  
- **Rénovation.**

#### **Résolution C.C.U.'2003-031**

**M. Mike Galimi et Mme Manon Vaillancourt**  
1742, Place du Golf-de-Mont-Gabriel  
- **Construction.**

#### **Résolution C.C.U.'2003-036**

**Lunetterie F. Farhat – M. Michel Jazmati**  
914, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Affichage.**

#### **Résolution C.C.U.'2003-037**

**Coiffure Josée Lacroix – Mme Josée Lacroix**  
211-213-215-217, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Construction commerciale.**

#### **Résolution C.C.U.'2003-038**

**Caisse Populaire des Pays d'En-Haut**  
893, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Enseignes directionnelles.**



No de résolution  
ou annotation

*QUE, de plus, ce Conseil refuse la demande de P.I.I.A. suivante :*

**Résolution C.C.U.'2003-026**

**M. Stéphane D'Amour**  
1125, rue Claude-Grégoire  
- **Rénovation.**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-129**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 850, rue Versejoie, et dont la nature est de réduire la marge avant à 7,58 mètres au lieu de la marge prescrite par la réglementation actuelle de 8 mètres afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 760, rue de la Terrasse, et dont la nature est de réduire la marge avant à 7,38 mètres au lieu de la marge prescrite par la réglementation actuelle de 8 mètres afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 4 mars 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 22 avril 2003 sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-130**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 6 février 2003, relativement à l'octroi d'un contrat de service pour la gestion du Parc Doncaster pour l'année 2003, présentée par M. Raymond Zizian, en date du 10 janvier 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'offre précitée pour la période s'échelonnant du 28 avril 2003 au 31 octobre 2003.*

*QUE ce Conseil confirme également qu'il retient l'option 3, telle que présentée dans l'addenda no. 1 relativement aux droits d'accès.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte également les dispositions du rapport susdit, incluant les dépenses énumérées à celui-ci.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'entente à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-131**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 10 mars 2003, relativement à l'achat d'un véhicule utilitaire pour ledit service, ainsi que la vente de l'actuel véhicule utilitaire Ford Explorer 2000, propriété de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Des Laurentides Ford pour l'acquisition d'un Ford Expedition XLT VSS de l'année 2003 au montant de 43 125.17\$, taxes incluses.*

*QUE de plus ce Conseil accepte la soumission de ladite compagnie pour la cession par la Ville de son véhicule Ford Explorer 2000 au montant de 6 000\$, taxes incluses.*

*QUE le directeur du service de police soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution, incluant les documents de transfert de propriété desdits véhicules.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 2 ans.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-132**

*ATTENDU le rapport de Mme Sylvie Savoie, greffière à la cour municipale, daté du 13 mars 2003, relativement à l'achat d'un logiciel d'application pour ledit service.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 573.3.2 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la cour municipale à procéder à l'acquisition d'un logiciel d'application de la compagnie Cognicase Inc. au montant de 24 392\$, plus taxes, et dont la livraison sera effectuée en 2004, ainsi que des honoraires pour la formation et autres, au tarif horaire de 125\$, plus taxes.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-133**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire Desjardins des Pays d'En-Haut pour son emprunt de 18 285\$, par billets en vertu du règlement 625-1986, au taux de 4,75% et échéant en série 5 ans comme suit :*

23 mars 2004	3 250 \$
23 mars 2005	3 450 \$
23 mars 2006	3 650 \$
23 mars 2007	3 875 \$
23 mars 2008	4 060 \$

*QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer lesdits billets, pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-134**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Monsieur Martin Plourde, relativement à la vente formelle de l'immeuble portant le numéro de lot 7-3-51, rang 3, Canton Morin, immeuble adjugé au requérant lors de la vente pour taxes du 5 novembre 1999.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville, sous réserve :*

- *que tous les frais de cette cession soient assumés par l'acquéreur;*
- *que la vente susdite soit effectuée sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur;*
- *que ledit projet de contrat soit amendé en conséquence.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-135**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal daté du 10 mars 2003, relativement à l'amendement du projet d'entente à intervenir avec MM. Philippe Kalmbach et Serge Turner, pour le prolongement de la rue de la Seigneurie.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende le projet d'entente susdit, afin d'inclure à l'article 2 a) le paragraphe suivant :*

*« La présente entente sera annulée ipso facto si l'un des Promoteurs transmet à la Ville, avant le début des travaux, une lettre demandant l'annulation de ladite entente; copie de celle-ci doit également être transmise à l'autre Promoteur. Ladite annulation ne sera pas possible si les travaux prévus à la présente ont débuté. Dès lors, si la requête est transmise avant le début des travaux, la Ville remettra aux Promoteurs, dans les 30 jours de la réception de ladite requête, le cautionnement d'exécution des travaux prévu à l'article 5 de la présente ».*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur la demande de dérogation mineure ci-après indiquée, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose à ladite demande. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de dérogation mineure formulée ci-après :*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-136**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU la recommandation favorable transmise par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 4 février 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :*

*M. Pierre Bourgeois*

*Réduire la marge avant à 5,86 mètres au lieu de 6 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Situation : 2773/2775, rue Boyer*

*QU'une copie de la présente soit transmise à la personne concernée ainsi qu'au service d'urbanisme.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-137**

*ATTENDU les rapports de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, datés du 14 mars 2003, concernant des mandats à confier à des professionnels relativement aux travaux de reconstruction de la rue Rolland.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme Beaudry & Jarry pour effectuer le relevé des infrastructures routières et données foncières, le piquetage des emprises, la préparation des plans d'arpentage et la rédaction des descriptions techniques, pour une somme totale de 24 985\$, taxes incluses.*

*QUE de plus, ce Conseil mandate la compagnie Qualilab Inspection Inc. pour procéder à l'étude pédologique et le contrôle qualitatif des matériaux, pour une somme de 23 920\$, taxes incluses.*

*QUE les mandats susdits soient sous la réserve expresse que la Ville procède à l'exécution desdits travaux, de l'approbation du règlement d'emprunt qui sera adopté pour ce faire et de la réception par la Ville de la subvention à être remise pour les fins susdites par le gouvernement du Québec.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-138**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 17 mars 2003, relativement à l'engagement de Mme Nancy Bélanger-Pilon, à titre de coordonnatrice des camps de jour.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage Mme Nancy Bélanger-Pilon pour les fins susdites et pour la période du 18 mars 2003 jusqu'au 5 septembre 2003.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

1) *Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 291,902.33\$ pour la période du 8 au 14 février 2003.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 50,867.55\$ pour la période du 15 au 21 février 2003.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 210,080.16\$ pour la période du 22 au 28 février 2003.*
- *Engagements au montant de 226,692.05\$ pour la période du 13 février au 11 mars 2003.*



No de résolution  
ou annotation

- 2) Liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2003 au montant de 243,403.96\$.
- 3) Rapports :
  - Police : statistiques – janvier 2003.
  - Urbanisme – février 2003.
- 4) Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion de janvier 2003.
- 5) Procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière – réunion du 10 février 2003.
- 6) Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunion du 4 février 2003.

\*\*\*\*\*

Lors de la période de questions, un citoyen du chemin du Mont-Gabriel dépose une pétition par laquelle les signataires s'opposent à la construction d'immeubles sur une partie contiguë au terrain de golf du Mont-Gabriel.

Par la suite, les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents.

Ladite période débute à 20H53 et se termine à 21H34.

\*\*\*\*\*

#### RÉSOLUTION NO. 2003-139

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21H34.**

  
  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 11, 12 et 13 avril 2003, l'avis de convocation de la séance spéciale du 14 avril 2003, devant être tenue à 19H00 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

Michel Rousseau,  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 14 avril 2003 à 19H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle et Gabriel D. Latour.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Gérald Jalbert était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 19H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION NO. 06-2003**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter de nouvelles dispositions concernant le traitement des élus municipaux, incluant la rémunération et diverses allocations, le tout tel qu'il appert au projet de règlement joint au présent avis de motion pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

**AVIS DE MOTION NO. 07-2003**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'interdire le virage à droite au feu rouge à l'intersection de la rue Morin et du boulevard de Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, et attendu que chaque membre du Conseil a reçu une copie du projet de règlement numéro 1026-2003, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils renoncent à sa lecture.

Les membres du Conseil, unanimement, acquiescent à la requête du greffier municipal.

#### **AVIS DE MOTION NO. 08-2003**

La Conseillère Municipale Josée Barbeau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'interdire l'utilisation extérieure de pesticides de synthèses sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au projet de règlement joint au présent avis de motion pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

QUE l'avis de motion numéro 50-2002 soit abrogé à toutes fins que de droit.

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.

Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-140**

ATTENDU les dispositions de l'article 70 de la Loi sur les Cités et Villes concernant la nomination de Commissions permanentes ou spéciales du Conseil.

ATTENDU que ce Conseil juge opportun de nommer des Commissions pour la bonne administration de la Ville de Sainte-Adèle.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil nomme les Commissions et les personnes suivantes pour en faire partie, tel qu'il appert ci-après :

#### **FINANCE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Président : M. Jean-Paul Cardinal

Membres : MM. Pierre-Antoine Guinard et Gary Quenneville.

#### **ADMINISTRATION**

Président : M. Pierre-Antoine Guinard

Membre : Mme Marlène Houle

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Président : M. Gabriel D. Latour

Membre : M. Gérald Jalbert



No de résolution  
ou annotation

### **TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

Président : M. Gérald Jalbert  
Membre : M. Gabriel D. Latour

### **URBANISME**

Président : M. Gary Quenneville  
Membre : Mme Josée Barbeau

### **LOISIRS**

Présidente : Mme Marlène Houle  
Membre : M. Pierre-Antoine Guinard

### **PLEIN AIR ET ENVIRONNEMENT**

Présidente : Mme Josée Barbeau  
Membre : M. Gary Quenneville

*QUE le directeur de chacun des services susdits assiste aux réunions à titre de personne ressource.*

*QUE le directeur général soit mandaté pour agir à titre de personne ressource à chacune des réunions desdites Commissions.*

*QUE Monsieur le Maire fasse partie d'office desdites Commissions et exerce son droit de vote lorsqu'il l'estimera opportun, le tout tel qu'il appert à l'article 70 ci-haut indiqué.*

### **RÉSOLUTION NO. 2003-141**

*ATTENDU les dispositions de l'article 318 de la Loi sur les Cités et Villes.*

*ATTENDU que ce Conseil, devant se réunir en séance spéciale pour tenir une assemblée de consultation sur divers projets de règlements d'urbanisme, le 26 mai 2003 à 19H00, estime opportun de modifier l'endroit où peut être tenue telle séance.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète que la séance spéciale du 26 mai 2003 à 19H00, soit tenue dans la salle du Centre Communautaire et Culturel du 1200, rue Claude-Grégoire.*

### **RÉSOLUTION NO. 2003-142**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard pour participer à l'assemblée générale annuelle de la SDEPH (CLD) qui se tiendra à Saint-Sauveur le 23 avril 2003.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le coût d'achat du billet au montant de 75\$ soit assumé par la Ville.*

*QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, la trésorière municipale dépose devant le Conseil Municipal le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2002.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

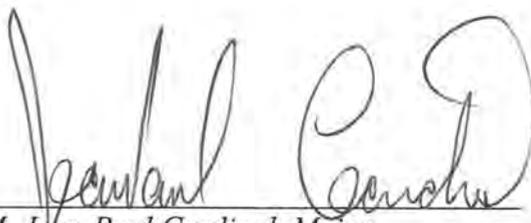
**RÉSOLUTION NO. 2003-143**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 19H18.*

  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le mardi 22 avril 2003 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Gary Quenneville était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-144**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 avril 2003, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :*

*de corriger la rubrique F 22) afin d'ajouter les mots « et la mutation » après le mot « promotion »;*

*d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :*

*F 37) Vente du lot 10-106, rang 2, Canton Morin;*

*F 38) Acceptation de la démission de Mme Diane Delorme.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-145**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 mars 2003 et de la séance spéciale du 14 avril 2003, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 mars 2003 et de la séance spéciale du 14 avril 2003, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*



No de résolution  
ou annotation

### AVIS DE MOTION NO. 09-2003

La Conseillère Municipale Marlène Houle donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux d'aménagement d'un parc sur l'immeuble de l'école Saint-Joseph et autres travaux connexes, l'achat et l'installation de modules de jeux et autres ouvrages, le paiement de tous les frais inhérents et les honoraires professionnels, pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire et pour approprier également une partie du surplus accumulé au 31 décembre 2002 pour réduire le coût d'emprunt dudit règlement.

### RÈGLEMENT NO. 965-I-2003 RÉSOLUTION NO. 2003-146

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 965-I-2003, amendant l'annexe « A » du règlement de stationnement numéro 965-1999, soit adopté par ce Conseil.*

### **VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption du règlement ci-après indiqué, le greffier municipal demande aux membres du Conseil présents s'ils ont lu le règlement et s'ils renoncent à sa lecture. Tous les membres du Conseil présents acquiescent aux deux requêtes.*

*Les principaux objets du règlement sont indiqués aux personnes présentes à la séance et le greffier indique au Conseil Municipal les dispositions qui ont été modifiées entre le dépôt du projet à la séance spéciale du 14 mai 2003 et celui déposé à la présente séance et ce, tel qu'il appert ci-après :*

*Article 1.11 – 3<sup>e</sup> paragraphe :*

- le mot « contact » a été modifié par le mot « injection »;

*Article 1.14*

- le chiffre « 100 m » a été modifié pour « 30 m »;

*Article 5.2 – paragraphe b) :*

- modifié pour l'inscrire au paragraphe k) de l'article 5.3;

*Article 5.2 – paragraphe e) :*

- les mots suivants ont été rayés : « les personnes chargées de la pulvérisation doivent avoir une formation reconnue ».

*Article 5.3 – paragraphe a) :*

- les mots « ou l'entrepreneur » ont été ajoutés;

*Article 6.1 :*

- tous les mots, après les mots « par l'application », ont été enlevés;

*Article 8.1*

- le paragraphe e) a été enlevé;

*Article 8.2 :*

- le 1<sup>er</sup> paragraphe a été enlevé;

*Article 8.2 – paragraphe b) :*

- les mots « les arbres et arbustes » ont été enlevés;

*Article 8.2 – paragraphe c) :*

- remplacé par le suivant : « Pour une application de pesticides et d'engrais sur la pelouse, l'utilisateur doit maintenir une bande de protection de 30 mètres et, pour les arbres et arbustes, ladite bande doit être de 5 mètres adjacente à tout plan d'eau naturel et cours d'eau, et de 5 mètres aux abords des fossés de drainage. »



No de résolution  
ou annotation

Article 8.3 :

- remplacé par le suivant : « Aucun traitement de pesticides de synthèses ne peut être fait sur les terrains ou les terrains adjacents aux terrains scolaires, de garderies et de jeux, aires de repos, aux parcs, ou terrain fréquenté par le public et de résidences pour personnes âgées.

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT NO. 1026-2003**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-147**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Josée Barbeau  
**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement numéro 1026-2003, concernant l'interdiction de l'utilisation extérieure de pesticides de synthèses sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1034-2003**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-148**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Pierre-Antoine Guinard  
**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gérald Jalbert  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement numéro 1034-2003, afin de nommer « rue Alpine » la voie de circulation portant le numéro de lot P.2A-294, rang 11, Canton Morin, soit adopté par ce Conseil.

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1037-2003**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-149**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour  
**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Pierre-Antoine Guinard  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement numéro 1037-2003, afin d'interdire le virage à droite au feu rouge à l'intersection de la rue Morin et du boulevard de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2003-150**

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2003 au 28 février 2004.



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* que la compagnie Intersan Inc. a été la seule à présenter soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée au montant de 370\$ par levée, plus taxes, incluant le transport et l'enfouissement.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-151**

*ATTENDU* le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 14 mars 2003, relativement à la réparation de la pompe Lobeflow GP-300 à l'usine d'épuration des eaux usées.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Global Électromécanique Inc. au montant de 5 336.48\$, plus taxes pour les fins susdites.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-152**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées, pour l'hiver 2003-2004.

*ATTENDU* que la compagnie Lafarge North America, Groupe Matériaux de Construction, a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, selon les prix unitaires suivants :

Sable-abrasif (livraison juillet à octobre 2003)	9.00\$/t.m. incluant transport, plus taxes
Optionnel - Sable-abrasif (livraison janvier, février, mars 2004)	9.50\$/t.m. incluant transport, plus taxes

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2003-153

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 10 mars 2003, relativement à sa participation à la convention de l'Association des travaux publics d'Amérique, qui se tiendra à Québec du 27 au 30 avril 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise ledit requérant à participer à une journée de conférence lors de l'événement susdit et que les frais d'inscription pour ce faire au montant de 63\$, plus taxes, soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes dudit requérant lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, selon la réglementation en vigueur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2003-154

*ATTENDU les lettres transmises par Mme Andrée Guertin de la Compagnie d'assurance St-Paul relativement au remboursement de frais d'expertise et d'indemnité versée dans divers dossiers de réclamations.*

*ATTENDU le rapport du greffier municipal daté du 12 mars 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser la compagnie d'assurance précitée et ce, tel qu'il appert au rapport susdit.*

### RÉSOLUTION NO. 2003-155

*ATTENDU la réclamation produite par Mme Lou Gohier relativement à des dommages subis le 25 février 2003, ainsi que la réclamation de M. Érik Morel pour une perte subie le 26 février 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser les requérants susdits des sommes indiquées ci-après, sous réserve cependant de la signature au préalable, par lesdits requérants, d'une quittance pour ce faire.*

Mme Lou Gohier 156.74 \$

M. Érik Morel 70.00 \$



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2003-156**

*ATTENDU l'offre d'achat présentée par M. Lucien Grégoire le 20 mars 2003, relativement à l'acquisition du lot 12-67, rang 9, Canton Abercrombie.*

*ATTENDU le rapport du greffier pour les fins susdites, daté du 25 mars 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte de vendre à M. Lucien Grégoire le lot précité pour la somme de 4 980\$, plus taxes.*

*QUE la vente susdite soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur, et sous réserve que ledit acquéreur conserve 30% du terrain vendu en espace naturel, conformément à la réglementation d'urbanisme.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le requérant.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-157**

*ATTENDU l'offre d'achat présentée par M. Michel Cyr, relativement à l'acquisition des lots 5-11, 5-145, 5-146, 5-147, 6A-73, 6A-74 et 6A-75, rang 3, Canton Morin, formant un seul terrain.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte de vendre à M. Michel Cyr les lots précités pour la somme de 7 500\$, plus taxes.*

*QUE la vente susdite soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le requérant.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-158**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture au montant de 150\$, transmise par le Réseau québécois de Villes et Villages en Santé, relativement à l'adhésion de la Ville audit organisme pour l'année 2003.*



No de résolution  
ou annulation

### RÉSOLUTION NO. 2003-159

*ATTENDU* le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 27 mars 2003, relativement à l'engagement d'une firme pour procéder à une étude sur la tarification concernant les ententes intermunicipales et sur l'affectation du personnel de la cour municipale.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil mandate la firme Municonsult pour les fins susdites, rétroactivement au 14 avril 2003, le tout tel qu'il appert à l'offre de services datée du 8 avril 2003, et pour des honoraires professionnels et autres frais n'excédant pas 20,000\$, plus taxes.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter lesdits honoraires professionnels, le tout en temps et lieu, à même le budget 2003.

### RÉSOLUTION NO. 2003-160

*ATTENDU* le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 20 mars 2003, relativement à l'achat d'équipements de télécommunication pour ledit service.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise l'achat des équipements ci-après indiqués de la compagnie Centre de Téléphone Mobile Ltée pour une somme de 5 850\$, plus taxes.

- 1 Base à la répartition : panneau de contrôle, brouilleur, haut-parleur Delta, bloc alimentation, micro de table.
- 3 Radios mobiles avec antenne et brouilleur
- 4 Combinés téléphoniques pour les véhicules.
- 2 Radios portatifs TK 230
- 2 Brouilleurs
- 2 Micros, hauts-parleurs
- 2 Antennes, pivot, pile ETW1
- 2 Chargeurs-multiples neufs.

*QU'un* contrat d'entretien soit conclu, à partir de la présente jusqu'au 31 décembre 2003, sous réserve du paiement mensuel d'une somme de 96\$, plus taxes.

*QUE*, de plus, un contrat de location soit conclu pour les répétitrices du service de police et du service de prévention des incendies, pour une période de 24 mois, au coût mensuel de 300\$, plus taxes, chacune.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, d'une part à même le budget 2003 du service de police, et d'autre part, à même le budget 2003 du service de prévention des incendies pour la répartitrice dudit service.



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2003-161

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture numéro 252 22599 au montant de 7 936.73\$, taxes incluses, transmise par les Publications Laurentiennes, relativement à l'impression du bulletin municipal « La Croisée ».*

### RÉSOLUTION NO. 2003-162

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de vêtements de travail pour les employés du service des travaux publics.*

*ATTENDU que la compagnie Québec Linge Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées et selon les prix unitaires par article indiqués au bordereau de soumission, plus les taxes applicables, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2003-163

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 3 avril 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat de bottes de travail pour les employés dudit service, pour l'année 2003, chez Chaussures Collins Inc., selon les prix unitaires indiqués ci-après :*

# 209500	Bottes Predator, cuir Nubuck couleur Tan CSA 1	105.99\$
# 209282	Bottes Predator, 8 pouces cuir bourgogne, doublée	114.99\$
# 305131	Couvre-chaussures Acton avec semelle traction	45.99\$
# 305955	Couvre-chaussures Acton-Rainette avec courroie unique	47.90\$
# 305184	Couvre-chaussures Acton-Rainette avec semelle traction et courroie	72.99\$



No de résolution  
ou annotation

plus les taxes applicables.

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-164**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion tenue le 25 mars 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

#### **Résolution C.C.U.'2003-041**

*IGA Sainte-Adèle  
1300, boulevard de Sainte-Adèle  
- Abri pour conteneur à déchets.*

#### **Résolution C.C.U.'2003-042**

*Félicité – Mme Ginette Dorais  
49, rue Morin  
- Affichage sur poteau.*

#### **Résolution C.C.U.'2003-043**

*Quincaillerie Théorêt  
1367, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseigne sur poteau*

#### **Résolution C.C.U.'2003-044**

*Bistro La Croisette – M. Denis Robert  
910, rue Valiquette  
- Éclairage d'enseigne.*

*QUE, de plus, ce Conseil refuse la demande de P.I.I.A. suivante :*

#### **Résolution C.C.U.'2003-043**

*Quincaillerie Théorêt  
1367, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseigne à plat sur le mur et rénovations extérieures (peinture et auvent)*

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-165**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise l'achat d'un ordinateur portable pour le bureau de la mairie, les licences et l'installation de celui-ci sur le réseau municipal, le tout pour une somme maximale de 5,141.62\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 3 ans.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-166**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture au montant de 750\$, plus taxes, relativement à la cotisation de la Ville de Sainte-Adèle à l'Inforoute municipale et ce, pour l'année 2003.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-167**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve le projet d'entente à intervenir entre les Investissements Fermanian Inc. et la Ville de Sainte-Adèle, pour la location d'un espace sur le mur du cinéma Pine, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> août 2002 au 1<sup>er</sup> janvier 2005, et sous réserve du paiement d'un loyer pour ce faire au montant de 1 400\$, plus taxes.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

*QUE la résolution 2003-107 soit abrogée à toutes fins que de droit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-168**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 3 avril 2003, relativement à l'entente à intervenir pour la gestion des tennis municipaux, pour la période s'échelonnant du 10 mai 2003 au 13 octobre 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la signature de l'entente à intervenir pour ce faire avec M. Greg Harmon, le tout pour une somme de 7 000\$, plus les taxes applicables.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-169**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 2 avril 2003, relativement à l'appropriation de sommes afin de concrétiser certaines activités.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise l'appropriation d'une somme totale de 14 000\$ à même le budget, tel qu'il appert ci-après :*

Parc de la rue Lépine 10 000 \$  
(asphalte – terrain de ballon-panier)

Bassin de développement canot-kayak 4 000 \$  
(aire d'accueil et de mise à l'eau)

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-170**

*ATTENDU l'offre de services transmise par M. André Émond de Meta Formes Paysages, relativement à la rédaction de plans et devis et la surveillance des travaux concernant le parc-école Saint-Joseph.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'offre de services susdite pour les fins précitées, le tout pour des honoraires professionnels au montant maximal de 9,280\$, plus taxes, sous réserve cependant de l'approbation du règlement d'emprunt à être adopté pour ce faire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-171**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service des police, daté du 1<sup>er</sup> avril 2003, ainsi que le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 4 avril 2003, concernant la promotion et la mutation de certains officiers-patrouilleurs à d'autres fonctions à l'intérieur du service de police de la Ville de Sainte-Adèle, dans le cadre de l'atteinte du Niveau 1 dudit service.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérard Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète, à partir de la présente, la mutation de Mme Manon Paquin et M. Sylvain Grenier à titre d'enquêteurs, et décrète la promotion de Mme Stéphanie Demers et M. Serge Rioux à titre de sergents-patrouilleurs.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-172**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 10 avril 2003, relativement à la prolongation du contrat intervenu entre Gestaide Ressources Humaines et la Ville de Sainte-Adèle relativement au remplacement de Mme Martine Jérôme.*

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun de prolonger le contrat de travail de la compagnie susdite afin d'assurer une continuité dans le dossier de négociation d'une nouvelle convention collective de travail à intervenir avec la Fraternité des policiers de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil prolonge le contrat de travail précité pour les fins susdites et ce, jusqu'à ce que ledit dossier soit complété et qu'une entente soit intervenue entre les parties, le tout pour des honoraires professionnels au montant maximal de 5 000\$, plus taxes.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tout contrat à intervenir pour ce faire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-173**

*ATTENDU le rapport de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, daté du 7 avril 2003, relativement à l'engagement temporaire d'une préposé et d'un étudiant-stagiaire préposé audit service.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche Mme Nathalie Chagnon à titre de préposée temporaire au service d'urbanisme, pour une période de 16 semaines débutant le 23 avril 2003, le tout selon la convention collective de travail pertinente.*

*QUE de plus ce Conseil embauche M. Jean-Philippe Langlois à titre d'étudiant stagiaire préposé audit service, pour une période 16 semaines débutant le 5 mai 2003 au salaire hebdomadaire de 500\$.*



No de résolution  
ou annotation

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-174**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 10 avril 2003, relativement au renouvellement du contrat de travail de Mme Geneviève Nolet à titre de greffière-adjointe à la Cour municipale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle le contrat de travail de Mme Geneviève Nolet au poste susdit pour une période de 3 ans, rétroactivement au 5 mars 2003 et ce, jusqu'au 4 mars 2006, et selon le salaire et les conditions prévus au projet de contrat joint à la présente.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-175**

*ATTENDU les rapports de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, datés du 1er et 4 avril 2003, relativement à la prolongation de 2 contrats concernant respectivement le déneigement des stationnements municipaux et le déneigement de la chaussée du secteur Pierre-Péladeau/Deauville.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 4.1 des devis préparés pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle le contrat de déneigement des stationnements municipaux pour les années 2003-2004 et 2004-2005 avec la compagnie Les Excavations William Ogilvie & Fils Inc.*

*QUE ce Conseil renouvelle également le contrat de déneigement de la chaussée du secteur Pierre-Péladeau/Deauville pour les années 2003-2004 et 2004-2005 avec la compagnie Les Excavations André Dubé & Fils Inc.*

*QUE les prix soumissionnés soient ajustés selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal, tel qu'il appert à l'article 8 b) du chapitre III desdits devis.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-176**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le fauchage des accotements, des fossés de rues et des Pentes de ski 40/80, pour l'année 2003.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* que la compagnie Les Excavations William Ogilvie et Fils Inc. a été la seule à présenter une soumission conforme pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, pour les fins précitées, au montant de 9 500\$, plus taxes.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-177**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour des réparations mineures de pavage.

*ATTENDU* que la compagnie Pavage Sainte-Adèle Ltée a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites, au montant de 96 661.25\$, taxes incluses.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-178**

*ATTENDU* la requête transmise par Mme Ghislaine Duguay, directrice générale de l'Entraide Bénévole des Pays d'En-Haut, relativement à une demande de commandite pour le déjeuner-conférence qui aura lieu dimanche le 27 avril 2003.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 100\$ à l'organisme susdit à titre de participation financière de la Ville de Sainte-Adèle à l'événement précité.

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-179**

*ATTENDU* que la semaine pour honorer les familles a été décrétée du 12 au 18 mai 2003.

*ATTENDU* que ce Conseil désire que la Ville de Sainte-Adèle participe concrètement à ladite semaine.



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la programmation pour les fins susdites et approprie pour ce faire une somme maximale de 1 100\$.*

*QUE ce Conseil décrète également « Semaine de la Famille », la période s'échelonnant du 12 au 18 mai 2003.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-180**

*ATTENDU que la Société de Protection Foncière de Sainte-Adèle a présenté des demandes d'exemption de taxes foncières à la Commission Municipale du Québec conformément aux dispositions de la Loi sur la Fiscalité Municipale, relativement aux immeubles suivants :*

- a) Lot 2 233 432 du Cadastre du Québec (rue Chantovent)*
- b) Lot 2 229 824 du Cadastre du Québec (rue Morin)*
- c) Lots P.8B et P.9A, rang 4, Canton Morin (rue du Croissant-du-Lac).*

*ATTENDU les lettres transmises à la Ville de Sainte-Adèle le 3 avril 2003 par la secrétaire de la Commission Municipale du Québec, Me Caroline Pouliot, afin de requérir l'opinion du conseil municipal sur ces requêtes.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confirme qu'il a pris connaissance des requêtes et qu'au nom de la Ville de Sainte-Adèle, il ne s'oppose pas aux demandes qui y sont formulées.*

*QUE le greffier municipal soit mandaté pour représenter la Ville de Sainte-Adèle lors des audiences de la Commission Municipale du Québec pour les fins précitées.*

*QUE celui-ci soit autorisé à signer tout document pour donner effet à la présente.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-181**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 15 avril 2003, relativement à l'embauche de policiers à temps partiel.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche, rétroactivement au 17 janvier 2003, Mme Geneviève Lecavalier et MM. Carol Girard et Carmelo Mangione, à titre de policiers à temps partiel.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2003-182

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte les projets de règlements numéros 1000-2003-PU-01, concernant le plan d'urbanisme, 1000-2003-Z-01 (P-1) concernant le zonage, 1000-2003-L-01 (P-1) concernant le lotissement, et 1000-2003-P.I.I.A.-01 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'il appert auxdits projets joints à la présente pour en faire partie intégrante respectivement sous les annexes « A », « B », « C » et « D ».*

*QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 26 mai 2003 à 19H00 dans la salle du Centre Communautaire et Culturel, situé au 1200, rue Claude-Grégoire à Sainte-Adèle.*

### RÉSOLUTION NO. 2003-183

*ATTENDU la lettre de M. Denis Leclerc, directeur général, adressée à la M.R.C. des Pays d'En-Haut le 7 avril 2003, concernant le plan de gestion des matières résiduelles.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil entérine les dispositions de la lettre susdite relativement au sujet précité.*

### RÉSOLUTION NO. 2003-184

*ATTENDU l'offre de services transmise le 3 février 2003 par la compagnie Clean Harbors Québec Inc. ainsi que le rapport de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, daté du 15 avril 2003, relativement à la collecte des déchets domestiques dangereux qui se tiendra lors de la « Journée Verte » décrétée pour le 25 mai 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'offre de services de la compagnie précitée et autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût de la dépense susdite selon les prix unitaires indiqués à ladite offre de services.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.*



No de résolution  
ou annotation

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :

**RÉSOLUTION NO. 2003-185**

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 4 mars 2003.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

Mme Louise Yale

Réduire la marge avant à 7,58 mètres au lieu de la marge prescrite par la réglementation actuelle de 8 mètres afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

Situation : 850, rue Versejoie

M. Dominic Dubé

Réduire la marge avant à 7,38 mètres au lieu de la marge prescrite par la réglementation actuelle de 8 mètres afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

Situation : 760, rue de la Terrasse

QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-186**

ATTENDU l'offre d'achat présentée par M. Réjean Côté et Mme Monique Côté, relativement à l'acquisition du lot 10-106, rang 2, Canton Morin.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil accepte de céder aux requérants susdits l'immeuble précité pour la somme de 7 560\$, plus taxes.

QUE la vente susdite soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls des acheteurs.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par les requérants.



No de résolution  
ou annotation

## RÉSOLUTION NO. 2003-187

*ATTENDU* la lettre de Mme Diane Delorme, datée du 17 avril 2003 relativement à la remise de sa démission à titre de secrétaire au service des travaux publics et techniques.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gérald Jalbert

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Pierre-Antoine Guinard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la démission de Mme Diane Delorme à titre d'employée de la Ville de Sainte-Adèle et ce, rétroactivement au 16 avril 2003.

*QUE* le service de la trésorerie et les ressources humaines soient autorisés à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :
  - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 168,747.17\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 mars 2003.
  - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 181,816.04\$ pour la période du 8 au 14 mars 2003.
  - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 144,857.71\$ pour la période du 15 au 21 mars 2003.
  - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 140,147.52\$ pour la période du 22 au 28 mars 2003.
  - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 319,956.41\$ pour la période du 29 mars au 4 avril 2003.
  - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 230,232.71\$ pour la période du 5 au 11 avril 2003.
  - Engagements au montant de 281,384.94\$ pour la période du 12 mars au 15 avril 2003.
- 2) Liste des comptes à payer pour le mois de février 2003 au montant de 234,382.77\$.
- 3) Rapports :
  - Police : février 2003.
  - Cour municipale : janvier 2003.
  - Travaux publics et techniques – février 2003.
  - Prévention des incendies : février et mars 2003.
  - Urbanisme – mars 2003.
- 4) Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion de février 2003.



No de résolution  
ou annotation

- 5) Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunions du 4 et 12 mars 2003.
- 6) Rapport financier de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle pour l'année 2002.

\*\*\*\*\*

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-188**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 20H58.**

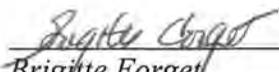
  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussignée, Brigitte Forget, greffier pro tempore de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 2 et 3 mai 2003, l'avis de convocation de la séance spéciale du 5 mai 2003, devant être tenue à 20H00 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
\_\_\_\_\_  
Brigitte Forget,  
Greffier pro tempore

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 5 mai 2003 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle et Gabriel D. Latour.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Gérald Jalbert était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-189**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 4 avril 2003, relativement à la prolongation du contrat de location de souffleur à neige avec opérateur.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 4.1 du devis préparé pour ce faire.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil renouvelle le contrat de location de souffleur à neige avec opérateur, pour les années 2003-2004 et 2004-2005, avec la compagnie Location Jean Miller Inc.*

*QUE le prix soumissionné soit ajusté selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal, tel qu'il appert à l'article 8 b) du chapitre III dudit devis.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2003-190**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion tenue le 29 avril 2003.*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville*

*APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau*

*ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ*

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

#### **Résolution C.C.U.'2003-013A**

*134746 Canada Inc. - IGA Sainte-Adèle  
1300, boulevard de Sainte-Adèle  
- Construction nouveau bâtiment*

#### **Résolution C.C.U.'2003-047**

*La Chic Guenille des Monts - M. Jean-François Blouin  
19A, rue Morin  
- Affichage dans fenêtre et à plat sur façade*

#### **Résolution C.C.U.'2003-048**

*Collections Campagne - Mme Diane Gattuso  
411, chemin Pierre-Péladeau  
- Enseigne sur poteau et à plat sur bâtiment et  
rénovations extérieures*

#### **Résolution C.C.U.'2003-049**

*Monsieur Paul Létourneau  
1424, rue Labelle  
- Construction d'une corniche*

#### **Résolution C.C.U.'2003-050**

*Le Chat Noir - Mme Isabelle Dallaire  
37, rue Morin  
- Modification à l'agrandissement du restaurant*

#### **Résolution C.C.U.'2003-051**

*Monsieur Stéphane Laramée  
Rue Quatre-Saisons (lot 536-7)  
- Construction d'une unifamiliale*



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U.'2003-052**

**Monsieur Michel J. Vaillancourt**

Lot P.10, rang Saint-Gabriel, canton Abercrombie  
(Boulevard de Sainte-Adèle)

- **Construction commerciale de bâtiments d'entreposage**

**Résolution C.C.U.'2003-053**

**Madame Nancy Lopes**

3014, rue Saint-Charles

- **Rénovation (fenêtres et porte)**

**Résolution C.C.U.'2003-054**

**Bistro La Croisette – M. Denis Robert**

910, rue Valiquette

- **Rénovation**

**Résolution C.C.U.'2003-055**

**Vicon Construction – M. Bruce Vineberg**

Domaine Mont-Gabriel

- **Projet intégré – Projet préliminaire no. 2**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-191**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 157, chemin du Golf, et dont la nature est de réduire la marge avant à 7,16 mètres au lieu de la marge prescrite par la réglementation actuelle de 7,50 mètres afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1086, rue de l'Orée-des-Bois, et dont la nature est de réduire la marge latérale gauche à 2,75 mètres au lieu de la marge prescrite par la réglementation actuelle de 3 mètres afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 avril 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 16 juin 2003 sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-192**

*ATTENDU la recommandation formulée par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 29 avril 2003, relativement à la demande de changement de zonage.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la résolution du Comité Consultatif d'Urbanisme numéro C.C.U. '2003-058.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-193**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service des police, daté du 24 avril 2003, concernant la mutation de certains officiers-patrouilleurs à d'autres fonctions à l'intérieur du service de police de la Ville de Sainte-Adèle, dans le cadre de l'atteinte du Niveau 1 dudit service.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète, à partir de la présente, la mutation de M. Clément Moreau à titre de coordonnateur et M. Yves Rivard à titre d'agent de prévention et relations communautaires.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-194**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 17 avril 2003, relativement à l'engagement d'employés saisonniers à la plage municipale, pour la saison estivale 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage les personnes mentionnées ci-après à la plage municipale pour la saison estivale 2003 :*

<u>NOM</u>	<u>TITRE</u>	<u>DATE D'EMBAUCHE</u>
Mme Judith Leduc	Chef d'équipe	25 avril 2003
Mme Esther Leduc	Sauveteur senior	25 avril 2003
M. Sébastien Voizard	Sauveteur	13 juin 2003
M. Nicolas Voizard	Sauveteur	13 juin 2003
M. André Kominik	Sauveteur	13 juin 2003
M. Alexis Voizard	Sauveteur	13 juin 2003
M. Marc-Olivier Bergeron de Carufel	Caissier	13 juin 2003
Mme Marie-Claude Marquis	Caissière	13 juin 2003

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-195**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

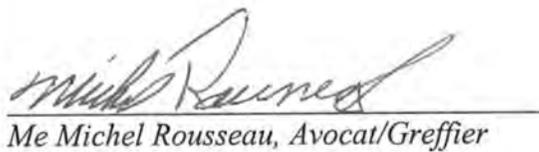
***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 20H10.***



---

M. Jean-Paul Cardinal, Maire



---

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le mardi 20 mai 2003 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle et Gabriel D. Latour.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Gérald Jalbert était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-196**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mai 2003, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants :*

*à la rubrique « Avis de motion » :*

*D 5) Avis de motion – règlement d'emprunt – parc-école Saint-Joseph.*

*à la rubrique « Résolutions » :*

*F 32) Achat regroupé de chlorure de sodium – mandat à l'U.M.Q.*

*F 33) Entente entre la Ville et M. Béranger Lessard – construction d'un chemin – autorisation de signature d'une lettre par le directeur général.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-197**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 22 avril 2003 et de la séance spéciale du 5 mai 2003, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 22 avril 2003 et de la séance spéciale du 5 mai 2003, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*



No de résolution  
ou annotation

**AVIS DE MOTION NO. 10-2003**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement V221-1974 pour augmenter le fonds de roulement.*

**AVIS DE MOTION NO. 11-2003**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter la fermeture d'une partie de la rue Préfontaine, connue comme étant une partie du lot P.18-1, rang 9, Canton Abercrombie, tel qu'il appert au plan préparé pour ce faire par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, dossier 2936, Minute L3918.*

**AVIS DE MOTION NO. 12-2003**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de d'amender l'annexe « A » du règlement numéro 1007-2001, pour ajouter un arrêt obligatoire à l'intersection du chemin Notre-Dame et de la rue Sigouin, direction Ouest.*

**AVIS DE MOTION NO. 13-2003**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender l'annexe « B » du règlement 965-1999 à la rubrique « Règles particulières » pour modifier les heures de stationnement permises concernant les terrains de stationnements municipaux situés à l'intersection des rues Valiquette et Morin, et Valiquette et de la Forge.*

**AVIS DE MOTION NO. 14-2003**

*La Conseillère Municipale Marlène Houle donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter des travaux d'aménagement d'un parc sur l'immeuble de l'école Saint-Joseph et autres travaux connexes, l'achat et l'installation de modules de jeux et autres ouvrages, le paiement de tous les frais inhérents et les honoraires professionnels, pour emprunter une partie des sommes nécessaires pour ce faire, et pour emprunter également un montant du fonds de roulement pour réduire le coût d'emprunt dudit règlement.*

*QUE l'avis de motion numéro 09-2003 soit abrogé à toutes fins que de droit.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, appuyé de Monsieur le Conseiller Gary Quenneville, propose au Conseil Municipal l'adoption du règlement ci-après indiqué.*



No de résolution  
ou annotation

Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal demande le vote concernant l'adoption du règlement. Tous les conseillers présents votent en faveur de l'adoption dudit règlement.

Attendu les dispositions de l'article 2 de la Loi sur le Traitement des Élus Municipaux, la voix de Monsieur le Maire est comprise dans la majorité des voix favorables exprimées.

Dès lors, le règlement est adopté à l'unanimité de tous les membres présents.

**RÈGLEMENT NO. 1035-2003**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-198**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement numéro 1035-2003, afin de décréter de nouvelles dispositions relativement au traitement des élus municipaux et pour abroger le règlement numéro 988-2000, soit adopté par ce Conseil.

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-199**

ATTENDU le rapport de M. Yves Dupras, directeur du service de prévention des incendies, daté du 12 avril 2003, relativement à l'embauche d'un pompier volontaire au sein dudit service.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil engage M. Stéphane Bell à titre de pompier volontaire au sein du service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle et ce, à partir de la présente.

**RÉSOLUTION NO. 2003-200**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil autorise l'achat de 3 brochures et 3 épinglettes à être remises lors d'occasions spéciales, chez C. Lamond & Fils Ltée, au montant total de 1 117.70\$, plus taxes, le tout tel qu'il appert au bon de commande 68268, daté du 11 avril 2003.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2003-201

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat d'un obturateur pneumatique chez Logiball, au montant de 1 429\$, plus taxes, tel qu'il appert au bon de commande 68124, daté du 8 avril 2003.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2003-202

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de pierre concassée et/ou de béton bitumineux pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2003 au 30 avril 2004.*

*ATTENDU que la compagnie Lafarge North America, Division Matériaux de Construction, a été la seule à présenter une soumission pour la fourniture de pierre concassée et de gravier.*

*ATTENDU que la compagnie Asphalte Jean-Louis Campeau Inc. a été la seule à présenter une soumission pour la fourniture de béton bitumineux.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gary Quenneville*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Lafarge North America, Division Matériaux de Construction, pour la fourniture de pierre concassée et de gravier, selon les prix unitaires suivants, plus les coûts de transport s'il y a lieu, tel qu'il appert à ladite soumission.*

Article 01	Gravier classe A	7.00\$/tonne métrique, plus taxes
Article 02	Pierre concassée – calibre 0-20 tout venant	7.50\$/tonne métrique, plus taxes
Article 03	Pierre concassée – calibre 0-20 MTQ	8.30\$/tonne métrique, plus taxes
Article 03	Pierre concassée – calibre 0-56 MTQ	8.05\$/tonne métrique, plus taxes
Article 04	Criblure 0-5 mm	7.65\$/tonne métrique, plus taxes
Article 05	Pierre filtré – calibre 14-20	9.55\$/tonne métrique, plus taxes
Article 06	Pierre – enrochement 80-200 Gabion	8.95\$/tonne métrique, plus taxes
Article 07	Asphalte recyclée GBC 0-20	9.00\$/tonne métrique, plus taxes

*QUE ce Conseil accepte également la soumission de la compagnie Asphalte Jean-Louis Campeau Inc. pour la fourniture de béton bitumineux, selon les prix unitaires suivants :*



No de résolution  
ou annotation

Article 01EB-14	68.00\$/tonne métrique, plus taxes
Article 02 EB-10-S	69.00\$/tonne métrique, plus taxes
Article 03 EB-10C	70.00\$/tonne métrique, plus taxes
Article 04 EB-5	73.00\$/tonne métrique, plus taxes

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-203**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à faire procéder à la réparation de la pompe de la station de pompage Dumouchel chez Motec Électrique, au montant de 5 037.26\$, taxes incluses, le tout tel qu'il appert au bon de commande 68143, daté du 10 avril 2003.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-204**

*ATTENDU l'offre de services transmise le 9 avril 2003 par la compagnie Guy Turcot & Associés Inc. relativement au mandat de consultations pour le renouvellement des assurances générales de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2004.*

*ATTENDU le rapport du greffier municipal daté du 28 avril 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte l'offre de services précitée et autorise, lorsque l'ensemble du dossier sera complété, le paiement d'une somme de 4,875\$, plus taxes, à titre d'honoraires professionnels.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-205**

*ATTENDU le rapport de M. Michel Rousseau, greffier, daté du 28 avril 2003, relativement à une journée de formation dans le cadre du Congrès de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec, qui se tiendra à Rivière-du-Loup, du 11 au 13 juin 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le greffier municipal à participer à une journée de formation dans le cadre du congrès susdit, le 13 juin 2003.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 100\$, plus taxes, soient assumés par la Ville.*

*QUE tous les frais connexes à sa participation lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, selon la réglementation en vigueur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-206**

*ATTENDU les rapports de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, datés du 29 avril et 8 mai 2003, relativement à l'achat et l'installation de gyrophares et sirènes pour le véhicule 2-34 Ford Expédition 2003 ainsi que le lettrage et l'identification dudit véhicule.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de Olivier Ford pour l'achat et l'installation de gyrophares et sirènes pour le véhicule 2-34 Ford Expédition, le tout pour une somme de 6 655\$, plus taxes.*

*QUE ce Conseil accepte également la soumission de Les Enseignes Daniel Millette pour le lettrage et l'identification dudit véhicule, le tout pour une somme de 650\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu; lesdites dépenses étant payables à même le fonds de roulement, remboursables sur une période de 2 ans.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-207**

*ATTENDU le rapport de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, daté du 28 avril 2003, relativement au Congrès de l'Association Québécoise d'Urbanisme, qui se tiendra à Bécancour, du 29 au 31 mai 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, et M. Réjean Guillette, président du Comité Consultatif d'Urbanisme, à participer au congrès susdit, qui aura lieu les 29, 30 et 31 mai 2003.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 260\$, plus taxes, chacun, soient assumés par la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE tous les frais connexes à la participation desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-208**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 13 mai 2003, relativement à l'engagement de policiers temporaires et ce, dans le cadre de la mise sur pied du Niveau 1.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage les personnes suivantes à titre de policiers temporaires, rétroactivement au 8 mai 2003 :*

- M. Éric Bélair
- Mme Lynn Gagnon
- M. Pierre-Alexandre Dumont

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-209**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Madame la Conseillère Josée Barbeau à participer à une journée d'information sur les plans de gestion des matières résiduelles qui aura lieu à Saint-Jérôme le jeudi 29 mai 2003.*

*QUE les frais connexes à sa participation lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-210**

*ATTENDU les procès-verbaux du Comité de circulation et de sécurité routière rédigé suite aux réunions du 10 mars, 7 avril et 5 mai 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les recommandations dudit comité concernant les résolutions suivantes :*



No de résolution  
ou annotation

**Résolution 10-03-021 – article 5.1 :**

- Mandat au directeur des services techniques – demande au M.T.Q. – installation de panneaux d'arrêt pliants à toutes les intersections avec feux de circulation sur le boulevard de Sainte-Adèle.

**Résolution 10-03-021 – article 5.2 :**

- Interventions lors de la sortie de neige dans les rues.

**Résolution 10-03-021 – article 5.3 :**

- Mandat au directeur du service de police – démarches auprès des associations - traverses de motoneiges sur nos routes.

**Résolution 10-03-021 – article 5.5 :**

- Panneaux de VTT ou motoneiges – rue de la Tourmente.

**Résolution 10-03-021 – article 5.8 :**

- Déneigement – rue Proteau.

**Résolution 10-03-021 – article 5.9 :**

- Mandat au directeur des services techniques – installation de panneaux concernant la circulation à l'intersection du chemin de la Rivière et du boulevard de Sainte-Adèle

**Résolution 10-03-021 – article 5.10 :**

- Déneigement des trottoirs – rue Saint-Jean.

**Résolution 07-04-27 – article 5.1 :**

- Mandat au directeur des services techniques – vérification de l'œil magique – lumières de la rue Vallée-du-Golf.

**Résolution 07-04-27 – article 5.2 :**

- Mandat au directeur des services techniques – évaluation du coût d'installation d'un lampadaire près de la borne d'incendie rue des Plaines.

**Résolution 07-04-27 – article 5.3 :**

- Mandat au directeur du service de police – opération de surveillance policière – intersection rue Rolland et l'entrée du garage municipal.

**Résolution 07-04-27 – article 5.4 :**

- Mandat au directeur des services techniques – réparation d'un lampadaire sur le chemin des Ancêtres.

**Résolution 07-04-27 – article 5.5 :**

- Mandat au directeur des services techniques – demande au M.T.Q. installation d'un système sonore de traverse de piétons à l'intersection du boulevard de Sainte-Adèle et du chemin Pierre-Péladeau.

**Résolution 07-04-27 – article 5.6 :**

- Mandat au directeur du service de police – signature de protocoles d'entente – traverses de motoneiges.

**Résolution 07-04-27 – article 5.7 :**

- Mandat au directeur des services techniques – demande au M.T.Q. circulation rapide à la traverse d'écoliers face à l'école Saint-Joseph.

**Résolution 07-04-27 – article 5.8 :**

- Mandat au directeur des services techniques – toiles sur les camions de la Régie Intermunicipale.



No de résolution  
ou annotation

**Résolution 07-04-27 – article 5.9 :**

- Mandat au directeur des services techniques – transmission de lettres au M.T.Q. :
  - construction d'une voie d'évitement sur le chemin Pierre-Péladeau près des Carrières Lafarge;
  - traçage d'une voie de virage à droite sur le pont Saint-Joseph;
  - traçage de flèches rue Morin et boulevard de Sainte-Adèle;
  - vérification de la possibilité d'abattre un arbre sur la rue Saint-Jean.

**Résolution 05-05-31 :**

- Nettoyage de branches – intersection chemin Notre-Dame et rue Sigouin.

**Résolution 05-05-33 :**

- Mandat au service d'urbanisme – stationnement rue Sigouin et chemin Pierre-Péladeau.

**Résolution 05-05-34 – article 6.2 :**

- VDFR - rue Saint-Joseph et boulevard de Sainte-Adèle, direction Nord.
- Mandat au directeur des services techniques – demande au M.T.Q. addition d'une flèche lumineuse permettant le virage à gauche de la rue Valiquette vers le boulevard de Sainte-Adèle, direction Nord.

**Résolution 05-05-34 – article 6.4 :**

- Mandat au directeur des services techniques – traverses de motoneiges rue Séraphin, chemin du Mont-Sauvage, chemin Notre-Dame et chemin du Golf.

**Résolution 05-05-34 – article 6.5 :**

- Mandat au directeur du service de police – réparation de la lumière de rue à l'intersection de la rue de la Savane et du chemin du Moulin.

**Résolution 05-05-34 – article 6.6 :**

- Mandat au directeur des services techniques – demande au M.T.Q. traçage sur chaussée.

\*\*\*\*\*

**QUE de plus, ce Conseil accepte les recommandations dudit comité à l'effet de ne pas donner suite aux demandes suivantes :**

**Résolution 10-03-019 :**

- Demande de panneau d'arrêt à l'intersection des rues Rolland et Saint-Joseph.

**Résolution 10-03-021 – article 5.4 :**

- Obstruction de la vue des automobilistes à l'intersection des rues Rolland, Proteau et Claude-Grégoire par la présence d'une haie.

**RÉSOLUTION NO. 2003-211**

ATTENDU le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière rédigé suite à la réunion du 10 mars 2003.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de l'alimentation électrique visant à brancher un lampadaire décoratif dans le tournant de la rue des Plaines.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-212**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 28 mars 2003, relativement à l'embauche d'un coordonnateur de ligue pour le soccer.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat de travail à intervenir entre M. Franc Paquet et la Ville de Sainte-Adèle, relativement au poste de coordonnateur de ligue pour le soccer, rétroactivement au 23 avril 2003 jusqu'au 29 août 2003.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-213**

*ATTENDU l'offre d'achat présentée par M. Gregory Slogar le 29 avril 2003, relativement à l'acquisition du lot 2 453 942 (5-7, rang 7, Canton Wexford).*

*ATTENDU le rapport du directeur général pro tempore pour les fins susdites, daté du 7 mai 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte de vendre à M. Gregory Slogar le lot précité pour la somme de 7 000\$, plus taxes.*

*QUE la vente susdite soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le requérant.*



No de résolution  
ou annotation

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-214**

*ATTENDU l'offre d'achat présentée par Mme Josée Leduc et M. Guy Caron, relativement à l'acquisition d'une partie du lot P.18-1, rang 9, Canton Abercrombie.*

*ATTENDU le rapport du directeur général pro tempore pour les fins susdites, daté du 7 mai 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte de vendre à Mme Josée Leduc et M. Guy Caron le lot précité pour la somme de 2 892\$, plus taxes, sous réserve cependant que le règlement de fermeture d'une partie de la rue Préfontaine, correspondant à la partie devant être cédée, soit approuvé par ce Conseil.*

*QUE la vente susdite soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls des acheteurs.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville, lorsque le règlement de fermeture d'une partie de la rue Préfontaine sera en vigueur.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par les requérants.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-215**

*ATTENDU la lettre transmise le 15 avril 2003 par Mme Andrée Guertin de la Compagnie d'assurance St-Paul relativement au remboursement de frais d'expertise et d'indemnité versée dans le dossier de réclamation de M. François Desjardins.*

*ATTENDU le rapport du greffier municipal daté du 8 mai 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser la compagnie d'assurance précitée d'une somme de 551.93\$.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-216**

*ATTENDU le rapport du directeur général pro tempore, daté du 8 mai 2003, relativement à la signature de trois (3) lettres d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) concernant divers dossiers.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le directeur général et le greffier municipal à signer les lettres d'entente précitées, annexées à la présente, concernant :*

- 1) *la correction des primes attribuées en fonction de l'article 20.09 de la convention collective de travail concernée;*
- 2) *le prolongement du délai concernant la nomination d'une personne arbitre;*
- 3) *la suspension des audiences quant à l'accréditation du poste de greffier-adjoint à la Cour Municipale.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-217**

*ATTENDU que le contrat de contrôle et protection des animaux vient à échéance le 30 juin 2003.*

*ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à une demande pour recevoir des soumissions.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du devis préparé pour ce faire, incluant la grille de pondération de l'analyse des soumissions laquelle fait partie de la présente.*

*QUE ce Conseil constitue un comité de sélection des soumissions en mandatant les personnes suivantes :*

*Mme Brigitte Forget, trésorière  
M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police  
M. Michel Rousseau, greffier*

*QUE des invitations soient transmises pour ce faire à :*

- *S.P.C.M. Saint-Sauveur-des-Monts*
- *S.P.C.A. Montréal*
- *Monsieur Roger Hotte*
- *S.P.C.A. des Laurentides*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-218**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium pour l'année 2003*

*ATTENDU que la compagnie Calclo 2000 Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée et ce, au prix unitaire de 0,234\$ le litre, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-219**

*ATTENDU la requête transmise le 6 mai 2003 par Mme Rosette Pipar, Chargée de projet du Salon Dégustation des Laurentides qui aura lieu à l'École Hôtelière des Laurentides les 8 et 9 novembre 2003,*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confirme que la Ville de Sainte-Adèle contribue à l'événement susdit pour une somme de 3 000\$ en tant que commandite de catégorie « Argent ».*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-220**

*ATTENDU que Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux Ressources Humaines, a acquitté sa cotisation annuelle 2003/2004 à l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.*

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 13 mai 2003, relativement au paiement de sa cotisation annuelle 2003 à l'Association des Travaux Publics des Basses-Laurentides (ADTPBL).*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser à Mme Martine Jérôme la somme de 435,74\$, taxes incluses, pour les fins précitées et ce, conformément à l'article 10 de son contrat de travail.*

*QUE ce Conseil autorise également le service de la trésorerie à acquitter la cotisation de M. André Mongeau, pour les fins susdites, au montant de 100\$, taxes incluses.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-221**

*ATTENDU la requête formulée par M. Réjean Charbonneau, président de l'organisme sans but lucratif « Le Nord à Cheval (2002) », relativement à l'utilisation d'une partie du lot 10B, rang 4, Canton Morin, propriété de la Ville de Sainte-Adèle, à des fins de loisirs équestres.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU le compte-rendu de la rencontre qui a eu lieu le 29 avril 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer toute entente à intervenir pour les fins précitées.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-222**

*ATTENDU que Danielle Lafontaine In Trust et la compagnie 164649 Canada Inc. ont fait signifier à la Ville une requête introductive d'instance pour faire annuler un contrat de cession d'un immeuble, intervenu en 1993 et corrigé en 2002.*

*ATTENDU que ce Conseil estime que la Ville de Sainte-Adèle a toujours respecté ses obligations dans ce dossier.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil conteste la réclamation telle que déposée et mandate les procureurs Prévost Auclair Fortin D'Aoust pour déposer une comparution au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-223**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande officiellement à la compagnie Rogers Sans-Fil Inc. de procéder, à ses frais, à l'application d'une peinture de couleur grise sur la tour de communication érigée sur une partie du lot P.18, rang 9, Canton Abercrombie, afin de marier ladite tour le plus possible avec son environnement immédiat.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-224**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la résolution 2003-076 soit amendée afin d'inscrire, après le 2<sup>e</sup> paragraphe, les dispositions suivantes :*



No de résolution  
ou annotation

« QU'une partie des achats susdits, comprenant les vestes pare-balles au montant de 20 000\$, plus taxes, ainsi que les équipements informatiques au montant de 10,800\$, plus taxes, soit payée à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans.

QUE toutes les autres dépenses soient acquittées à même le surplus accumulé au 31 décembre 2002. »

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-225**

ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 4 avril 2003, relativement à la prolongation du contrat de location de souffleur à neige avec opérateur avec la compagnie Location Jean Miller Inc.

ATTENDU que pour respecter les délais prévus au devis préparé pour ce faire, celui-ci a transmis une lettre à ladite compagnie le 23 avril 2003, afin d'informer ledit entrepreneur que la Ville de Sainte-Adèle se prévalait de la clause de prolongation dudit contrat pour une période de 2 ans, tel qu'il appert audit devis.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil entérine la transmission de la lettre précitée afin de renouveler le contrat susdit pour les années 2003-2004 et 2004-2005, selon les dispositions du devis.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

QUE toute résolution incompatible avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-226**

ATTENDU l'entente intervenue le 21 février 2003 entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie 9112-3737 Québec Inc. pour la construction d'une rue contiguë à la Montée Binette.

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender celle-ci tel qu'il appert de la requête transmise le 13 mai 2003 par M. Robert Reeves, président de ladite compagnie, et à la rencontre qui a eu lieu le 29 avril 2003 pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'entente susdite soit amendée tel qu'il appert ci-après :



No de résolution  
ou annotation

Ajout d'un 4<sup>e</sup> paragraphe à l'article 5 :

« La Ville retiendra une somme représentant 10% du montant de cautionnement susdit jusqu'au dépôt d'un certificat de l'ingénieur mandaté au dossier, confirmant à la Ville que tous les fournisseurs et la main-d'œuvre ont été payés. Sur réception dudit certificat, le service de la trésorerie de la Ville remboursera ledit montant dans les délais administratifs usuels ».

Remplacement du paragraphe a) de l'article 6) par le suivant :

« Si les dispositions de la présente entente ont été entièrement respectées, et lorsque les travaux susdits ont été exécutés à l'entière satisfaction de la Ville, conformément aux plans et devis préparés par les ingénieurs mandatés par la Ville, et sur rapport dudit ingénieur à l'effet que toutes et chacune des clauses des plans et devis ont été respectées et dès l'acceptation provisoire desdits travaux et la preuve des quittances finales signées par ledit ingénieur, la Ville pourra accepter une cession de ladite rue ».

QUE la présente fasse partie de l'entente qu'elle amende.

**RÉSOLUTION NO. 2003-227**

ATTENDU les requêtes transmises par Mme Francine Lacasse, Agente de gestion à la direction générale du Centre du Florès, relativement à l'utilisation d'une partie du stationnement municipal loué par la Ville à l'arrière du Cinéma Pine, datées du 8 mai 2003.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil autorise l'organisme susdit à utiliser un maximum de 35 places de stationnement afin d'y déposer des tables et des chaises en nombre suffisant pour permettre au personnel dudit centre de se réunir à l'occasion d'un dîner qui se tiendra le 2 juin 2003 et ce, tel qu'il appert au plan annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service des travaux publics soit autorisé à prendre les procédures nécessaires afin de délimiter lesdites places.

**RÉSOLUTION NO. 2003-228**

ATTENDU que des prix ont été demandés pour les fournitures d'impression et les fournitures de bureau, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2003 au 31 mai 2004.

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 15 mai 2003.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil octroie le contrat de fournitures d'impression à la compagnie Axidata ainsi qu'à la compagnie Nutone Technologie pour les fournitures d'impression recyclées, lorsque requises.



No de résolution  
ou annotation

*QUE de plus ce Conseil octroie le contrat de fournitures de bureau à la compagnie Fournitures de bureau Denis.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-229**

*ATTENDU les rapports de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, datés du 8 et 9 mai 2003, relativement à des mandats à confier, d'une part pour les essais de pompage aux puits Riverdale et Ronchamp afin d'identifier la capacité de rabattement et de rechargement de la nappe aquifère et, d'autre part la localisation de sources souterraines dans les secteurs situés en périphérie des lacs Matley et Violon.*

*ATTENDU que des demandes de prix ont été adressées aux compagnies Nova Aqua Expert Inc. et Qualitas Géoconseil.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la compagnie Qualitas Géoconseil pour les essais de pompage pour un montant maximum de 15 000\$, plus taxes*

*QUE ce Conseil octroie également à la compagnie Qualitas Géoconseil le mandat de recherches en eau souterraine dans les secteurs des lacs Matley et Violon, le tout pour des honoraires d'un montant maximal de 7 000\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer les honoraires précités à même l'argent disponible au règlement 1022-2002, le tout tel qu'il appert aux offres de services transmises pour ce faire les 9 et 10 avril 2003.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-230**

*ATTENDU la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de chlorure de sodium.*

*ATTENDU l'article 29.9.1 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*ATTENDU que la Ville désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites à la fiche d'identification préparée en date du 20 mai 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée par M. André Mongeau, en date du 20 mai 2003.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil s'engage, si l'union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme s'il avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.*

*QUE ce Conseil autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au Conseil.*

*QUE ce Conseil reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra de l'Adjudicataire un montant 0,4% (4/10 de 1%) du montant facturé avant taxes de chacune des municipalités participantes.*

*QU'une copie de la présente et de la fiche d'identification soient transmises à l'Union des municipalités du Québec.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2003-231**

*ATTENDU que les représentants de la Ville et M. Béranger Lessard se sont rencontrés et entendus le 4 avril 2003 sur les étapes à suivre afin de régler le litige entre lesdites parties relativement à la construction d'un chemin dans le littoral du lac à l'Ours.*

*ATTENDU qu'il y a des travaux à effectuer pour apporter des mesures de mitigation appropriées sur les lieux concernés.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil entérine les dispositions du projet de lettre devant être transmise pour ce faire à M. Béranger Lessard, le tout à titre d'entente entre les parties précitées et que le directeur général, M. Denis Leclerc, soit autorisé à signer celle-ci pour et au nom de la Ville, tel qu'il appert audit projet annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

**1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :**

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 63,682.45\$ pour la période du 12 au 18 avril 2003.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 97,040.41\$ pour la période du 19 au 25 avril 2003.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 19,451.58\$ pour la période du 26 avril au 2 mai 2003.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 168,892.62\$ pour la période du 3 au 9 mai 2003.*



No de résolution  
ou annotation

➤ Engagements au montant de 173,535.26\$ pour la période du 16 avril au 13 mai 2003.

2) Liste des comptes à payer pour le mois de mars 2003 au montant de 262,268.85\$.

3) Rapports :  
- Police : mars 2003.  
- Travaux publics et techniques – mars 2003.  
- Prévention des incendies – avril 2003.  
- Cour municipale – février 2003.  
- Urbanisme – avril 2003.

4) Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut - réunion de mars 2003.

5) Procès-verbal du Comité Consultatif Centre-Ville - réunion du 8 avril 2003.

6) Procès-verbaux du Comité de circulation et de sécurité routière – réunions du 10 mars, 7 avril et 5 mai 2003.

\*\*\*\*\*

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 20H48 et se termine à 21H00.

\*\*\*\*\*

#### RÉSOLUTION NO. 2003-232

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21H00.**

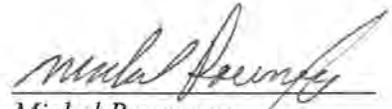
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 20 et 23 mai 2003, l'avis de convocation de la séance spéciale du 26 mai 2003, devant être tenue à 19H00 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier.

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 26 mai 2003 à 19H00, dans la salle du Centre Communautaire et Culturel, située au 1200, rue Claude-Grégoire à Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 19H15 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-233**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit ouverte à 19H15.**

\*\*\*\*\*

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**  
**PROJETS DE RÉGLEMENTS 1000-2003-PU-01 1000-2003-Z-01 (P-1),**  
**1000-2003-L-01 (P-1) ET 1000-2003-P.I.I.A-01**

*Plus de 200 personnes sont présentes à l'assemblée de consultation, laquelle débute à 19H15 et se termine à 22H40.*

*D'entrée de jeu, Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal fait un résumé des étapes qui ont conduit à l'assemblée de consultation du 26 mai 2003. Il explique les démarches du promoteur, celles du Comité Consultatif d'Urbanisme et celles du Conseil Municipal.*

*Mme Marie-Pascale Lalonde, urbaniste, de la firme Daniel Arbour & Associés, donne des informations sur le projet faisant l'objet de l'amendement. Par la suite, elle explique chacun des projets de règlements susdits.*



No de résolution  
ou annotation

A 19H45, les gens sont invités à prendre une pause et à examiner la maquette du projet et les documents visuels au soutien. Par la suite, de nombreux citoyens posent des questions au représentant du promoteur, M. Robert Thérien, lequel fournit des explications supplémentaires concernant le projet d'implantation récréotouristique. A cette occasion, de nombreux citoyens interviennent pour s'informer des différents aspects dudit projet.

Mme Marie-Pascale Lalonde et le greffier municipal expliquent aux gens présents le processus d'adoption et de mise en vigueur des différents règlements et, à cette occasion, le greffier indique spécifiquement, pour chacun des projets de règlements 1000-2003-Z-01 (P-1) et 1000-2003-L-01 (P-1), les différents dispositions pouvant faire l'objet de procédures de requête afin de soumettre celles-ci à l'approbation des personnes habiles à voter.

A l'étape du dépôt des mémoires, M. Stéphane Lalande, directeur général du CLD des Pays d'En-Haut dépose un mémoire intitulé « Évaluation d'impacts économiques – projet de construction d'un complexe récréotouristique à Sainte-Adèle ».

\*\*\*\*\*

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.

\*\*\*\*\*

#### RÉSOLUTION NO. 2003-234

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 22H40.**



M. Jean-Paul Cardinal, Maire

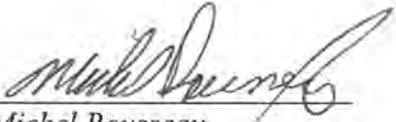


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier les 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2003, l'avis de convocation de la séance spéciale du 2 juin 2003, devant être tenue à 20H00 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier.

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 2 juin 2003 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil retirent les sujets suivants :*

*à la rubrique « règlement » :*

*B) Règlement 1036-2003 – aménagement du parc-école Saint-Joseph;*

*à la rubrique « résolutions » :*

*C 1) Signature de l'entente – Commission Scolaire des Laurentides – aménagement du parc-école Saint-Joseph.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-235**

*ATTENDU les rapports de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, datés du 8 et 22 mai 2003, relativement à l'embauche d'un éducateur spécialisé pour le camp de jour.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat de travail à intervenir entre M. Dominic Guay et la Ville de Sainte-Adèle, relativement au poste d'éducateur spécialisé pour le camp de jour, rétroactivement au 21 mai 2003 jusqu'au 29 août 2003.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-236**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la lettre d'entente à intervenir avec la Fraternité des Policiers et Policières de Sainte-Adèle Inc. relativement à la négociation des salaires et conditions de travail des nouvelles fonctions de sergents, d'enquêteurs, d'agent coordonnateur et d'agent de prévention et relations communautaires, postes découlant de la mise sur pied du Niveau 1 du service de police.*

*QUE le directeur général et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-237**

*ATTENDU la recommandation de M. Denis Leclerc, directeur général, en date du 29 mai 2003, relativement à un mandat à confier pour l'établissement d'un plan directeur de circulation d'une partie du boulevard de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que ledit projet doit être réalisé en collaboration avec le Ministère des Transports du Québec, lequel assumera sa partie des coûts pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme d'ingénieurs CIMA + pour les fins susdites, le tout pour des honoraires professionnels n'excédant pas 21,450\$, plus taxes, tel qu'il appert à l'offre de services desdits ingénieurs, datée du 29 mai 2003.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le surplus accumulé au 31 décembre 2002.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-238**

*ATTENDU la lettre transmise le 5 mai 2003 par M. Pierre Langlois, conseiller en approvisionnement, direction des acquisitions de biens et services du Secrétariat du Conseil du Trésor, afin de permettre à la Ville de Sainte-Adèle d'adhérer au regroupement des municipalités et des organismes gouvernementaux pour l'achat d'huile à chauffage.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil décrète l'adhésion de la Ville au regroupement susdit et autorise Mme Brigitte Forget, trésorière, à signer et à transmettre le document « cueillette des besoins » et que les achats de la Ville débutent le 1<sup>er</sup> janvier 2004, attendu que le contrat actuel se termine le 31 décembre 2003.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-239**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 26 mai 2003, relativement à la conclusion d'une entente avec la compagnie Bell Canada, pour les appels interurbains de tous les services de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise la conclusion d'une entente à intervenir avec la compagnie Bell Canada pour les fins précitées et ce, pour une période de 3 ans, débutant lorsque les branchements nécessaires seront opérationnels.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-240**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion tenue le 27 mai 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

##### **Résolution C.C.U.'2003-061**

**Vicon Construction – M. Bruce Vineberg**

**Domaine Mont-Gabriel**

**- Projet intégré (suivi de la résolution 2003-055)**

##### **Résolution C.C.U.'2003-062**

**Monsieur Michel J. Vaillancourt**

**Lot P.10, rang Saint-Gabriel, canton Abercrombie**

**(Boulevard de Sainte-Adèle)**

**- Construction commerciale de bâtiments d'entreposage – phase 1 du projet (suivi de la résolution 2003-052).**



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U.'2003-063**

134746 Canada Inc. - IGA et MRC  
1300 et 1320 boulevard de Sainte-Adèle  
- **Démolition des bâtiments commerciaux**

**Résolution C.C.U.'2003-064**

134746 Canada Inc. - IGA  
1300 boulevard de Sainte-Adèle  
- **Construction commerciale** (architecture, aménagement paysager, éclairage et stationnement).

**Résolution C.C.U.'2003-065**

**Les Immeubles Pierlor Inc./Robois Inc.**  
3160-3170, rue du Versant  
- **Construction unifamiliale jumelée** (suivi de la résolution 2002-146)

**Résolution C.C.U.'2003-066**

**Félicité – Mme Ginette Dorais**  
49, rue Morin  
- **Peinture extérieure.**

**Résolution C.C.U.'2003-067**

**Monsieur Georges Desjardins**  
1931, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Remblai – terrain commercial.**

**Résolution C.C.U.'2003-068**

**Monsieur Georges Desjardins**  
1931, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Construction d'un entrepôt.**

**Résolution C.C.U.'2003-069**

**Madame Lilianne Beauvais**  
900, rue Valiquette  
- **Rénovations extérieures.**

**Résolution C.C.U.'2003-070**

**Monsieur Hannes Lamothe**  
2222, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Revêtement extérieur.**

**Résolution C.C.U.'2003-071**

**Monsieur Hannes Lamothe**  
2310, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Rénovation extérieure (peinture).**

**Résolution C.C.U.'2003-072**

**Monsieur Hannes Lamothe**  
2280, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Revêtement extérieur et peinture.**

**Résolution C.C.U.'2003-073**

**Monsieur Michel Hébert**  
3011, rue Beaudry  
- **Rénovation extérieure** (suivi de la résolution 2003-015)



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U.'2003-074**

*Monsieur Michel Hébert*

*3011, rue Beaudry*

**- Affichage.**

**Résolution C.C.U.'2003-075**

*Michel Pratte Sport*

*1652, boulevard de Sainte-Adèle*

**- Affichage sur poteau et affichage directionnel.**

**Résolution C.C.U.'2003-076**

*M.R.C. des Pays d'En-Haut*

*1010-1014, rue Valiquette*

**- Affichage sur mur.**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente,  
pour en faire partie intégrante.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte du rapport périodique sur les revenus et les dépenses au 15  
mai 2003.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de  
questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-241**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 20H08.**



\_\_\_\_\_  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire



\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 16 juin 2003 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-242**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 juin 2003, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :*

*- d'ajouter les sujets suivants :*

- D 6) Avis de motion – arrêt obligatoire – rue Valiquette Sud et Boulevard de Sainte-Adèle.*
- F 36) Acceptation des recommandations du Comité de circulation et de sécurité routière – 2 juin 2003.*
- F 37) Aide financière et technique – Grand Prix Cycliste des Laurentides.*
- F 38) Mandat au Comité Consultatif d'Urbanisme – toponymie.*
- F 39) Subvention – Maison des Jeunes de Sainte-Adèle – intervenant au Parc Claude-Henri-Grignon.*

*- de décaler les rubriques « H » et « I » aux rubriques « I » et « J »;*

*- d'inscrire à la nouvelle rubrique « H » le sujet suivant :  
remise de médailles à certains policiers.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-243**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mai 2003 et des séances spéciales du 26 mai et 2 juin 2003, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mai 2003 et des séances spéciales du 26 mai et 2 juin 2003, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

**AVIS DE MOTION NO. 15-2003**

*Le Conseiller Municipal Gérald Jalbert donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de nommer officiellement certaines voies de circulation situées sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation des avis de motion, une copie des projets de règlements numéros 1000-2003-PU-01, 1000-2003-Z-01, 1000-2003-L-01 et 1000-2003-P.I.I.A.-01, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture desdits règlements lorsque ceux-ci seront présentés pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION NO. 16-2003**

*Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-PU aux fins de changer le plan d'urbanisme, lequel projet de règlement 1000-2003-PU-01 est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2003-PU-01 concernant le plan d'urbanisme, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

**AVIS DE MOTION NO. 17-2003**

*Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, lequel projet de règlement 1000-2003-Z-01 est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2003-Z-01 concernant le zonage, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*



No de résolution  
ou annotation

### AVIS DE MOTION NO. 18-2003

*Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-L, aux fins de changer la réglementation de lotissement, lequel projet de règlement 1000-2003-L-01 est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2003-L-01 concernant le lotissement, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

### AVIS DE MOTION NO. 19-2003

*Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A., aux fins de changer la réglementation relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel projet de règlement 1000-2003-P.I.I.A.-01 est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2003-P.I.I.A.-01 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

\*\*\*\*\*

### AVIS DE MOTION NO. 20-2003

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender l'annexe « A » du règlement numéro 1007-2001, afin d'ajouter un arrêt obligatoire à la sortie sud de la rue Valiquette, à l'intersection du boulevard de Sainte-Adèle.*

### RÈGLEMENT NO. V221D-2003

### RÉSOLUTION NO. 2003-244

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro V221D-2003, afin d'amender le règlement V221-1974 pour augmenter le fonds de roulement de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 965-J-2003**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-245**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 965-J-2003, amendant l'annexe « B » du règlement de stationnement numéro 965-1999, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1007G-2003**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-246**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1007G-2003, amendant l'annexe « A » du règlement numéro 1007-2001, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1038-2003**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-247**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1038-2003, décrétant la fermeture d'une partie de la rue Préfontaine, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2003-248**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme Monsieur le Conseiller Gérald Jalbert à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 16 juin 2003 à 00heure 01 minute, et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.*

*QUE, de plus, celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2003-249

*ATTENDU le rapport de M. François Latour, contremaître au service des travaux publics, daté du 13 mai 2003, relativement à la disposition de biens laissés sur le carreau, lesquels ont été remisés par ledit service.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la recommandation susdite et autorise la remise desdits biens aux organismes du territoire de la Ville de Sainte-Adèle qui en manifesteront le désir.*

*QU'en l'absence de telle demande, ledit service soit autorisé à déposer les biens au rebut.*

### RÉSOLUTION NO. 2003-250

*ATTENDU la requête transmise le 16 mai 2003 par Mme Carole Maillé, directrice générale du Conseil de la Culture des Laurentides, relativement au renouvellement de l'adhésion de la Ville audit organisme, pour la période du 6 juin 2003 au 5 juin 2004.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle ladite adhésion et autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 90\$ pour ce faire.*

*QUE Monsieur le Maire soit mandaté à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle auprès de l'organisme susdit.*

### RÉSOLUTION NO. 2003-251

*ATTENDU la lettre de M. Clément Valiquette, agent de développement à la Société d'aide au développement des collectivités des Laurentides, datée du 14 mai 2003, relativement à une demande de soutien pour le projet « Coopérative jeunesse de services de Sainte-Adèle », lequel favorise le développement de la relève entrepreneuriale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie, pour soutenir ledit projet, une somme de 500\$.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-252**

*ATTENDU* les dispositions de la convention collective de travail intervenue avec le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN), relativement au déplacement d'un congé férié.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil acquiesce au déplacement du congé férié de la Fête du Canada au 30 juin 2003, en lieu et place du 1<sup>er</sup> juillet 2003.

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-253**

*ATTENDU* la requête transmise le 22 mai 2003 par Mme Ginette Bauset, responsable de la bibliothèque du 1200, rue Claude-Grégoire, concernant une demande de contribution de la Ville au souper qui sera offert à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de ladite bibliothèque.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accorde pour ce faire une somme de 200\$ et autorise le service de la trésorerie à émettre le chèque en conséquence.

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-254**

*ATTENDU* la requête de M. Jean-Marie Leduc pour le Club Optimiste de Sainte-Adèle, datée du 20 avril 2003, concernant une demande de support pour le Festival de la Pêche qui se déroulera les 5 et 6 juillet 2003 au Parc de la Doncaster.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil octroie pour ce faire une somme de 2 000\$ pour l'ensemencement de poissons et 500\$ à titre de contribution pour la publicité qui sera élaborée pour les fins susdites.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-255**

*ATTENDU* le rapport de Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 2 juin 2003, concernant le poste de secrétaire au service d'urbanisme.



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme Mme Sylvie Gingras à titre de personne salariée permanente au poste de secrétaire au service d'urbanisme, rétroactivement au 16 avril 2003.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-256**

*ATTENDU le rapport de M. Yves Dupras, directeur du service de prévention des incendies, daté du 24 mai 2003, relativement à l'embauche d'un pompier volontaire au sein dudit service.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage M. Denis Bélanger à titre de pompier volontaire au sein du service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle et ce, à partir de la présente.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-257**

*ATTENDU le rapport de Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 5 juin 2003, relativement à l'engagement d'un employé temporaire au service des travaux publics et d'une employée temporaire aux services administratifs.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage M. Luc Boutour à titre de journalier chauffeur temporaire au service des travaux publics, selon les besoins dudit service et rétroactivement au 4 juin 2003*

*QUE de plus ce Conseil engage Mme Josée Dion à titre de salariée temporaire aux services administratifs de la Ville, pour effectuer du remplacement en secrétariat et ce, à partir de la présente*

**RÉSOLUTION NO. 2003-258**

*ATTENDU le rapport de Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 5 juin 2003, relativement aux négociations pour le renouvellement de la convention collective de travail des policiers et policières de la Ville de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Me Gérard Caisse afin de faire partie du comité de négociations de ladite convention collective de travail, le tout pour des honoraires professionnels n'excédant pas la limite permise par la Loi sur les Cités et Villes en pareille matière pour un mandat donné de gré à gré.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-259**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 26 mai 2003, relativement à la nomination d'un directeur pro tempore durant les vacances et les absences du directeur dudit service.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme M. Gary Moore à titre de directeur pro tempore au sein du service de police de la Ville de Sainte-Adèle et ce, durant les vacances et les absences du directeur dudit service.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-260**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 2 juin 2003, relativement à la signature d'avenants de modification d'assurance.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, les avenants de modification des couvertures de protection d'assurance.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-261**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour des réparations mineures de pavage, phase II.*

*ATTENDU que la compagnie Pavage Sainte-Adèle Ltée a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites, au montant de 79 660.57\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-262**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Mme Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale, à participer au Symposium de l'Association des Greffiers de Cours Municipales du Québec, qui se tiendra à Aylmer les 8, 9 et 10 octobre 2003.*

*QUE ses frais d'inscription au montant de 500\$, plus taxes, soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais d'hébergement au montant de 107\$, plus taxes, par nuit (3 nuitées) soient assumés par la Ville et payables avec l'inscription.*

*QUE les frais connexes lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la réglementation en vigueur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-263**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 21 mai 2003, relativement au réseau d'aqueduc privé propriété de Les Immeubles Pierlor Inc. et Robois Inc. sur les lots 7-14 et 8A-14, rang 3, Canton Morin, lequel a fait l'objet d'une entente de 5 ans, se terminant le 21 janvier 2003.*

*ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler l'entente susdite pour la période se terminant le 1<sup>er</sup> janvier 2004.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement de l'entente susdite relativement à l'entretien de l'aqueduc privé, rétroactivement au 21 janvier 2003 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2004.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-264**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 20 mai 2003, relativement à l'achat d'un ventilateur axial avec boyau pour ledit service.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat de l'équipement précité chez Stinson Équipement Inc. au montant de 1 480.15\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-265**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 9 mai 2003, relativement au décret d'une tarification demi-journée pour l'accès à la plage municipale et ce, à partir de 15H00 jusqu'à 19H00.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète la tarification suivante pour les fins susdites et ce, pour les résidents de la Ville de Sainte-Adèle seulement :*

- |                            |         |
|----------------------------|---------|
| - Adultes (15 ans et plus) | \$ 3.00 |
| - Enfant (5 à 14 ans)      | \$ 1.50 |

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-266**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a manifesté le désir de procéder à l'acquisition des immeubles connus sous le nom de « Parc de la Doncaster » de l'actuel propriétaire Hydro-Québec.*

*ATTENDU qu'il y aurait lieu de mandater des officiers municipaux pour procéder à l'avancement dudit dossier.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le directeur général et le directeur du service des loisirs à entreprendre les négociations auprès d'Hydro-Québec pour permettre de conclure le dossier susdit.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2003-267

*ATTENDU l'offre de services transmise le 23 mai 2003 par la firme Plani Cité pour effectuer le plan d'aménagement du Parc Montclair.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'offre de services susdite et mandate dès lors la firme Plani Cité pour les fins précitées, le tout pour des honoraires professionnels n'excédant pas 19 500\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, à même le surplus accumulé au 31 décembre 2002.*

### RÉSOLUTION NO. 2003-268

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture d'une unité de secours pour le service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que la compagnie Maxi Métal Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour l'achat d'un camion devant servir aux opérations du service de prévention des incendies, pour une somme de 212 623.71\$, taxes incluses.*

*QUE le directeur du service de prévention des incendies soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution, incluant les documents de transfert dudit véhicule.*

*QUE de plus, ce Conseil rejette les soumissions déposées le 23 avril 2003.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.*

### RÉSOLUTION NO. 2003-269

*ATTENDU la lettre transmise le 23 mai 2003 par Mme Andrée Guertin de la Compagnie d'assurance St-Paul relativement au remboursement de la franchise, incluant les frais, dans le dossier de réclamation de M. François Campeau et Mme Nathalie Chalifoux.*

*ATTENDU le rapport du greffier municipal daté du 29 mai 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser la compagnie d'assurance précitée d'une somme de 1 663.13\$.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-270**

*ATTENDU que ce Conseil, lors de la préparation du budget d'opération 2002/2003 avait demandé au service des travaux publics d'améliorer la qualité de l'entretien des voies de circulation de la Ville et, plus particulièrement les opérations de déneigement et de sablage et/ou de salage des rues.*

*ATTENDU l'hiver rigoureux qu'a connu la Ville en terme de précipitations et de froid.*

*ATTENDU les commentaires très positifs de plusieurs citoyens de la Ville à l'égard de la qualité et de l'entretien de nos rues et de nos routes cet hiver.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE soient et sont soulignés les efforts démontrés par l'équipe des employés et des cadres du service des travaux publics de Sainte-Adèle afin d'améliorer le niveau des services offerts à la population adéloise pour l'entretien des rues et des routes municipales pendant l'hiver 2002/2003.*

*QUE ce Conseil confirme qu'il désire maintenir ce niveau de services dans le futur.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-271**

*ATTENDU la requête transmise par l'Association des Amis de la Nature du Lac Pilon relativement à la cession de droits sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 60-1, rang 3, Canton Wexford.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête de ladite association telle que rédigée, et demande au Ministère de l'Énergie et des Ressources de prendre connaissance de la présente résolution et de ladite requête.*

*QUE l'aval du Conseil soit sous la réserve expresse de la signature d'une entente à intervenir avec l'Association des Amis de la Nature du Lac Pilon, laquelle devra spécifier que ledit immeuble devra être utilisé en tout temps pour fins publiques.*

*QUE lorsque les permissions pour ce faire auront été obtenues, Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir pour ce faire.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2003-272**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 4 juin 2003, relativement à la poursuite intentée par Danielle Lafontaine In Trust et 164649 Canada Inc. contre la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que la compagnie Gestion Uni-Globe Inc. a fait signifier à la Ville une requête introductive d'instance, alléguant le non-respect du contrat d'entretien ménager intervenu entre la requérante et la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 23 mai 2003, relativement au paiement d'honoraires professionnels versés à la firme Prévost Auclair Fortin D'Aoust dans le cadre d'un mandat confié pour négociations de l'acquisition d'immeubles par la Ville.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate les procureurs Prévost Auclair Fortin D'Aoust afin de protéger les intérêts de la Ville de Sainte-Adèle dans le dossier Danielle Lafontaine In Trust et 164649 Canada Inc. et d'entreprendre les procédures jugées nécessaires pour ce faire.*

*QUE ce Conseil conteste la réclamation déposée par Gestion Uni-Globe Inc. et mandate les procureurs Prévost Auclair Fortin D'Aoust pour protéger les intérêts de la Ville dans ce dossier et entreprendre les procédures jugées nécessaires pour ce faire.*

*QUE les procureurs mandatés au dossier étudient, avec les officiers municipaux concernés, la possibilité pour la Ville de présenter une demande reconventionnelle pour tous les coûts que la Ville a dû assumer pour le non-respect des obligations contractuelles par Gestion Uni-Globe Inc.*

*QUE ce Conseil mandate les procureurs Prévost Auclair Fortin D'Aoust pour l'acquisition d'immeubles par la Ville et autorise le service de la trésorerie à payer les honoraires professionnels pour ce faire, incluant une facture au montant de 1,811.64\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

*QUE dans le dossier d'entretien ménager des immeubles municipaux, des demandes de soumissions soient effectuées pour permettre au Conseil Municipal d'accorder le contrat nécessaire pour ce faire jusqu'au 31 janvier 2004.*

### **RÉSOLUTION NO. 2003-273**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 5 juin 2003, ainsi que le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 6 juin 2003, relativement à certains terrains inclus dans la vente pour taxes qui a eu lieu le 11 juin 2003.*

*ATTENDU que ce Conseil a pris connaissance desdits rapports le 10 juin 2003.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve, rétroactivement au 10 juin 2003, les recommandations transmises par lesdits officiers municipaux pour les fins précitées.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-274**

*ATTENDU le rapport de Mme Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale, daté du 12 mai 2003, relativement à deux comparutions de détenus dans des dossiers relevant de la Cour municipale de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.*

*ATTENDU que les deux comparutions susdites ont généré des frais pour la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la recommandation de la greffière de la Cour municipale et demande au service de la trésorerie de facturer à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts une somme de 150\$ pour chaque comparution susdite.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-275**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 4 juin 2003, relativement à la cession d'un camion-pompe, propriété de la Ville de Sainte-Adèle à l'Académie des Pompiers de Mirabel.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil cède à l'Académie des Pompiers de Mirabel le camion-pompe de marque GMC 1975, portant le numéro de série TTE675V600385, propriété de la Ville, en échange d'heures de formation à l'intention des pompiers à temps partiel de la Ville de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert à la lettre rédigée le 2 avril 2003 par M. Joël Laviolette, directeur des opérations à ladite académie.*

*QUE le directeur du service de prévention des incendies soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution, incluant les documents de transfert de propriété.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-276**

*ATTENDU que, lors de l'engagement de M. André Mongeau, celui-ci était soumis à une période de probation de six (6) mois, se terminant le 25 mai 2003.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU le rapport favorable de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 2 juin 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et confirme M. André Mongeau au poste de directeur des services techniques et travaux publics et ce, jusqu'à la fin du contrat signé pour ce faire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions dudit rapport, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-277**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le contrôle et la protection des animaux, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2006.*

*ATTENDU que M. Jean-Gilles Bélisle, faisant affaires sous la raison sociale Service de Protection Canine des Monts Enr., a été le seul à présenter une soumission pour ce faire.*

*ATTENDU l'analyse de ladite soumission effectuée conformément à la grille de pondération décrétée pour ce faire par le Conseil Municipal.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission susdite pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2006, pour un montant total de 18 565.04\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, et que les paiements pour ce faire soient effectués conformément à l'article 23 du devis préparé pour ce faire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-278**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE ce Conseil adopte les seconds projets de règlements numéros 1000-2003-L-01 (P-2) concernant le lotissement et 1000-2003-Z-01 (P-2) concernant le zonage, tel qu'il appert auxdits projets joints à la présente pour en faire partie intégrante respectivement sous les annexes « A » et « B ».*

*La résolution est adoptée sous la dissidence de Madame la Conseillère Josée Barbeau.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2003-279**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le greffier municipal à transmettre à la M.R.C. des Pays d'En-Haut les règlements numéros 1000-2003-PU-01, 1000-2003-L-01, 1000-2003-Z-01 et 1000-2003-P.I.I.A.-01, suite à leur adoption par le Conseil Municipal.*

*La résolution est adoptée sous la dissidence de Madame la Conseillère Josée Barbeau.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-280**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Commission Scolaire des Laurentides, relativement à l'aménagement du parc-école Saint-Joseph.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-281**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 4 juin 2003, relativement à l'engagement d'employés saisonniers au camp de jour, pour la saison estivale 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage les personnes mentionnées au rapport susdit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution, le tout selon les dispositions de la convention collective de travail pertinente, et pour les périodes indiquées audit rapport, sous réserve cependant que chacune de celles-ci rencontre les critères de sécurité de la Ville de Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.*



No de résolution  
ou annotation

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :

### **RÉSOLUTION NO. 2003-282**

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 29 avril 2003.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :: Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :*

**Mme Margaret Gillet**

*Réduire la marge avant à 7,16 mètres au lieu de 7,50 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Situation : 157, chemin du Golf*

**M. Serge Boisclair**

*Réduire la marge latérale gauche à 2,75 mètres au lieu de 3 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Situation : 1086, rue de l'Orée-des-Bois*

*QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.*

### **RÉSOLUTION NO. 2003-283**

ATTENDU le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière rédigé suite à la réunion du 2 juin 2003.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les recommandations dudit comité concernant les résolutions suivantes :*

**Résolution 02-06-39 :**

- Peindre en jaune sur pavage une zone d'entrée interdite afin de dissuader les automobilistes de s'engager à contresens sur la rue de la Rivière.

**Résolution 02-06-40 :**

- Installation d'un panneau surdimensionné indiquant le sens de la rue Claude-Grégoire, contournant l'ancien hôtel de ville du Village de Mont-Rolland pour se rendre à la résidence des Pins et marquage de la chaussée unidirectionnel.



No de résolution  
ou annotation

**Résolution 02-06-42 :**

- Mandat au directeur des services techniques – demande au Ministère des Transports du Québec – installation d'un panneau « obligation de tourner à droite » sur le poteau de lumières sur le boulevard de Sainte-Adèle à l'intersection du chemin Notre-Dame, direction nord.

**Résolution 02-06-43 :**

- Mandat au directeur des services techniques – marquage de la traverse de piétons sur la rue Sigouin à l'intersection du parc Claude-Henri-Grignon, installation d'un policier silencieux supplémentaire de chaque côté du passage de façon à permettre un arrêt complet des véhicules et installation de « new-jersey » dans le stationnement afin d'éviter de contourner cette installation

QUE, de plus, ce Conseil accepte le procès-verbal susdit.

**RÉSOLUTION NO. 2003-284**

ATTENDU la requête transmise par M. Luc Dubois du Grand Prix Cycliste des Laurentides pour obtenir une aide financière de la Ville ainsi que l'appui technique de différents services municipaux relativement à la tenue du Grand Prix Cycliste des Laurentides, dont une épreuve aura lieu à Sainte-Adèle le 23 août 2003.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil octroie aux organisateurs de l'événement précité une aide financière de 5 000\$.

QUE les services de police, loisirs et travaux publics, appuient lesdits organisateurs pour la réussite de l'événement précité.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

**RÉSOLUTION NO. 2003-285**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil mandate le Comité Consultatif d'Urbanisme pour faire des recommandations au Conseil Municipal pour toutes les demandes concernant la toponymie sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

**RÉSOLUTION NO. 2003-286**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil octroie une subvention à la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle au montant de 4 000\$ afin de permettre l'engagement d'un intervenant au Parc Claude-Henri-Grignon et ce, pour la saison estivale 2003.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

- 1) *Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 109,262.59\$ pour la période du 10 au 16 mai 2003.*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 150,040.28\$ pour la période du 17 au 23 mai 2003.*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 64,144.67\$ pour la période du 24 au 30 mai 2003.*
  - *Engagements au montant de 156,204.84 \$ pour la période du 14 mai au 10 juin 2003.*
- 2) *Liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2003 au montant de 201,480.38\$.*
- 3) *Rapports :*
  - *Police : avril 2003.*
  - *Prévention des incendies : mai 2003.*
- 4) *Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunions du 25 mars et 29 avril 2003.*

\*\*\*\*\*

*Avant la période de questions, les membres du Conseil Municipal procèdent à une remise de médailles pour honorer quatre (4) policiers du service de police de la Ville de Sainte-Adèle.*

*M. Barney Bronstein était absent. Cependant, celui-ci a été honoré par la remise d'une médaille pour la mission de paix au Kosovo.*

*M. Gary Moore reçoit des mains de Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour une médaille pour la mission de paix en Haïti ainsi qu'une mention d'honneur pour ses nombreuses années d'implication auprès du mouvement scout.*

*Par la suite, celui-ci assiste Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour pour remettre des médailles aux policiers Yves Rivard et Serge Rioux pour leur 20 ans de services distinguées au sein du service de police de la Ville de Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 21H05 et se termine à 21H45.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-287**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 21H45.***

*M. Jean-Paul Cardinal, Maire*

*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier les 28, 29 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2003, l'avis de convocation de la séance spéciale du 2 juillet 2003, devant être tenue à 08H00 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier.

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le mercredi 2 juillet 2003 à 08H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Josée Barbeau, Marlène Houle et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Messieurs les Conseillers Pierre-Antoine Guinard et Gabriel D. Latour étaient absents pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 08H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil retirent le sujet suivant :*

*C 5) Murales Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT NO. 1036-2003**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-288**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**      **Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**              **Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1036-2003 décrétant des travaux d'aménagement du parc-école Saint-Joseph, l'achat et l'installation de différents modules de jeux et autres équipements, le paiement de tous les honoraires professionnels et tous les autres frais inhérents, et pour emprunter une somme de 100 000\$ pour ce faire, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**



No de résolution  
ou annotation

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-289**

*ATTENDU la requête transmise le 26 juin 2003 par le directeur général de la Corporation du Parc d'Affaires la Rolland, relativement à un moratoire de la remise du capital dû sur l'ensemble des financements.*

*ATTENDU que ce Conseil a pris connaissance de la résolution adoptée par le Conseil d'Administration de ladite corporation le 19 juin 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et appuie ladite corporation afin que celle-ci obtienne du Centre Financier des Entreprises Desjardins un moratoire de 12 mois sur le remboursement du capital pour l'ensemble des financements des prêts du projet de la Corporation du Parc d'Affaires la Rolland.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-290**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique que la Ville de Sainte-Adèle assume le coût d'une publicité dans l'agenda 2004 qui sera publié par la Fondation Médicale des Laurentides et ce, pour une somme de 1 500\$, plus les taxes applicables s'il y a lieu.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-291**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, datée du 11 juin 2003, relativement à l'embauche d'une animatrice dans le cadre des programmes d'échanges entre la France et le Québec, sous l'égide des associations France-Québec et Québec-France, pour l'année 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche Mme Laetitia Ferrari, de la Ville d'Albertville, au poste d'animatrice au camp de jour de la Ville de Sainte-Adèle, rétroactivement au 30 juin 2003 et jusqu'au 15 août 2003 et ce, dans le cadre des programmes d'échanges susdits.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2003-292**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 2003-140 afin d'ajouter à la fin de celle-ci la disposition suivante :*

*« QUE la présente soit rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2003 ».*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

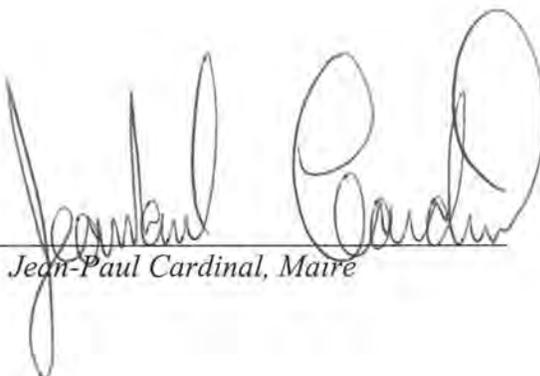
**RÉSOLUTION NO. 2003-293**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 08H07.*

  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 21 juillet 2003 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Madame et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Madame la Conseillère Marlène Houle et Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour étaient absents pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-294**

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 juillet 2003, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve de :*

*retirer le sujet suivant :*

*F 32) Acceptation de la soumission – travaux d'aménagement du parc-école Saint-Joseph.*

*d'ajouter les sujets suivants :*

*F 37) Aménagement de la sortie 67 de l'autoroute des Laurentides – entrée Sud de la Ville.*

*F 38) Adhésion de la Ville au Centre de ressources municipales en relations du travail et en ressources humaines.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-295**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juin 2003 et de la séance spéciale du 2 juillet 2003, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juin 2003 et de la séance spéciale du 2 juillet 2003, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*



No de résolution  
ou annotation

### AVIS DE MOTION NO. 21-2003

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption pour amender le règlement de tarification numéro 956-1999 afin de décréter un tarif pour l'assermentation des personnes qui ne sont pas domiciliées ou contribuables de la Ville de Sainte-Adèle.*

### AVIS DE MOTION NO. 22-2003

*Le Conseiller Municipal Gérald Jalbert donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 1004-2001 concernant le code de discipline des policiers du service de police de la Ville de Sainte-Adèle.*

### AVIS DE MOTION NO. 23-2003

*Le Conseiller Municipal Gérald Jalbert donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter la fermeture d'une partie du chemin du Mont-Gabriel.*

\*\*\*\*\*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation des avis de motion, une copie des projets de règlements numéros 1000-2003-Z-01-1 et 1000-2003-Z-01-2, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture desdits règlements lorsque ceux-ci seront présentés pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

### AVIS DE MOTION NO. 24-2003

*Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, aux fins de changer la réglementation de zonage, lequel projet de règlement 1000-2003-Z-01-1 est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2003-Z-01-1 concernant le zonage, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

### AVIS DE MOTION NO. 25-2003

*Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, aux fins de changer la réglementation de zonage, lequel projet de règlement 1000-2003-Z-01-2 est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2003-Z-01-2 concernant le zonage, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT NO. 1007H-2003**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-296**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* le règlement numéro 1007H-2003, amendant l'annexe « A » du règlement numéro 1007-2001 concernant les arrêts obligatoires, soit adopté par ce Conseil.

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1039-2003**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-297**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* le règlement numéro 1039-2003, décrétant des travaux de reconstruction de la rue Rolland, à partir du 3390, rue Rolland jusqu'au chemin des Hauteurs, et autres travaux connexes, le paiement des honoraires professionnels et tous les frais inhérents, et pour emprunter une somme de 1 246 500\$ pour ce faire, soit adopté par ce Conseil.

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2003-298**

*ATTENDU* les rapports de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, datés du 12 mai et 4 juillet 2003, ainsi que le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 1<sup>er</sup> juillet 2003, relativement à la modification et la réparation du système de climatisation d'une partie de l'hôtel de ville.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil acquiesce aux dispositions des rapports susdits et autorise lesdites modifications et, pour ce faire, attribue les contrats pertinents, d'une part à Les Entreprises de Réfrigération Locas Inc. et, d'autre part à la firme Pelti de Sainte-Agathe pour l'installation de pellicules dans toutes les fenêtres de la façade de l'hôtel de ville.



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût de la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-299**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 23 juin 2003, ainsi que le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 1<sup>er</sup> juillet 2003, relativement à l'acquisition d'un contrôle Micro-DC1 ABB pour le système de traitement des eaux usées à l'usine d'épuration.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil entérine les dispositions des rapports susdits, incluant l'achat de l'équipement précité chez Rochon Lavallée Inc. au montant de 16 970\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût de la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-300**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 20 juin 2003, relativement à l'installation d'un panneau électrique au bâtiment du tennis du parc Claude-Henri-Grignon.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Les Entreprises P.L.G. Lauzon Inc. à procéder à l'installation d'un panneau électrique de 200 A à l'endroit précité, le tout pour une somme de 1 650\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-301**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 1<sup>er</sup> juillet 2003, relativement à l'achat de trois (3) pédalos pour la plage municipale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 2,053.19\$, taxes incluses, pour assumer le coût d'achat de trois (3) pédalos de marque Fiji H55P103 chez Desjardins Marine Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2003-302**

*ATTENDU que le contrat d'entretien des étangs aérés du Mont-Gabriel viendra à échéance le 8 septembre 2003.*

*ATTENDU que ce Conseil désire renouveler le contrat susdit pour une période d'une année se terminant le 8 septembre 2004.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle le contrat susdit avec la compagnie Aquatech Société de Gestion de l'Eau Inc., pour une période d'une année, se terminant le 8 septembre 2004, aux mêmes termes et conditions que le contrat qui vient à échéance le 8 septembre 2003, le tout pour des honoraires professionnels indexés conformément à l'article 7 dudit contrat.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2003-303**

*ATTENDU que le contrat de services professionnels pour la gestion de l'exploitation d'ouvrages de traitement d'eau au Lac Mailey vient à échéance le 31 décembre 2003.*

*ATTENDU que le nouveau régime juridique mis en vigueur le 19 juin 2002 n'affecte pas les contrats déjà conclus, dont celui intervenu entre les parties le 23 décembre 1993 pour les fins susdites, le tout tel qu'il appert à l'opinion juridique de Me Pierre Lemieux, datée du 21 août 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la reconduction du contrat précité pour une période d'une année avec la compagnie Aquatech Société Gestion de l'Eau Inc., s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et se terminant le 31 décembre 2004, le tout pour des honoraires professionnels indexés conformément à l'article 7 dudit contrat.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-304**

*ATTENDU* les lettres transmises les 28 et 29 mai 2003 par Mme Andrée Guertin de la Compagnie d'assurance St-Paul relativement au remboursement de frais d'expertise et de franchise dans divers dossiers de réclamations.

*ATTENDU* le rapport du greffier municipal daté du 5 juin 2003.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser la compagnie d'assurance précitée d'une somme de 5 150\$, tel qu'il appert au rapport précité.

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-305**

*ATTENDU* l'offre d'achat présentée par M. Lucien Grégoire le 18 juin 2003, relativement à l'acquisition d'une partie du lot P.12, rang 9, Canton Abercrombie.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte de vendre à M. Lucien Grégoire la partie du lot précité pour une somme représentant 0.53\$ le pied carré, plus les taxes applicables.

*QUE* le requérant transmette à la Ville, à ses frais, un plan parcellaire et une description technique dudit immeuble, lesquels devront être annexés au contrat d'acquisition.

*QUE* la vente susdite soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.

*QUE* Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.

*QUE* tous les frais dans ce dossier soient assumés par le requérant.

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-306**

*ATTENDU* le rapport de M. Yves Dupras, directeur du service de prévention des incendies, daté du 20 juin 2003, relativement au renouvellement de la cotisation annuelle à l'Association d'aide aux sinistrés des Basses-Laurentides.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement de la cotisation 2003-2004 à l'organisme précité et ce pour une somme de 500\$.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-307**

*ATTENDU le rapport de M. Yves Dupras, directeur du service de prévention des incendies, daté du 4 juin 2003, relativement à l'achat d'un système informatique pour ledit service.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat de l'équipement précité chez Nortech Informatique au montant de 1 465.99\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût de la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-308**

*ATTENDU la lettre transmise le 16 juin 2003 par Mme Marie-Claire Richer du 231, rue de Grenoble, relativement à une demande d'appui de la Ville pour dénoncer la coupe d'arbres effectuée par des préposés ou des sous-contractants d'Hydro-Québec.*

*ATTENDU la lettre transmise le 26 juin 2003 par M. Denis Leclerc, directeur général relativement au sujet susdit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil appuie Mme Marie-Claire Richer dans ses démarches auprès d'Hydro-Québec, dont les préposés ou les sous-contractants ont effectué une coupe d'arbres matures sur la propriété susdite.*

*QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de réparer de la meilleure façon possible les dommages ainsi causés en remplaçant les arbres matures coupés par leur sous-traitant.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-309**

*ATTENDU le rapport de Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 16 juin 2003, relativement à la signature d'une lettre d'entente concernant le personnel temporaire affecté à la répartition.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la lettre d'entente susdite et autorise le directeur général et le greffier à signer ledit document annexé à la présente, pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-310**

*ATTENDU la requête transmise le 29 juin 2003 par Mme May Flynn, présidente régionale de la Société Canadienne du Cancer, concernant la tenue du marcheton annuel « Les Pattes de l'Espoir » aux Pentes 40/80.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et autorise la tenue de l'événement précité aux Pentes 40/80, le 28 septembre 2003.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-311**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire Desjardins des Pays d'En-Haut pour son emprunt de 42 800\$, en vertu du règlement 779A-1992, au taux de 4.90% et échéant en série 5 ans comme suit :*

28 juillet 2004	3 400 \$
28 juillet 2005	3 600 \$
28 juillet 2006	3 700 \$
28 juillet 2007	3 900 \$
28 juillet 2008	28 200 \$

*QUE Monsieur le Maire et le trésorier pro tempore soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le prêt à terme requis dans les circonstances.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-312**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil amende la résolution 2003-092 pour inscrire, au premier paragraphe, en lieu et place des mots et chiffres « à une partie du lot 2 229 877, d'une superficie de 1 537.5 m.c., matricule 5590-49-6651, et une partie du lot 2 233 533, d'une superficie de 131.9 m.c. », les mots et chiffres « au lot 3 002 754 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1,669.4 m.c. » et ce, rétroactivement au 26 juin 2003.*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-313**

*ATTENDU le grand succès obtenu lors de la Fête Nationale, Édition 2003.*

*ATTENDU que la réussite de cet événement résulte des nombreuses heures de travail des divers bénévoles et employés du service des loisirs et autres services de la Ville.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil offre ses plus sincères félicitations à tous les bénévoles et employés municipaux de la Ville qui ont contribué au succès de cet événement.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-314**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion tenue le 25 juin 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

#### **Résolution C.C.U.'2003-080**

**Nortech Informatique**  
1401, boulevard de Sainte-Adèle  
**- Peinture extérieure.**

#### **Résolution C.C.U.'2003-082**

**Monsieur Pierre Desjardins**  
1751, Place du Golf-de-Mont-Gabriel  
**- Modification architecture résidentielle.**

#### **Résolution C.C.U.'2003-083**

**Monsieur Pierre Desjardins**  
Lot #539-5-24, paroisse Saint-Sauveur  
**- Nouvelle construction résidentielle.**



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U.'2003-084**

**Centre esthétique automobile (M. Frédérick Belval)**  
1941, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseigne sur le mur.

**Résolution C.C.U.'2003-085**

**Monsieur Paul Grégoire**  
Lots 9B-105 et 8B-117, rang 10, Canton Abercrombie.  
- Construction d'une résidence trifamiliale.

*QUE de plus, ce Conseil refuse les demandes de P.I.I.A. suivantes :*

**Résolution C.C.U.'2003-081**

**Restaurant Sucré Salé (M. François Navarro)**  
1075, boulevard de Sainte-Adèle  
- Aménagement d'une terrasse.

**Résolution C.C.U.'2003-084**

**Centre esthétique automobile (M. Frédérick Belval)**  
1941, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseigne sur poteau.

**Résolution C.C.U.'2003-086**

**Provigo Distribution Inc.**  
Lots P.10A-57 et P.10A-1, rang 10, Canton Abercrombie  
- Construction d'un Maxi

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-315**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 426, chemin du Mont-Loup-Garou, et dont la nature est de réduire la marge avant à 3,99 mètres au lieu de la marge prescrite par la réglementation actuelle de 7,50 mètres, et de réduire la marge arrière à 3,91 mètres au lieu de la marge prescrite par la réglementation actuelle de 7 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 2765/2769, rue Boyer, et dont la nature est de réduire la marge latérale gauche à 1,84 mètre au lieu de la marge prescrite par la réglementation actuelle de 4 mètres, et de réduire la marge latérale droite à 4,99 mètres au lieu de la marge prescrite par la réglementation actuelle de 6 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 2990, rue Filion, et dont la nature est de réduire la marge avant à 5,83 mètres au lieu de la marge prescrite par la réglementation actuelle de 6 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 456, chemin du Moulin, et dont la nature est de réduire la marge latérale droite à 2,10 mètres au lieu de la marge prescrite par la réglementation actuelle de 4 mètres, afin de permettre la construction d'un garage attaché à la résidence.*

*ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 25 juin 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 18 août 2003 sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-316**

*ATTENDU la lettre de M. Claude Cousineau, Député de Bertrand, datée du 2 juillet 2003, concernant l'octroi d'une subvention au montant de 30,000\$ dans le cadre du programme « d'amélioration du réseau routier municipal ».*

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 8 juillet 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la subvention susdite au nom de la Ville de Sainte-Adèle et approuve les travaux et les dépenses encourues pour ce faire, tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE la présente et les documents à l'appui de celle-ci soient transmis aux autorités concernées.*

*QUE la trésorière municipale et le directeur des services techniques et travaux publics soient autorisés à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-317**

*ATTENDU la requête transmise le 20 juin 2003 par M. André Gareau du 1741, Place des Pentes, relativement à l'acquisition d'une partie du chemin du Mont-Gabriel.*

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 1<sup>er</sup> juillet 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et autorise la cession d'une partie du chemin du Mont-Gabriel au requérant précité pour une somme représentant 3.60\$ le pied carré, plus les taxes applicables, sous la réserve expresse de la mise en vigueur du règlement de fermeture de rue nécessaire pour ce faire et sous réserve également que ledit immeuble ne serve que pour augmenter la marge latérale de ladite propriété et qu'aucun aménagement de quelque nature que ce soit ne soit effectué sur celui-ci, et qu'à défaut de ce faire, ladite vente soit annulée à toutes fins que de droit.*

*QUE, préalablement à l'adoption dudit règlement, le requérant fasse parvenir, à ses frais, un plan parcellaire et une description technique de ladite partie de rue, lesquels documents devront être annexés au document de fermeture de rue.*

*QUE la vente susdite soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville, lorsque toutes les approbations requises par la Loi auront été obtenues.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le requérant.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-318**

*ATTENDU le rapport du greffier daté du 4 juillet 2003 relativement à l'offre de services des experts mandatés par la compagnie d'assurance de la Ville pour les enquêtes et recommandations relatives aux réclamations produites à la Ville dans le cadre des différentes assurances de dommages.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil entérine les dispositions du rapport susdit, incluant l'offre de services de la firme Les Gestions F. Dumouchel Ltée datée du 20 juin 2003 annexée à la présente pour en faire partie intégrante, le tout pour la période correspondant à l'actuel contrat des assurances générales de la Ville de Sainte-Adèle, se terminant le 31 décembre 2003.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-319**

*ATTENDU que le lot P.9A, rang 4, Canton Morin, a été adjugé à la Ville de Sainte-Adèle lors de la vente pour taxes qui a eu lieu le 12 juin 2002.*

*ATTENDU que le droit de retrait du propriétaire dudit immeuble n'a pas été exercé conformément aux dispositions de la Loi.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil approuve le texte du contrat à intervenir entre Me Yvan Genest, secrétaire-trésorier de la M.R.C. des Pays d'En-Haut et la Ville de Sainte-Adèle relativement à la vente finale dudit immeuble.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-320**

*ATTENDU la lettre transmise le 12 juin 2003 par Mme Isabelle Gagnon de la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés, relativement à une demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement du Québec concernant les travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur une partie du chemin du Mont-Loup-Garou.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et autorise la firme d'ingénieurs précitée à présenter au Ministère de l'Environnement du Québec toute demande nécessaire pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour les fins susdites.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-321**

*ATTENDU la requête de Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, relativement à sa participation au congrès de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, qui aura lieu à Montréal les 20 et 21 octobre 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la requérante à participer au congrès susdit.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 645\$, plus taxes, soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes à sa participation lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur pour ce faire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2003-322

*ATTENDU l'offre de services de M. Roger Guévremont de la compagnie Gestion Génique Inc. concernant un plan d'action de développement de l'informatique pour la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU l'offre de services de la compagnie CGL Technologie Inc. datée du 4 avril 2003, pour la préparation d'un plan de développement géomatique.*

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 10 juillet 2003, concernant le sujet susdit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la compagnie Gestion Génique Inc. pour soumettre au Conseil Municipal, dans les meilleurs délais, un plan d'action de l'informatique, selon les honoraires professionnels indiqués à l'offre de services, et pour un maximum de 2 000\$, plus taxes.*

*QUE ce Conseil mandate également la firme CGL Technologies Inc. afin de procéder à l'inventaire détaillé des informations disponibles à la Ville pour produire, en collaboration avec la compagnie Gestion Génique Inc., un plan de développement informatique pour la Ville de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert à l'offre de services présentée le 4 avril 2003, et sous réserve du paiement des honoraires professionnels indiqués à ladite offre de services, et pour un maximum de 6 600\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2003-323

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 7 juillet 2003, relativement à l'achat et à l'installation de caméras de surveillance dans le centre de détention du poste de police de la Ville.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat et l'installation de 3 caméras de marque Burteck pour le service susdit, de la compagnie Électronique Jean Parent Inc., le tout pour une somme de 2 415.53\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2003-324

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur Guy Nault pour représenter la Ville de Sainte-Adèle au sein du Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, en remplacement de Monsieur André Sénéchal, pour une période de trois (3) ans, à partir de la présente et jusqu'au 21 juillet 2006.*

*QUE de plus, ce Conseil renouvelle le mandat de Monsieur Nelson Morin à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle au sein du Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, pour une période de trois (3) ans, à partir de la présente et jusqu'au 21 juillet 2006.*

*QUE, dès lors, ce Conseil profite de l'occasion pour remercier sincèrement Monsieur André Sénéchal qui a siégé au sein dudit organisme pendant plusieurs années, faisant profiter de sa vaste expérience d'administrateur, ce qui a bénéficié autant à l'organisme qu'à l'ensemble des citoyens de la Ville de Sainte-Adèle.*

### RÉSOLUTION NO. 2003-325

*ATTENDU que le lot 18-16, rang 9, Canton Abercrombie, avait été inscrit sur la liste de vente pour taxes de l'année 1999.*

*ATTENDU qu'un droit de retrait a été exercé en regard de l'immeuble susdit.*

*ATTENDU qu'aucune somme n'est due à ce jour à la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer le document intitulé « mainlevée », lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

### RÉSOLUTION NO. 2003-326

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les dispositions du devis rédigé pour la « Gestion des Pentes 40/80 », le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE ce Conseil approuve également les dispositions de la grille de pondération faisant partie dudit devis.*



No de résolution  
ou annotation

*QU'un comité de sélection soit formé des personnes suivantes pour l'analyse des soumissions et recommandations au Conseil Municipal.*

*Mme Brigitte Forget, trésorière  
M. Denis Leclerc, directeur général  
M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs  
M. Michel Rousseau à titre de secrétaire dudit comité.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-327**

*ATTENDU que de nombreux citoyens de la Ville de Sainte-Adèle et autres usagers empruntent régulièrement la sortie 69 de l'autoroute des Laurentides, donnant accès à une partie du territoire de la Ville.*

*ATTENDU que ladite sortie devrait être réaménagée pour permettre un accès sécuritaire pour les usagers voulant accéder au centre-ville.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil demande officiellement au Ministère des Transports du Québec de réaménager ladite voie de circulation le plus rapidement possible.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-328**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la vente d'un camion Ford F-350 de l'année 1996, propriété de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 14 juillet 2003.*

*ATTENDU que la compagnie Les Entreprises R.G. Gravel Inc. a soumis le plus haut prix pour ce faire au montant de 16 680\$, plus les taxes applicables.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées, et autorise le directeur des services techniques et travaux publics à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution, incluant les documents de transfert de propriété dudit véhicule.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-329**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer l'entente à intervenir entre «Infrastructures-Transport, la Ville de Sainte-Adèle et le Ministre des Transports du Québec, relativement à la contribution financière des différents paliers de gouvernement dans le cadre des travaux d'infrastructures Canada Québec 2000, pour les travaux qui seront exécutés sur la rue Rolland.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-330**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 16 juillet 2003, relativement à l'embauche de personnel.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil, suite au départ d'une animatrice au camp de jour, procède à l'embauche de Mme Marie-Michelle DiTomasso, à titre d'animatrice au camp de jour rétroactivement au 16 juillet 2003 et jusqu'au 15 août 2003.*

*QUE de plus, ce Conseil embauche Mme Myrienne Mailhot, à titre de personne salariée temporaire, pour effectuer le remplacement dans différents services, incluant le remplacement de la secrétaire administrative à la mairie et à la direction générale et ce, à partir de la présente et selon les besoins desdits services.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-331**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 17 juillet 2003, relativement à la signature de la lettre d'entente numéro 2003-04 à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) concernant le règlement de griefs.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le directeur général et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente précitée concernant le règlement des griefs indiqués à la liste annexée à la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-332**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 14 juillet 2003, relativement à la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et l'Auberge du P'tit Train du Nord Inc. pour l'utilisation de la piscine et des équipements requis dans le cadre des activités des camps de jour 2003 organisées par la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville, laquelle rétroagit au 25 juin 2003.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-333**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 21 juillet 2003, relativement à l'aménagement paysager de l'ancien site du kiosque touristique, situé à la sortie 67 de l'autoroute des Laurentides.*

*ATTENDU la lettre de M. Gérald Chartrand du Ministère des Transports du Québec, datée du 16 juillet 2003, relativement au sujet susdit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confirme au Ministère des Transports du Québec que la Ville de Sainte-Adèle fera exécuter les travaux d'installation de glissières de sécurité vis-à-vis les accès existants et qu'elle procédera à l'entretien des lieux susdits lorsque ceux-ci auront été aménagés.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-334**

*ATTENDU le rapport de Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 18 juillet 2003, relativement à l'adhésion de la Ville au Centre de ressources municipales en relations de travail et en ressources humaines, pour l'année 2003, sous réserve que la facturation soit pour une période de six (6) mois.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte que la Ville adhère à l'organisme précité, sous réserve du paiement d'une somme de 2 414.50\$ pour une période de six (6) mois.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :

- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 159,384,60\$ pour la période du 31 mai au 6 juin 2003.



No de résolution  
ou annotation

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 316,280.58\$ pour la période du 7 au 13 juin 2003.*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 139,773.80\$ pour la période du 14 au 20 juin 2003.*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 10,930.20\$ pour la période du 21 au 27 juin 2003.*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 216,630.77\$ pour la période du 28 juin au 4 juillet 2003.*
  - *Engagements au montant de 241,549.33\$ pour la période du 11 juin au 15 juillet 2003.*
- 2) *Liste des comptes à payer pour le mois de mai 2003 au montant de 224,489.39\$.*
  - 3) *Rapports :*
    - *Cour Municipale – Mars, avril et mai 2003.*
    - *Urbanisme – Juin 2003.*
    - *Police : Mai 2003.*
    - *Prévention des incendies : Juin 2003.*
  - 4) *Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion du 13 mai 2003.*
  - 5) *Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunion du 25 juin 2003.*
  - 6) *Compte-rendu du Comité Consultatif Bibliothèque – réunion du 18 juin 2003.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H46 et se termine à 21H07.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-335**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21H07.**

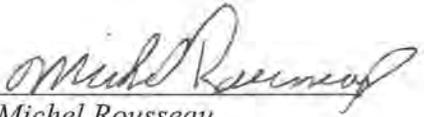
\_\_\_\_\_  
*M. Jean-Paul Cardinal, Maire*

  
\_\_\_\_\_  
*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 août 2003, l'avis de convocation de la séance spéciale du 4 août 2003, devant être tenue à 20H00 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier.

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 4 août 2003 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H10 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-336**

*ATTENDU le rapport de madame Véronique Savard de la firme Méta+Form Paysages, daté du 18 juillet 2003;*

*ATTENDU le rapport de monsieur Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 29 juillet 2003, relativement à l'acceptation de la soumission de la compagnie Valgeau Inc. concernant les travaux d'aménagement du Parc-École Saint-Joseph;*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée en retirant, cependant, certains travaux à être effectués, le tout pour un nouveau montant total de 120 726 \$ plus les taxes, tel qu'il appert au rapport susdit ainsi qu'au document préparé par la firme Méta+Form Paysages le 29 juillet 2003, annexé à la présente.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même l'argent prévue au règlement numéro 1036-2003.*

**RÉSOLUTION NO.2003-337**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour des travaux de réhabilitation d'une partie de la rue Rolland;*

*ATTENDU que la compagnie Asphalte Béton Carrières Rive Nord inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire;*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée au montant de 953 880,99 \$ taxes incluse, pour les fins susdites.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût de la dépense susdite à même le montant d'argent prévu pour ce faire au règlement numéro 1039-2003.*

**RÉSOLUTION NO.2003-338**

*ATTENDU la requête transmise à M. le Maire Jean-Paul Cardinal, le 10 juillet 2003, par la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle;*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie à l'organisme précité, une subvention de 10 000 \$ afin de permettre à celui-ci de poursuivre son œuvre auprès des jeunes de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO.2003-339**

*ATTENDU la requête de monsieur Richard Gauthier transmise à la Ville de Sainte-Adèle, le 11 avril 2003;*

*ATTENDU le rapport de madame Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale, daté du 29 mai 2003 relativement aux dossiers de monsieur Richard Gauthier;*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la recommandation de ladite greffière en laissant au Juge de la Cour municipale de Sainte-Adèle le soin de prendre toutes mesures qu'il jugera opportunes pour permettre l'exécution des jugements concernant lesdits dossiers.*

### **RÉSOLUTION NO.2003-340**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion tenue le 29 juillet 2003;*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète les décisions suivantes en regard des dossiers concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A. :*

*Résolution C.C.U. '2003-094*

*Acceptation de la recommandation du C.C.U.*

*Provigo Distribution Inc.*

*Lots P10A-57 et P10A-1, rang 10, canton Abercrombie*

- **Construction d'un marché d'alimentation Maxi,**  
**1 enseigne directionnelle**
- **Suspension de la demande**

*Résolution C.C.U. '2003-104*

*Acceptation de la recommandation du C.C.U.*

*1300 boulevard de Sainte-Adèle (suite de la résolution CCU no 2003-079)*

- **Construction commerciale IGA**
- **Acceptation de la recommandation du C.C.U., sous réserve que le IGA puisse enlever les fenêtres rondes sur le côté latéral de la tourelle.**

*Résolution C.C.U. '2003-100*

*Acceptation de cette demande.*

*Monsieur Marc Lupien et Madame Lise Proulx*

*701 chemin de la Croix*

- **Construction d'une résidence (suite du CCU du 29 avril 2003)**

*Acceptation de cette demande sous réserve de la présentation et du dépôt au service d'urbanisme d'un plan acceptable de végétation.*

*Résolution C.C.U. '2003-101*

*Acceptation de cette demande.*

*Promenade de Sainte-Adèle – Groupe Plaza*

*555 boulevard de Sainte-Adèle*

- **Affichage sur poteau (2 enseignes)**

*Acceptation de cette demande sous réserve que les deux enseignes soient d'une hauteur maximale de six (6) mètres afin de respecter la réglementation en vigueur.*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 557 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, le greffier municipal dépose devant le Conseil le certificat concernant la procédure d'enregistrement du règlement numéro 1039-2003.*



No de résolution  
ou annotation

*Ledit règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO.2003-341**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H20.*

---

M. Jean-Paul Cardinal, Maire

---

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 18 août 2003 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Était également présente à la séance Mlle Mélanie Pruneau, la gagnante du concours « Maire ou Mairesse d'un Jour ».*

*Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mlle Pruneau qui l'assistera lors de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Lors de l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande un instant de silence suite aux événements tragiques qui sont survenus sur le boulevard de Sainte-Adèle durant la fin de semaine du 16 août 2003, où un adolescent a perdu la vie.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-342**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 août 2003, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants :*

*à la rubrique « règlements » :*

*E 9) Règlement numéro 1042-2003 – fermeture d'une partie du chemin du Mont-Gabriel.*

*à la rubrique « résolutions » :*

*F 21) Amendement de la résolution 2003-289.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-343**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 juillet 2003 et de la séance spéciale du 4 août 2003, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 juillet 2003 et de la séance spéciale du 4 août 2003, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

**AVIS DE MOTION NO. 26-2003**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 1007-2001 pour décréter un arrêt obligatoire sur la rue de l'Orée-des-Bois ainsi que l'installation d'un dos-d'âne.*

**AVIS DE MOTION NO. 27-2003**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 965-1999 pour prohiber le stationnement des deux (2) côtés dans la courbe du chemin du Mont-Loup-Garou, entre la rue du Sommet-Vert et du Trappeur, et sur le côté nord dudit chemin.*

**RÈGLEMENT NO. 956-G-2003**

**RÉSOLUTION NO. 2003-344**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 956-G-2003, amendant l'annexe « 1 » du règlement de tarification numéro 956-1999, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1004A-2003**

**RÉSOLUTION NO. 2003-345**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1004A-2003, amendant le règlement numéro 1004-2001 concernant le code de discipline des policiers du service de police de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annulation

Avant l'adoption des règlements d'urbanisme numéros 1000-2003-L-01, 1000-2003-P.I.I.A.-01, 1000-2003-PU-01, 1000-2003-Z-01-1 et 1000-2003-Z-01-2, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu lesdits règlements et s'ils renoncent à leur lecture.

Les membres du Conseil acquiescent auxdites requêtes.

Dès lors, le greffier donne l'objet de chacun desdits règlements

De plus, Madame la Conseillère Josée Barbeau enregistre sa dissidence lors de l'adoption de chacun desdits règlements.

**RÈGLEMENT NO. 1000-2003-L-01**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-346**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le règlement numéro 1000-2003-L-01, modifiant le règlement de lotissement numéro 1000-1999-L, afin d'ajouter les normes minimales relatives à la superficie et dimensions d'un terrain pour la zone touristique d'envergure Tx-1, soit adopté par ce Conseil.

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-2003-P.I.I.A.-01**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-347**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le règlement numéro 1000-2003-P.I.I.A.-01, amendant le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A., aux fins de changer la réglementation concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de prévoir les objectifs et critères applicables dans la zone Tx-1 pour la construction d'un projet intégré récréotouristique, soit adopté par ce Conseil.

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

Lors de l'adoption du règlement ci-après indiqué et conformément aux dispositions de l'article 109.5 de La LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, le règlement 1000-2003-PU-01 a été adopté à la majorité des voix des membres du Conseil puisque seule Madame la Conseillère Josée Barbeau a enregistré sa dissidence.



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 1000-2003-PU-01**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-348**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérard Jalbert**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2003-PU-01 amendant le règlement numéro 1000-1999-PU concernant le plan d'urbanisme, afin de créer une aire d'affectation « touristique d'envergure » à même une partie de l'aire d'affectation « campagne » et correspondant à une partie du lot 2 453 756, situé à l'ouest de l'autoroute des Laurentides, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-2003-Z-01-1**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-349**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2003-Z-01-1, modifiant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z, afin de créer une zone de type touristique d'envergure, soit la zone Tx-1 à même une partie de la zone Pm-14, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-2003-Z-01-2**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-350**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2003-Z-01-2, modifiant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z, afin de créer une zone de type touristique d'envergure, soit la zone Tx-1 à même une partie de la zone Pm-14, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT NO. 1041-2003**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-351**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annulation

*QUE le règlement numéro 1041-2003, afin de nommer officiellement certaines voies de circulation sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1042-2003**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-352**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1042-2003, décrétant la fermeture d'une partie du chemin du Mont-Gabriel, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2003-353**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QU'une demande soit présentée à la Caisse Populaire des Pays d'En-Haut de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle, 90% du montant autorisé en vertu de chacun des règlements ci-après mentionnés :*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1036-2003 :**

*Règlement autorisant le Conseil Municipal à emprunter une somme de 100,000\$ pour des travaux d'aménagement du parc-école Saint-Joseph, l'achat et l'installation de différents modules de jeux et autres équipements, le paiement de tous les honoraires professionnels et tous les autres frais inhérents.*

*Montant autorisé : 100,000\$*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-2003 :**

*Règlement autorisant le Conseil Municipal à emprunter une somme de 1,246,500\$ pour des travaux de reconstruction de la rue Rolland, à partir du 3390, rue Rolland jusqu'au chemin des Hauteurs, et autres travaux connexes, le paiement des honoraires professionnels et tous les frais inhérents.*

*Montant autorisé : 1,246,500\$*

*Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tels prêts étant remboursables à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu desdits règlements.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les billets à ordre y relatifs.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2003-354**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2003-T.M., concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 15 septembre 2003 à 19H00 dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-355**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 28 juillet 2003, ainsi que l'offre de services des ingénieurs CIMA + datée du 18 juillet 2003, concernant l'analyse en profondeur du réseau d'égout ainsi qu'un diagnostic des problèmes actuels de fonctionnement de ces ouvrages.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte l'offre de services susdite pour les fins précitées, le tout sous réserve du paiement d'une somme de 21 700\$, plus taxes, à titre d'honoraires professionnels.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-356**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 12 août 2003, relativement à un mandat de surveillance des travaux de réhabilitation de la rue Rolland, à être confié à une firme d'ingénieurs-conseils.*

*ATTENDU l'offre de services transmise pour ce faire par le Groupe Projeco/Génivar en date du 11 août 2003.*

*ATTENDU que, préalablement à ce mandat, la Ville de Sainte-Adèle a, conformément à la Loi sur les Cités et Villes, demandé des soumissions pour la rédaction de plans et devis à des firmes d'ingénieurs.*

*ATTENDU qu'après analyse desdites soumissions, le Groupe Projeco/Génivar a obtenu le mandat susdit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil octroie le mandat de surveillance des travaux susdits à la firme précitée, le tout pour des honoraires professionnels au montant de 40 000\$, plus taxes, sous réserve que la Ville reçoive un décompte horaire des travaux réalisés.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le règlement numéro 1039-2003.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-357**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelles les adhésions aux organismes suivants :*

<b><u>Nom de l'organisme</u></b>	<b><u>Montant</u></b>	<b><u>Période</u></b>
<i>Conseil régional de développement des Laurentides</i>	<i>495.00 \$</i>	<i>1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004</i>
<i>Action Environnement Lac Sainte-Adèle</i>	<i>10.00 \$</i>	<i>Année 2003</i>
<i>Association Touristique des Laurentides</i>	<i>419.84 \$</i>	<i>Année 2003/2004</i>

*QUE, de plus, ce Conseil renouvelle le mandat de M. André Sénéchal à titre de délégué de la Ville de Sainte-Adèle au sein de l'Association Touristique des Laurentides et ce, pour l'année 2003/2004.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-358**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture au montant de 1 134.15\$, taxes incluses, transmise par la compagnie Action solutions radio Inc. et portant le numéro 190242324, à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-359**

*ATTENDU la requête transmise le 27 juin 2003 par Mme Bernadette Thibault de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Adèle, relativement à une demande d'aide financière dans le cadre de la « Fête des couples 2003 ».*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde pour ce faire une somme de 200\$ et autorise le service de la trésorerie à émettre le chèque requis dans les circonstances.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-360**

*ATTENDU le rapport de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, daté du 4 août 2003, concernant une nouvelle période d'embauche pour Mme Nathalie Chagnon, à titre de préposée temporaire audit service, rétroactivement au 13 août 2003 et se terminant le 4 novembre 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage Mme Nathalie Chagnon au poste susdit et pour la période précitée.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-361**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslonghcamp, directeur du service de police, daté du 4 août 2003, relativement à l'embauche de 3 policiers temporaires audit service.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage, rétroactivement au 6 août 2003 et selon les besoins dudit service, les policiers temporaires suivants :*

- Madame Julie Roy
- Monsieur Michel Aumont
- Monsieur Charles Gonthier

**RÉSOLUTION NO. 2003-362**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 9 août 2003, relativement au versement d'une somme de 9 700\$ concernant le site Internet de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à verser la somme précitée pour les fins susdites.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-363**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 25 juillet 2003, relativement au branchement Internet de l'informatique du service de prévention des incendies.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le branchement Internet de la caserne d'incendie et ce, pour un montant maximal de 1000\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite ainsi que le coût annuel de l'abonnement pour ce faire, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-364**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion tenue le 29 juillet 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**Résolution C.C.U.'2003-096**

*Piscine Ste-Adèle – Mme Sylvie Quevillon  
1649, boulevard de Sainte-Adèle  
- Affichage sur mur.*

**Résolution C.C.U.'2003-097**

*SADC  
1332, boulevard de Sainte-Adèle, locaux 180 et 230  
- Affichage dans les fenêtres.*

**Résolution C.C.U.'2003-098**

*Monsieur Guy Théorêt  
1349, boulevard de Sainte-Adèle  
- Démolition du bâtiment principal.*

**Résolution C.C.U.'2003-102**

*Dary Blanchet et Associés, Pharmaciens  
1082, boulevard de Sainte-Adèle  
- 1 enseigne sur le mur et 1 enseigne projetante.*



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U.'2003-103**

*Entraide Bénévole des Pays d'En-Haut  
35, rue Henri-Dunant  
- Enseigne sur poteau.*

*QUE de plus, ce Conseil refuse les demandes de P.I.I.A. suivantes :*

**Résolution C.C.U.'2003-095**

*Pizza Sainte-Adèle – M. Kaysan Hassan  
1370, boulevard de Sainte-Adèle  
- Affichage sur poteau.*

**Résolution C.C.U.'2003-099**

*NAPA Pièces d'auto Ste-Adèle – M. Richard Roy  
1327, boulevard de Sainte-Adèle  
- Affichage sur poteau et sur mur.*

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente,  
pour en faire partie intégrante.*

\*\*\*\*\*

*Relativement au sujet ci-après indiqué, Monsieur le Maire s'est absenté de la salle  
de délibération du Conseil lors du comité plénier et, lors de la présente séance,  
celui-ci indique qu'il est propriétaire du 1026/1030, rue Valiquette, et qu'il ne  
participera pas au vote ni aux délibérations du Conseil sur ce sujet.*

*Cette déclaration faite, le Conseil procède à l'adoption de la résolution.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-365**

*ATTENDU la recommandation formulée par le Comité Consultatif d'Urbanisme  
lors de la réunion tenue le 29 juillet 2003.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la résolution ci-après indiquée en  
regard du dossier suivant concernant la procédure requise par le règlement  
numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**Résolution C.C.U.'2003-105**

*Monsieur Jean-Paul Cardinal  
1026/1030, rue Valiquette  
- Remplacement de galeries.*

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions de ladite résolution annexée à la présente  
pour en faire partie intégrante.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-366**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 25 juillet  
2003, relativement à la conclusion d'une entente avec la Fraternité des policiers et  
policières de Sainte-Adèle Inc. concernant certaines modalités quant à la  
disponibilité des enquêteurs au service de police.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la lettre d'entente susdite.*

*QUE le directeur général et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2003-367**

*ATTENDU le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière, rédigé suite à la réunion du 4 août 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les recommandations dudit comité concernant les résolutions suivantes :*

**Résolution 04-08-058 :**

- Mandat au directeur des services techniques – installation de panneaux d'arrêt pliants verrouillés à chacun des poteaux de feux de circulation.

**Résolution 04-08-059 :**

- Mandat au directeur des services techniques – installation d'un panneau indicateur de vitesse permise « 50km/hre », après la rue de la Vallée-du-Golf, et installation de deux (2) panneaux « sortie cachée » sur le chemin Notre-Dame, de part et d'autre de la rue Ronchamp.

**Résolution 04-08-060 :**

- Mandat au directeur des services techniques – réponse affirmative au Ministère des Transports du Québec – installation d'un VVG2S sur le boulevard de Sainte-Adèle, entre la rue Henri-Dunant et le chemin du Mont-Sauvage.

**Résolution 04-08-065 :**

- Mandat au coordonnateur du service d'urbanisme – présentation d'un plan d'aménagement pour stationnement à l'intersection des rues Sigouin et Pierre-Péladeau, qui sera acceptable par le propriétaire du commerce Moulée du Nord, et les parents d'enfants utilisateurs du futur parc-école.

**Résolution 04-08-068 :**

- Mandat au directeur des services techniques – acquisition et remplacement de 4 panneaux « Alcool au volant » aux entrées de la Ville.



No de résolution  
ou annotation

**Résolution 04-08-069 :**

- Mandat au coordonnateur du service d'urbanisme – présentation de recommandations au Comité Consultatif d'Urbanisme – changement de nom de la parcelle de la rue de l'Aubergiste qui se termine en impasse.
- Mandat au directeur des services techniques – installation de panneaux « Cul-de-sac » à l'entrée du secteur de la rue de l'Aubergiste, et évaluation de la possibilité d'ouvrir ce tronçon de rue pour le bouclage du réseau d'aqueduc.

**Résolution 04-08-070 :**

- Mandat au directeur des services techniques – demande au Ministère des Transports du Québec – amélioration de la signalisation sur le muret afin d'éviter que les automobilistes ne s'engagent à contresens sur le boulevard de Sainte-Adèle Sud.

**Résolution 04-08-071 :**

- Mandat au directeur des services techniques – transmission des décisions du Conseil concernant les panneaux d'arrêt sur les rues Rolland, de Repentigny et le boulevard des Monts.

*QUE, de plus, ce Conseil accepte le procès-verbal susdit.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-368**

*ATTENDU le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière, rédigé suite à la réunion du 4 août 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande officiellement à Hydro-Québec de procéder à l'installation d'un lampadaire sur le deuxième poteau de bois, côté Est, face au marché IGA situé au 1332, boulevard de Sainte-Adèle et ce, durant la construction dudit commerce.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-369**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 13 août 2003, relativement à l'achat d'un télécopieur pour remplacer le télécopieur actuel installé au service de la trésorerie.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service susdit à procéder à l'achat d'un télécopieur chez Juteau Ruel Inc. au montant de 1 495\$, plus les taxes applicables.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2003-370**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques, daté du 14 août 2003, ainsi que le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 15 août 2003, relativement à des mandats à confier pour le projet d'amélioration en eau potable.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde les mandats ci-après indiqués :*

**Réhabilitation du puits PP-1-86 (Riverdale) :**

Qualitas Géoconseil	13 000 \$
J.M. Massé & Fils (puisatier)	5 200 \$

**Essais de pompage sur piézomètre PZ5C (Riverdale) :**

Qualitas Géoconseil	9 000 \$
J.M. Massé & Fils (puisatier)	12 420 \$

**Recherche en eau souterraine – Lac Violon – Étape 1 (Forages stratigraphiques)**

Qualitas Géoconseil	11 125 \$
J.M. Massé & Fils (puisatier)	19 700 \$

**Recherche en eau souterraine: \***

Qualitas Géoconseil	Mise en place du puits crépiné	3 000 \$
	Pompage d'essai sur le puits crépiné	8 100 \$
J.M. Massé & Fils (puisatier)	Mise en place du puits crépiné	8 100 \$
	Pompage d'essai sur le puits crépiné	10 320 \$

\* sous réserve du succès des forages stratigraphiques.

**Recherche en eau souterraine - Étape 2 (Tubage des puits potentiellement intéressants) :**

J.M. Massé & Fils (puisatier)	15 000 \$
-------------------------------	-----------

*plus les taxes applicables*

*le tout, tel qu'il appert aux rapports susdits lesquels font état de tous les travaux à être effectués ainsi que les conditions qui doivent être respectées.*

*QUE les sommes pour ce faire soient appropriées du règlement 1022-2002 adopté pour ce faire.*

### **RÉSOLUTION NO. 2003-371**

*ATTENDU que le 7 août 2003, M. Jean-Philippe Langlois, stagiaire au service d'urbanisme, a constaté que la compagnie Développement de Normandie Inc. procédait à la construction, sans permis de la Ville, d'une résidence sur le lot 2,743,908.*

*ATTENDU que le service d'urbanisme a émis un avis d'infraction sur les lieux susdits afin de faire cesser ladite construction.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* que le 11 août 2003, la Ville a constaté que les travaux se poursuivaient.

*ATTENDU* que le 13 août 2003, M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, s'est rendu sur les lieux et a constaté que le constructeur n'avait pas obtempéré aux requêtes de la Ville.

*ATTENDU* que cette construction illégale doit cesser immédiatement.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil mandate les procureurs Prévost Auclair Fortin D'Aoust pour présenter, au nom de la Ville, une injonction interlocutoire interdisant lesdits travaux, et d'obtenir un ordre de démolition de la construction, y compris les fondations, en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, attendu que le lot susdit n'est pas contigu à une rue et ce, contrairement aux dispositions pertinentes de la réglementation municipale, à moins que la compagnie susdite respecte toutes les dispositions réglementaires de la Ville de Sainte-Adèle et ce, dans les quinze (15) jours de la présente.

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :*

**RÉSOLUTION NO. 2003-372**

*ATTENDU* les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

*ATTENDU* les recommandations favorables transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 25 juin 2003.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

*Succession Laurette Roy*

*Réduire la marge avant à 3,99 mètres au lieu de la marge prescrite par la réglementation actuelle de 7,50 mètres, et de réduire la marge arrière à 3,91 mètres au lieu de 7 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Situation : 426, chemin du Mont-Loup-Garou*



No de résolution  
ou annotation

*Monsieur Pierre Bourgeois*

*Réduire la marge latérale gauche à 1,84 mètre au lieu de 4 mètres, et de réduire la marge latérale droite à 4,99 mètres au lieu de 6 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Situation : 2765/2769, rue Boyer*

*Monsieur Benoit Légaré*

*Réduire la marge avant à 5,83 mètres au lieu de 6 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Situation : 2990, rue Filion*

*Monsieur Guy Nault*

*Réduire la marge latérale droite à 2,10 mètres au lieu de 4 mètres, afin de permettre la construction d'un garage attaché à la résidence.*

*Situation : 456, chemin du Moulin.*

*QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.*

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2003-373**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil amende la résolution 2003-289 afin d'inscrire en lieu et place des mots « du Centre Financier des Entreprises Desjardins », les mots « de la Caisse Populaire Desjardins des Pays-d'En-Haut ».*

*QUE toute résolution inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

**1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :**

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 26,252.15\$ pour la période du 19 au 25 juillet 2003.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 255.630.06\$ pour la période du 5 au 11 juillet 2003.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 201,702.20\$ pour la période du 12 au 18 juillet 2003.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 156,639.34\$ pour la période du 26 juillet au 1<sup>er</sup> août 2003.*
- *Engagements au montant de 137,797.36\$ pour la période du 16 juillet au 12 août 2003.*



No de résolution  
ou annotation

- 2) *Liste des comptes à payer au montant de 202,015.12\$ pour le mois de juin 2003.*
- 3) *Rapports :*
  - *Cour Municipale – Juin 2003.*
  - *Urbanisme – Juillet 2003.*
  - *Prévention des incendies : Juillet 2003.*
- 4) *Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion du 10 juin 2003.*
- 5) *Procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière – réunion du 4 août 2003.*

\*\*\*\*\*

*Avant la période de questions, Monsieur le Maire invite Mlle Mélanie Pruneau à faire lecture des réponses que celle-ci a rédigées dans le cadre du concours « Maire ou Mairesse d'un jour ».*

*Mlle Pruneau fait lecture des dites réponses aux questions posées. Par la suite, Monsieur le Maire lui remet un « baladeur » et ce, au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H43 et se termine à 20H54.*

\*\*\*\*\*

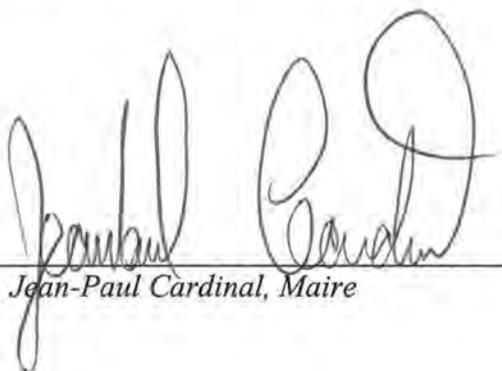
#### **RÉSOLUTION NO. 2003-374**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 20H54.**



M. Jean-Paul Cardinal, Maire

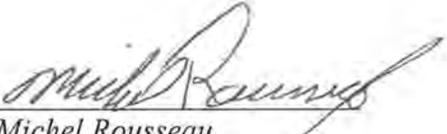


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier le 19 août 2003, l'avis de convocation de la séance spéciale du 21 août 2003, devant être tenue à 07H45 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier.

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le jeudi 21 août 2003 à 07H45, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Madame et Messieurs les Conseillers Pierre-Antoine Guinard, Marlène Houle et Gabriel D. Latour.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Madame et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Josée Barbeau et Gérald Jalbert étaient absents pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 08H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-375**

*ATTENDU les dispositions du devis préparé en date de juin 2003 pour la gestion du centre de ski Les Pentes 40/80.*

*ATTENDU les dispositions de la soumission déposée pour ce faire par la compagnie Conception et Gestion Intégrées Inc.*

*ATTENDU la lettre de Conception et Gestion Intégrées Inc., Groupe Sodem Inc. et Le Groupe Daniel Arbour et Associés, datée du 20 août 2003 et signée par M. Michel Collins.*

*ATTENDU l'analyse par le comité formé pour ce faire de la soumission déposée.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la soumission déposée par la compagnie susdite le 4 août 2003, incluant leur lettre datée du 15 août 2003, le tout selon toutes les clauses inscrites audit devis pour ce faire en juin 2003, sous réserve que chaque partenaire du groupe s'engage à respecter toutes les obligations du cahier des charges, tel qu'il appert à la lettre du 20 août 2003.*

*QUE ledit contrat de gestion soit dès lors accordé audit soumissionnaire ainsi qu'à ses mandataires Groupe Sodem Inc. et Le Groupe Daniel Arbour et Associés, attendu l'engagement susdit en date du 20 août 2003 et ce, conformément à l'article 18 dudit cahier des charges.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer toute entente nécessaire pour les fins susdites.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-376**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie à la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle une subvention au montant de 8 693.76\$.*

*QUE toute résolution inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-377**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 6 août 2003, relativement au remboursement d'une inscription au camp de jour, suite au retrait de l'enfant de Mme France Nadeau dudit camp.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le remboursement d'une somme de 52.50\$ à Mme France Nadeau pour les fins précitées.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-378**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 08H05.**

  
\_\_\_\_\_  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 15 septembre 2003 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-379**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 septembre 2003, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :*

**de retirer le sujet suivant :**

*F 6) Mandat à la firme CIMA + - plans et devis – remplacement d'une conduite d'aqueduc.*

**de corriger le sujet suivant :**

*F 14) Inscrire « Ministère du Développement économique et régional » au lieu de « Ministère de l'Industrie du Commerce, de la Science et de la Technologie ».*

**d'ajouter le sujet suivant :**

*F 26) Demande de P.I.I.A. – Provigo Distribution Inc.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-380**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 août 2003 et de la séance spéciale du 21 août 2003, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 août 2003 et de la séance spéciale du 21 août 2003, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

**RÈGLEMENT NO. 965-K-2003**

**RÉSOLUTION NO. 2003-381**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 965-K-2003 amendant l'annexe « A » du règlement de stationnement numéro 965-1999, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1007-I-2003**

**RÉSOLUTION NO. 2003-382**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1007-I-2003 amendant l'annexe « A » du règlement numéro 1007-2001 concernant les arrêts obligatoires, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2003-383**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, d'annuler le solde résiduaire des règlements d'emprunt suivants :*

1003-2001	Pavage, rue du Nomadé	13 406 \$
1015-2002	Frais de refinancement	9 893 \$
975-2000	Travaux divers	147 048 \$

**RÉSOLUTION NO. 2003-384**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 13 août 2003, relativement à l'appropriation d'une somme de 22 000\$ pour la réalisation du lien cyclable.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et approprie une somme de 22 000\$ pour les fins susdites.*

*QUE ce Conseil autorise également le transfert d'une somme de 10 000\$ pour la peinture du centre communautaire ainsi qu'une somme de 20 000\$ pour les travaux concernant le lien cyclable et ce, dans le budget du service des travaux publics afin que ceux-ci réalisent les travaux susdits.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-385**

*ATTENDU que le 22 avril 2003, le Conseil Municipal adoptait la résolution 2003-156 afin de céder le lot 12-67, rang 9, Canton Abercrombie, à M. Lucien Grégoire, pour une somme de 4 980\$, plus taxes.*

*ATTENDU la lettre transmise par M. Lucien Grégoire par laquelle celui-ci renonce à ladite acquisition.*

*ATTENDU l'offre d'achat de M. Pierre Joinville pour l'acquisition du lot précité.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la requête de M. Pierre Joinville pour l'achat du lot 12-67, rang 9, Canton Abercrombie, pour une somme de 4 980\$, plus taxes.*

*QUE la vente susdite soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur, et sous réserve que ledit acquéreur conserve 30% du terrain vendu en espace naturel, conformément à la réglementation d'urbanisme.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le requérant.*

*QUE ce Conseil acquiesce dès lors à la requête de M. Lucien Grégoire relativement à sa renonciation pour l'achat du lot susdit et abroge la résolution 2003-156.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-386**

*ATTENDU la requête produite par Mme Thérèse Théorêt relativement à des dommages subis le 7 février 2003.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser la requérante susdite d'une somme de 56.32\$, en règlement complet et final de ladite réclamation, sous réserve de la signature au préalable d'une quittance pour ce faire.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-387**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 22 août 2003, relativement à un mandat accordé à la firme Maletto et Associés.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme Maletto et Associés concernant le garage municipal, rétroactivement au 28 mai 2003 et ce, pour un montant maximal d'honoraires professionnels de 5 000\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-388**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées à des firmes d'ingénieurs pour la confection de plans et devis pour des travaux de réhabilitation du chemin du Lac Renaud.*

*ATTENDU le rapport du secrétaire du comité de sélection formé pour ce faire et daté du 22 août 2003.*

*ATTENDU que le Groupe Projeco Experts-Conseils Inc. a obtenu le plus haut pointage suite à l'analyse des soumissions présentées.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie le contrat précité au Groupe Projeco Experts-Conseils Inc., sous réserve du paiement d'honoraires professionnels au montant de 29 800\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2003-389**

*ATTENDU* que la Ville de Sainte-Adèle accepte la recommandation de l'Union des Municipalités du Québec de procéder à un appel d'offres pour son régime d'assurance collective, tel qu'il appert à la lettre datée du 27 août 2003, signée par M. Réjean Loiselle, directeur des services corporatifs dudit organisme.

*ATTENDU* qu'il est nécessaire pour la Ville, dans le cadre du regroupement, de déléguer à l'une des municipalités du regroupement les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil délègue à la Ville de Bécancour les pouvoirs nécessaires afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des municipalités formant le regroupement de Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides et ce, par l'intermédiaire d'André Gingras et associés, agissant à titre de consultant expert en assurance collective.

*QUE*, conformément à la lettre susdite, le Conseil comprend que la Ville de Sainte-Adèle aura droit de se retirer dudit projet de regroupement, sans frais, si les résultats s'avéraient non concluants.

### **RÉSOLUTION NO. 2003-390**

*ATTENDU* la lettre transmise le 19 août 2003 par Me Yvan Genest, secrétaire-trésorier de la M.R.C. des Pays d'En-Haut, relativement au renouvellement du bail intervenu entre la Ville de Sainte-Adèle et le Ministère des Ressources Naturelles concernant une partie du lot P.26, rang 3, Canton Wexford.

*ATTENDU* que la M.R.C. des Pays d'En-Haut et le Ministère des Ressources Naturelles ont signé, en janvier dernier, une convention de gestion des lots intramunicipaux

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le paiement d'un loyer annuel de 179\$, plus taxes à la M.R.C. des Pays d'En-Haut pour le renouvellement du bail concernant le lot susdit, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

*QUE* Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2003-391

*ATTENDU* la lettre transmise le 29 août 2003 par le courtier d'assurance Lemieux Ryan & Associés relativement au remboursement de frais d'expertise dans le dossier Danielle Lafontaine In Trust et 164649 Canada Inc.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser la requérante susdite d'une somme de 1 763\$, représentant les frais d'expertise de la firme Demers, Zajac Vena, dans le dossier susdit.

### RÉSOLUTION NO. 2003-392

*ATTENDU* que dans quelques mois Me Lucien Bélanger, avocat au Contentieux du Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, prendra une retraite bien méritée.

*ATTENDU* que Me Lucien Bélanger a toujours collaboré étroitement avec les officiers municipaux de la Ville de Sainte-Adèle pour tous les dossiers confiés audit contentieux.

*ATTENDU* que celui-ci a toujours fait profiter la Ville de Sainte-Adèle de sa très grande expertise dans le domaine du droit municipal dans tous les dossiers qui ont été transmis par la Ville audit ministère pour l'obtention des différentes autorisations requises.

*ATTENDU* que ce Conseil désire souligner cette contribution importante de Me Bélanger depuis plus de 23 ans.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE MAIRE : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil, au nom de la population adéloise, remercie sincèrement Me Lucien Bélanger pour toute l'aide ainsi apportée depuis près d'un quart de siècle à la Ville de Sainte-Adèle, et lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux projets.

### RÉSOLUTION NO. 2003-393

*ATTENDU* que la compagnie AXA Assurances Inc. et Elias Brantz ont fait signifier à la Ville de Sainte-Adèle une requête introductive d'instance en dommages-intérêts, concernant l'incendie survenu le 3 mars 2003 au 1946, chemin de Deauville, suite aux travaux pour dégeler une conduite d'aqueduc sur la rue du Petit-Garrot.

*ATTENDU* que la Ville avait confié à un entrepreneur le mandat pour ce faire.

*ATTENDU* que la Ville n'a contracté aucune responsabilité dans ce dossier.



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, conteste la requête ainsi présentée et entérine les gestes accomplis par le greffier municipal de transmettre ledit document à la compagnie d'assurance de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-394**

*ATTENDU la lettre transmise le 28 juillet 2003 par M. Mario Turcotte, directeur au Ministère des Transports du Québec, direction des Laurentides-Lanaudière, concernant l'aménagement d'un rayon de virage à l'intersection du boulevard de Sainte-Adèle et du chemin Pierre-Péladeau.*

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 6 août 2003, pour les fins susdites.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confirme au Ministère des Transports du Québec que la Ville de Sainte-Adèle participera financièrement au coût du projet, sous réserve cependant d'une entente à intervenir au préalable avec la Ville de Sainte-Adèle pour les fins susdites.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-395**

*ATTENDU le rapport du greffier, daté du 3 septembre 2003, relativement à une demande pour le renouvellement de la reconnaissance de statut de zone touristique pour la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que la permission accordée pour ce faire du Ministère de l'Industrie, du Commerce de la Science et de la Technologie viendra à échéance le 30 avril 2004.*

*ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler ladite demande pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> mai 2004 au 30 avril 2009.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil demande officiellement au Ministère du Développement économique et régional d'autoriser, pour une période de 5 ans s'échelonnant du 1<sup>er</sup> mai 2004 au 30 avril 2009, l'admission du public en dehors des heures prévues à l'article 2 de la LOI SUR LES HEURES ET LES JOURS D'ADMISSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX ainsi que les dimanches et les jours visés par l'article 3 de ladite Loi, pour tout le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-396**

*ATTENDU les rapports de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, datés du 25 août et du 11 septembre 2003, relativement à la municipalisation de la rue de la Campagne, formée des lots P.2A, P.2B et P.3A, rang 11, Canton Abercrombie.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la cession de ladite rue conformément à l'entente intervenue entre la Ville de Sainte-Adèle et Diromi Ltée.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession à intervenir pour ce faire.*

*QUE Me André Voizard soit mandaté pour rédiger, recevoir les signatures et l'enregistrement de l'acte de cession.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la compagnie Diromi Ltée.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-397**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 10 septembre 2003, concernant l'octroi de mandats de services professionnels relativement au projet de réfection du chemin du Lac Renaud.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme Beaudry et Jarry pour exécuter les travaux d'arpentage légal et ce, pour des honoraires au montant de 7,600\$, plus taxes.*

*QUE de plus ce Conseil mandate la firme Qualilab Inspection pour effectuer l'étude pédologique et le contrôle qualitatif des matériaux, volet I, et ce, pour des honoraires au montant de 3,400\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2003-398

*ATTENDU* les rapports de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, datés du 5 septembre et 12 septembre 2003, concernant des mandats supplémentaires à accorder pour des travaux d'amélioration de l'alimentation en eau potable.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil, sous réserve que les résultats de forage actuellement effectués concernant les essais du puits PP-1-86, soient concluants, accorde les mandats suivants :

- Contrôle et supervision par Qualitas Géoconseil	5 800 \$
- Puisatier-pompiste et analyses d'eau complète (J.M. Massé & Fils)	12 600 \$
- Rapport par Qualitas Géoconseil	2 500 \$

*QUE*, de plus, ce Conseil octroie les mandats suivants concernant des travaux additionnels dans la zone « B », puits d'observation F-2 :

- Puisatier J.M. Massé	9 800 \$
- Qualitas Géoconseil	1 200 \$

*Plus les taxes applicables*

*QUE* les sommes susdites soient appropriées à même le règlement 1022-2002.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### RÉSOLUTION NO. 2003-399

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire des Pays d'En-Haut, pour son emprunt au montant de 150,000\$, par billets, en vertu des règlements numéros 9, 637-1987, 641-1987, 586, 586 TICQ et 975-2000, au prix de 100, et échéant en série 5 ans comme suit :

22 800 \$	4.29%	29 septembre 2004
24 000 \$	4.29%	29 septembre 2005
24 900 \$	4.29%	29 septembre 2006
26 200 \$	4.29%	29 septembre 2007
52 100 \$	4.29%	29 septembre 2008

Coût net : 4.29000%

*QUE* les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.



No de résolution  
ou annotation

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

### **RÉSOLUTION NO. 2003-400**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se propose d'emprunter, par billets, un montant total de 150,000\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :*

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO</u>		<u>POUR UN MONTANT DE</u>
9	<i>Prolongement de l'intercepteur Mont-Gabriel</i>	38 700 \$
637-1987	<i>Travaux d'aqueduc le Skieur</i>	21 180 \$
641-1987	<i>Aqueduc-égout chemin du Golf</i>	6 753 \$
586	<i>Aqueduc Village Mont-Rolland</i>	30 800 \$
586 TICQ	<i>Aqueduc Village Mont-Rolland</i>	23 800 \$
975-2000	<i>Travaux Hôtel de Ville – achat d'équipements</i>	28 767 \$

*ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

*QUE les billets seront datés du 29 septembre 2003.*

*QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement.*

*QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :*

1.	22 800 \$
2.	24 000 \$
3.	24 900 \$
4.	26 200 \$
5.	27 300 \$
Après 5 ans	24 800 \$ (à renouveler)

*QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :*

*- 5 ans, à compter du 29 septembre 2003, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 637-1987, 641-1987 et 975-2000, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.*

*QU'un montant total de 12,467\$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 121,233\$.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2003-401**

*ATTENDU le projet d'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux entre la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail et la Ville, joint à la présente comme annexe I.*

*ATTENDU qu'une entente entre l'Union des Municipalités du Québec et la Ville concernant l'octroi d'un contrat relatif à la mise en application de l'entente visée au paragraphe précédent a été signée pour trois ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003.*

*ATTENDU qu'un contrat de gestion entre l'Union des Municipalités du Québec et AON, a été accordé par l'Union des Municipalités du Québec, au nom de la Ville, aux termes de l'entente visée au paragraphe précédent.*

*ATTENDU la recommandation de Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines à ce sujet, datée du 10 septembre 2003.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE l'annexe I de la présente en fasse partie intégrante.*

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, jointe à la présente comme annexe I.*

*QUE ce Conseil opte pour le programme de services complets prévu au contrat mentionné ci-dessus.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2003-402**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion tenue le 26 août 2003.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**Résolution C.C.U. '2003-112**

*CEA et Crevier - M. Frédérick Belval  
1941, boulevard de Sainte-Adèle*

*- Affichage sur poteau (2) et dans les fenêtres.*



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U.'2003-113**

CEA et Crevier, Frédérick Belval  
1941, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation extérieure (peinture).**

**Résolution C.C.U.'2003-118**

Vicon Construction – M. Bruce Vineberg  
Domaine Gabriel – Projet intégré

- **Couleurs et aménagement paysager.**

**Résolution C.C.U.'2003-115**

M. Michel Vaillancourt – Entrepôts sortie 64  
169, boulevard de Sainte-Adèle

- **Construction d'un troisième entrepôt (conditionnellement à la réalisation du premier P.I.I.A.)**

*QUE ce Conseil refuse la demande de P.I.I.A. suivante :*

**Résolution C.C.U.'2003-116**

Atelier Mécanique, Batteries Experts – M. Stéphane Marsolais  
3880, boulevard de Sainte-Adèle

- **Ajout à l'enseigne.**

*QUE, de plus, ce Conseil accepte les recommandations dudit comité à l'effet de suspendre les demandes de P.I.I.A. suivantes :*

**Résolution C.C.U.'2003-110**

Mme Isabelle Dallaire  
43/45/47 rue Morin

- **Rénovations extérieures.**

**Résolution C.C.U.'2003-111**

M. Laval Bouchard  
173/181, rue Morin

- **Rénovations extérieures (peinture)**

**Résolution C.C.U.'2003-114**

M. Michel Vaillancourt – Entrepôts sortie 64  
169, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne sur poteau.**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

*QUE, de plus, ce Conseil amende sa résolution 2003-340, pour inscrire, après le troisième paragraphe de la recommandation concernant la résolution C.C.U.'2003-104, relativement au projet de construction d'un marché I.G.A., les mots « Qu'après l'avis d'experts, ce Conseil accepte de permettre la pose de revêtement de bardeaux d'asphalte sur le toit de l'édifice de couleur « vert » au lieu du matériau proposé.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-403**

*ATTENDU la recommandation C.C.U. '2003-119 formulée par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion tenue le 26 août 2003.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme pour la création d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale dans le secteur du développement Le Country Club.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-404**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une somme de 100\$ à la Table de Concertation de Sainte-Adèle afin de déléguer Mme Louise Lapointe au congrès qui aura lieu dans le cadre de « Villes et Villages en Santé ».*

*QU'au retour dudit congrès celle-ci produise un rapport des activités dudit événement.*

*QUE ce Conseil indique qu'il appuiera la Table de Concertation de Sainte-Adèle dans ses démarches pour que le congrès susdit ait lieu sur notre territoire en 2004 ou 2005.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-405**

*ATTENDU l'offre d'achat transmise à la Ville par la compagnie Construction Duguay & Fils Inc. le 10 septembre 2003, relativement à l'acquisition des lots 88-13 (2,493,202), 88-14 (2,493,203), 88-15 (2,493,186) et 88-17 (2,493,184), rang 3, Canton Morin, pour une somme de 40,950\$, ainsi qu'une option d'achat qui pourrait être exercée dans un délai maximal d'un an après la signature de l'acte notarié concerné relativement à l'acquisition des lots 87-1 (2,493,213) à 87-14 et 88-1 à 88-10, rang 3, Canton Morin.*

*ATTENDU que ce Conseil a pris connaissance de l'offre d'achat susdite.*

*ATTENDU que ce Conseil estime opportun de faire une contre-offre à la requérante précitée.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique que la Ville de Sainte-Adèle accepte de vendre les lots 88-13 (2,493,202), 88-14 (2,493,203), 88-15 (2,493,186) et 88-17 (2,493,184), rang 3, Canton Morin, pour une somme de 44,025\$, plus taxes, représentant 75% de l'évaluation desdits immeubles.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE la vente susdite soit faite également avec la partie afférente du lot commun 88-1 (2,493,214), attendu qu'il s'agit d'immeubles de type « condominiums ».*

*QUE ladite vente soit conclue sous la réserve expresse cependant que l'acquéreur respecte en tout temps le P.I.I.A. en vigueur concernant lesdits terrains et qu'à défaut de ce faire, ladite vente sera annulée à toutes fins que de droit.*

*QUE ce Conseil accepte d'accorder une option d'achat pour les immeubles susdits qui pourrait être exercée dans un délai maximal d'une année à partir de la signature du contrat notarié pour les immeubles vendus et qu'à défaut de ce faire dans le délai imparti, ladite option sera nulle et de nul effet.*

*QUE le montant de ladite option soit équivalent à 75% de l'évaluation municipale desdits terrains lorsque l'option sera exercée.*

*QUE la vente susdite soit faite sans garantie légale et aux risques et périls de l'acquéreur.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acquéreur.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-406**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 11 septembre 2003, relativement à la municipalisation de la rue des Vers Luisants, formée des lots 2,233,251, 2,233,297, 2,233,260, 2,233,256, 2,233,259, 2,233,257, 2,815,882, 2,815,883 et 2,815,881.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la cession de ladite rue conformément à l'entente intervenue entre la Ville de Sainte-Adèle et Sainte-Adèle sur le Lac Inc.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession à intervenir pour ce faire.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la compagnie Sainte-Adèle sur le Lac Inc.*

\*\*\*\*\*

*Préalablement à l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour indique aux membres du Conseil qu'attendu qu'il est un employé du Métro Chèvrefils à Sainte-Adèle, celui-ci ne participera pas aux délibérations ni au vote sur ladite résolution. De plus, celui-ci s'est retiré de la salle du comité plénier lorsque ce sujet a été discuté*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-407**

*ATTENDU la recommandation formulée par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion tenue le 26 août 2003.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la résolution ci-après indiquée en regard du dossier suivant concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**Résolution C.C.U. '2003-109** (suite de la résolution C.C.U. '2003-094)

*Provigo Distribution Inc.*

*Lots P.10A-57 et P.10A-1, rang 10, Canton Abercrombie*

**- Construction d'un marché d'alimentation Maxi.**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions de ladite résolution annexée à la présente, pour en faire partie intégrante.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et du procès-verbal suivants :*

1) *Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 229,204.55\$ pour la période du 2 au 8 août 2003.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 112,473.33\$ pour la période du 9 au 15 août 2003.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 42,066.87\$ pour la période du 16 au 22 août 2003.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 94,475.52\$ pour la période du 23 au 29 août 2003.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 180,414.53\$ pour la période du 30 août au 6 septembre 2003.*
- *Engagements au montant de 125,344.77\$ pour la période du 13 août au 9 septembre 2003.*

2) *Liste des comptes à payer au montant de 266,430.87\$ pour le mois de juillet 2003.*

3) *Rapports :*

- *Service de police – Statistiques – Juin 2003.*
- *Urbanisme – août 2003.*
- *Prévention des incendies – août 2003.*

4) *Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunion du 26 août 2003.*

5) *Rapport des activités en vertu de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, pour l'année 2002.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, le greffier municipal dépose devant le Conseil les certificats concernant la procédure d'enregistrement des règlements numéros 1000-2003-Z-01-1 et 1000-2003-L-01.

Attendu que la signature de 62 personnes était requise pour soumettre lesdits règlements à la tenue de la procédure référendaire, et attendu que 131 personnes habiles à voter ont signé chacun des registres mis à leur disposition, le greffier municipal informe les membres du Conseil qu'attendu les dispositions de l'article 553 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, une procédure référendaire pour chacun desdits règlements doit être décrétée par le Conseil Municipal au plus tard à la séance ordinaire du 20 octobre 2003.

\*\*\*\*\*

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 20H45 et se termine à 21H20.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-408**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21H20.**

  
  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 20 octobre 2003 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle et Gabriel D. Latour.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Gérald Jalbert était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-409**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : : Mme Marlène Houle***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 octobre 2003, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve de retirer le sujet E 10) de la rubrique « résolutions » : Dossier de l'empiètement d'une partie de la rue de la Colline.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-410**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2003, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2003, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.*

\*\*\*\*\*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion indiqué ci-après, une copie du projet de règlement numéro 1000-2003-T.M., le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture dudit règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*



No de résolution  
ou annotation

#### AVIS DE MOTION NO. 28-2003

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des dispositions concernant des ententes relatives à des travaux municipaux, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2003-T.M. portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

\*\*\*\*\*

#### AVIS DE MOTION NO. 29-2003

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement décrétant l'application des chapitres III et IV du titre 1 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (L.R.Q. c.E-2.2).*

#### AVIS DE MOTION NO. 30-2003

*Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de nommer officiellement « rue du Grand-Héron » la voie de circulation portant le numéro de cadastre 1-6, rang 9, Canton Abercrombie.*

#### AVIS DE MOTION NO. 31-2003

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 965-1999, afin de prohiber le stationnement dans le Domaine de l'Orée-des-Bois, sur une partie de la rue des Vers Luisants, ainsi que sur une partie du chemin du Chantecler.*

#### RÉSOLUTION NO. 2003-411

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme Monsieur le Conseiller Gary Quenneville à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 20 octobre 2003 à 00heure 01 minute, et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.*

*QUE, de plus, celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*



No de résolution  
ou annotation

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-412**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 8 septembre 2003, relativement à sa participation au congrès annuel de l'Association Québécoise du Loisir Municipal qui a eu lieu à Montréal du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil entérine la participation de M. Christian Nadeau au congrès susdit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toutes les dépenses pour ce faire sur réception des pièces justificatives et ce, conformément à la réglementation en vigueur.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-413**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 23 septembre 2003, concernant le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement susdit au montant de 300\$ et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2003 et 31 mai 2004.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-414**

*ATTENDU la lettre de M. Lucien Grégoire datée du 21 août 2003 par laquelle celui-ci se désiste de l'achat d'une partie du lot P.12, rang 9, Canton Abercrombie, lequel a été accepté par le Conseil le 21 juillet 2003 par la résolution 2003-305.*

*ATTENDU l'offre d'achat présentée par M. Denis Lavoie pour l'immeuble susdit, au montant de 7 000\$.*

*ATTENDU le rapport du greffier municipal daté du 22 septembre 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte de vendre à M. Denis Lavoie la partie du lot précité, tel qu'il appert au croquis annexé à la présente, pour une somme de 7 000\$, plus taxes, et accepte les conditions de ladite offre d'achat.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le requérant transmette à la Ville, à ses frais, un plan parcellaire et une description technique dudit immeuble, lesquels devront être annexés au contrat d'acquisition.*

*QUE la vente susdite soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le requérant.*

*QUE la résolution 2003-305 soit abrogée à toutes fins que de droit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-415**

*ATTENDU les dispositions de l'article 468 et suivants de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES relativement à la possibilité pour la Ville de conclure des ententes inter-municipales.*

*ATTENDU le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Marguerite-Estérel relativement à la fourniture de service pour la répartition des appels d'urgence et le service de protection incendie.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte le projet d'entente annexé à la présente pour en faire partie intégrante concernant le sujet précité.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-416**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 22 septembre 2003, relativement à la cession d'un conteneur à recyclage à la compagnie Excavation Valiquette Ltée.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la cession susdite à la compagnie précitée pour une somme de 1 000\$, plus taxes, et ce, sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2003-417**

*ATTENDU* les rapports de M. Yves Dupras, directeur du service de prévention des incendies, datés respectivement du 9 août, 28 septembre et 6 octobre 2003, relativement à l'achat de divers équipements pour ledit service.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le service précité à procéder à l'achat des équipements ci-après indiqués :

- achat d'une cascade pour le remplissage des bouteilles pour les appareils respiratoires, chez La Boutique du Plongeur, au montant de 4,903.46\$, taxes et installation incluses, à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans;
- achat de 10 lits, incluant matelas et oreillers, pour la caserne des pompiers, chez Matelas Dépôt, au montant de 2,510\$, taxes incluses, à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans;
- achat d'un détecteur de gaz, chez Levitt Sécurité, au montant de 2,454.63\$, taxes incluses, à même le solde disponible au budget du schéma de risques.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

### **RÉSOLUTION NO. 2003-418**

*ATTENDU* le rapport de Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 16 octobre 2003, relativement à l'embauche d'une secrétaire au service d'urbanisme de la Ville.

*ATTENDU* les recommandations formulées pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil engage Mme Claudine Proulx au poste précité, à partir du 10 novembre 2003, à l'essai, conformément aux dispositions de la convention collective de travail pertinente.

### **RÉSOLUTION NO. 2003-419**

*ATTENDU* les rapports de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme et M. Denis Leclerc, directeur général, datés respectivement du 5 et 30 septembre 2003, concernant la relocalisation d'une partie de la rue du Mont-Baldy, conformément au plan annexé à la présente pour en faire partie intégrante.



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la relocalisation de l'emprise précitée et indique cependant que cet aval du Conseil n'a pas pour conséquence juridique de constituer un nouvel élément à la politique de construction de rues de la Ville, considérant que ladite rue ne pourra jamais devenir une rue publique et ne causera aucun préjudice à qui que ce soit.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-420**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture d'un camion Ford F-550 4 x 4 RAJ 2004 avec équipement à neige et benne basculante 4 saisons pour le service des travaux publics.*

*ATTENDU que Vente Ford Élite (1978) Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de Vente Ford Élite (1978) Inc. pour l'achat de l'équipement précité au montant de 92 309,86\$, taxes incluses.*

*QUE le directeur des services techniques et travaux publics soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-421**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 30 septembre 2003, relativement à la tenue du brunch des bénévoles, prévu pour dimanche le 23 novembre 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et approprie pour ce faire une somme de 4 000\$, pour la tenue dudit événement à l'Hôtel Mont-Gabriel.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-422**

*ATTENDU l'offre d'achat présentée par M. Daniel Jr. Corbeil, relativement à l'acquisition du lot 12-106 rang 9, Canton Abercrombie.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte de vendre à M. Daniel Jr. Corbeil le lot précité pour la somme de 6 000\$, plus taxes.*

*QUE la vente susdite soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le requérant.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-423**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 16 octobre 2003, relativement à l'acquisition de la rue formée du lot 1-6, rang 10, Canton Abercrombie, faisant suite à l'entente intervenue le 21 février 2003 entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie 9112-3737 Québec Inc.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte que la Ville procède à l'acquisition de la rue précitée et mandate Me Carole Beauchamp pour la rédaction de l'acte de cession à intervenir pour ce faire, le tout aux frais du promoteur.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le promoteur.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-424**

*ATTENDU que la Maison de la Famille des Pays-d'En-Haut a présenté une demande d'exemption de taxes foncières à la Commission Municipale du Québec conformément aux dispositions de la Loi sur la Fiscalité Municipale, relativement à l'immeuble situé au 480, rue des Capucines à Sainte-Adèle.*

*ATTENDU la lettre transmise à la Ville de Sainte-Adèle le 25 septembre 2003 par la secrétaire de la Commission Municipale du Québec, Me Caroline Pouliot, afin de requérir l'opinion du conseil municipal sur cette requête.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil confirme qu'il a pris connaissance de la requête et qu'au nom de la Ville de Sainte-Adèle, il ne s'oppose pas à la demande qui y est formulée.*

*QUE le greffier municipal soit mandaté pour représenter la Ville de Sainte-Adèle lors de l'audience de la Commission Municipale du Québec pour les fins précitées.*

*QUE celui-ci soit autorisé à signer tout document pour donner effet à la présente.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-425**

*ATTENDU que la Maison des Jeunes Sainte-Adèle a présenté une demande d'exemption de taxes foncières à la Commission Municipale du Québec conformément aux dispositions de la Loi sur la Fiscalité Municipale, relativement à l'immeuble situé au 1215, rue du Bourg-Joli à Sainte-Adèle.*

*ATTENDU la lettre transmise à la Ville de Sainte-Adèle le 2 octobre 2003 par la secrétaire de la Commission Municipale du Québec, Me Caroline Pouliot, afin de requérir l'opinion du conseil municipal sur cette requête.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confirme qu'il a pris connaissance de la requête et qu'au nom de la Ville de Sainte-Adèle, il ne s'oppose pas à la demande qui y est formulée.*

*QUE le greffier municipal soit mandaté pour représenter la Ville de Sainte-Adèle lors de l'audience de la Commission Municipale du Québec pour les fins précitées.*

*QUE celui-ci soit autorisé à signer tout document pour donner effet à la présente.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-426**

*ATTENDU les rapports de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, datés respectivement du 24 et 25 septembre 2003, relativement à l'achat d'équipements pour ledit service.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service susdit à procéder à l'achat des équipements ci-après indiqués :*

- *achat d'une balance VEI Millenium de la compagnie RMT Équipement de Laval, pour la somme de 6 900\$, plus taxes.*
- *achat d'un appareil de détection électro-acoustique de puits d'eau, système Aquaphon complet avec tige écoute et autres, pour la somme de 6 800\$, plus taxes, incluant 3 heures de formation.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-427**

*ATTENDU le rapport de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, daté du 16 octobre 2003, concernant l'attestation de conformité du projet de la compagnie Lafarge Inc. relativement à la construction de bassins collectant les eaux de lavage et des opérations de fabrication béton pour y être recyclés au procédé.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique que la Ville de Sainte-Adèle ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation demandée et autorise le greffier municipal à signer l'attestation à être émise pour ce faire.*

*QUE toute résolution antérieure non conciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-428**

*ATTENDU que des athlètes de la région des Laurentides ont accompli d'excellentes performances à la 39<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec à Thetford Mines, du 1<sup>er</sup> au 9 août dernier.*

*ATTENDU que ce Conseil désire souligner en particulier la 4<sup>e</sup> position de M. Olivier Martineau de Sainte-Adèle dans la catégorie Cross Country de la course de vélo de montagne.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil félicite tous les athlètes de la région des Laurentides pour leur excellente performance lors des jeux précités et félicite en particulier M. Olivier Martineau de Sainte-Adèle pour le succès obtenu dans la catégorie Cross Country de la course de vélo de montagne qui s'est déroulée à cette occasion.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-429**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 6 octobre 2003, relativement au paiement d'une somme de 7 088.59\$ au Club de golf La Vallée de Sainte-Adèle, couvrant les frais de repas et de consommations du tournoi de golf du Maire qui a eu lieu le 29 septembre 2003.*

*ATTENDU qu'à cette occasion, des profits de l'ordre de 6 800\$ ont été réalisés.*



No de résolution  
ou annulation

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le paiement de la somme susdite au Club de golf La Vallée de Sainte-Adèle et autorise également le versement des profits réalisés à l'occasion dudit tournoi aux organismes suivants :*

<i>Café Communautaire L'Entre-Gens</i>	<i>3 800 \$</i>
<i>Palia-Vie Laurentides</i>	<i>1 000 \$</i>
<i>Église Desserte-Très-Saint-Nom-de-Jésus</i>	<i>1 000 \$</i>
<i>Le Nord à Cheval</i>	<i>1 000 \$</i>

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-430**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion tenue le 7 octobre 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

Résolution C.C.U. '2003-122

**Re/Max Sainte-Adèle Inc.**

795, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation extérieure (porte avant).**

Résolution C.C.U. '2003-123

**M. Mario Dumoulin**

970, boulevard de Sainte-Adèle

- **Affichage.**

Résolution C.C.U. '2003-124

**Mme Denise Auclair**

1060/1062/1064, boulevard de Sainte-Adèle

- **Affichage.**

Résolution C.C.U. '2003-125

**Mme Isabelle Dallaire**

43/45/47, rue Morin

- **Rénovations extérieures.**

Résolution C.C.U. '2003-126

**M. Jean Mercier – Cöpilia**

86, rue Morin

- **Affichage.**



No de résolution  
ou annotation

Résolution C.C.U. '2003-127

**M. Pierre Jodoin**

1001, rue Valiquette

- **Rénovation (fenêtres extérieures).**

Résolution C.C.U. '2003-128

**Mme Diane Charbonneau**

Place du Golf (lot 539-5-23, paroisse Saint-Sauveur)

- **Construction d'une résidence.**

Résolution C.C.U. '2003-129

**Mme Monique Laporte**

Place du Golf (lot 539-5-24, paroisse Saint-Sauveur)

- **Construction d'une résidence.**

Résolution C.C.U. '2003-130

**M. Serge Péloquin**

Rue des Perdreaux (lot 10-62)

- **Construction d'une résidence.**

Résolution C.C.U. '2003-131

**Normand Cyr – Riopel Design et Communication**

1401, boulevard de Sainte-Adèle

- **Agrandissement.**

Résolution C.C.U. '2003-132

**Construction Nelson Inc.**

Rue du Versant (lot 2 493 906)

- **Construction résidentielle.**

Résolution C.C.U. '2003-133

**Construction Nelson Inc.**

Rue du Versant (lot 2 493 907)

- **Construction résidentielle.**

Résolution C.C.U. '2003-135

**M. Richard St-Pierre**

1062, rue Valiquette

- **Affichage.**

Résolution C.C.U. '2003-136

**M. Stéphane Marsolais – Atelier Mécanique Batteries Expert**

3880, boulevard de Sainte-Adèle.

- **Affichage.**

*QUE, de plus, ce Conseil accepte la recommandation dudit comité à l'effet de suspendre la demande de P.I.I.A. suivante :*

Résolution C.C.U. '2003-134

**Mme Lyne Mathieu – International Neon**

1300, boulevard de Sainte-Adèle

- **Affichage.**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2003-431

*ATTENDU* les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

*ATTENDU* la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1741, Place des Pentes, et dont la nature est de réduire la marge latérale sur rue à 4,5 mètres au lieu de la marge prescrite par la réglementation actuelle de 6 mètres, afin de permettre l'installation d'une piscine creusée.

*ATTENDU* la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1323, rue Montclair, et dont la nature est de réduire la marge arrière à 2 mètres au lieu de la marge prescrite par la réglementation actuelle de 7 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

*ATTENDU* la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 192, rue Chamonix, et dont la nature est de réduire la marge avant à 3 mètres au lieu de la marge prescrite par la réglementation actuelle de 7 mètres, afin de permettre l'ajout d'un revêtement extérieur et de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

*ATTENDU* les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 7 octobre 2003.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 17 novembre 2003 sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.

### RÉSOLUTION NO. 2003-432

*ATTENDU* le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière, rédigé suite à la réunion du 8 septembre 2003.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les recommandations dudit comité concernant les résolutions suivantes :

**Résolution 08-09-084 :**

- Mandat au directeur des services techniques – fixer une rencontre avec le propriétaire du Bourbon Street, un représentant du Ministère des Transports du Québec, le directeur du service de police et le directeur général, afin d'évaluer les possibilités de sécuriser le boulevard de Sainte-Adèle, entre le chemin du Mont-Gabriel et la rue de l'Orée-des-Bois, ainsi que l'installation de lampadaires à l'endroit susdit par la Ville de Sainte-Adèle.

**Résolution 08-09-086 :**

- Mandat au directeur des services techniques – installation de panneaux de limite de vitesse à 50km/hre sur la rue des Vers-Luisants.



No de résolution  
ou annotation

**Résolution 08-09-088 :**

- Mandat au directeur du service des loisirs – obtenir les autorisations requises pour la construction d'un lien cyclable entre la rue Rolland et le kiosque touristique sur le chemin du Barrage.

**Résolution 08-09-089 :**

- Mandat au coordonnateur du service d'urbanisme – s'assurer que la réglementation pour la visibilité aux intersections soit appliquée à la sortie de la rue des Érables, près du garage Shell du Lac Millette.

**Résolution 08-09-090 :**

- Mandat au coordonnateur du service d'urbanisme – faire procéder à l'enlèvement du panneau publicitaire dans le terre-plein du boulevard de Sainte-Adèle à la sortie du chemin des Ancêtres, direction Sud.

**Résolution 08-09-091:**

- Mandat au directeur des services techniques – demande au Ministère des Transports du Québec concernant le fauchage du terre-plein sur le boulevard de Sainte-Adèle au sud du centre-ville, afin que celui-ci soit réalisé assez tôt durant l'été pour prévenir les zones à visibilité réduite.

*QUE, de plus, ce Conseil accepte le procès-verbal susdit.*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption de la résolution indiquée ci-après, Monsieur le Maire demande le vote aux membres du Conseil présents.*

*POUR : Tous les membres du Conseil présents, incluant Monsieur le Maire.*

*CONTRE : Aucun membre du Conseil.*

*Dès lors, la résolution est adoptée à l'unanimité.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-433**

*ATTENDU que le 4 septembre 2003, deux (2) procédures d'enregistrement ont été tenues concernant respectivement les règlements 1000-2003-Z-01-1 et 1000-2003-L-01.*

*ATTENDU que 62 signatures étaient requises, pour chacun desdits règlements, pour soumettre ceux-ci à la procédure référendaire.*

*ATTENDU que, lors de cette journée, 131 personnes ont signé les registres mis à leur disposition pour chacun des règlements.*

*ATTENDU que ce Conseil estime opportun de décréter la tenue d'un référendum pour chacun des règlements susdits .*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil fixe au dimanche 14 décembre 2003 la tenue d'un référendum pour chacun des règlements susdits, le tout conformément aux dispositions de l'article 558 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-434**

*ATTENDU que ce Conseil a décrété la tenue d'un référendum pour chacun des règlements numéros 1000-2003-Z-01-1 et 1000-2003-L-01.*

*ATTENDU qu'il y a lieu de fixer un tarif de rémunération du personnel oeuvrant audit référendum.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète la tarification concernant le personnel requis pour les référendums décrétés le dimanche 14 décembre 2003 pour les fins susdites, le tout tel qu'il appert à l'annexe « A » jointe à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-435**

*ATTENDU l'offre de services transmise le 28 août 2002 par M. Marc Lortie, directeur général chez Innovision +, pour la division du territoire de la Ville en districts électoraux pour la prochaine élection générale de novembre 2005.*

*ATTENDU la confirmation des prix pour ce faire et transmise le 18 septembre 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte l'offre de services susdite jointe à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE les mandats suivants soient dès lors attribués à la firme précitée, tel qu'il appert ci-après :*

- création de la cartographie numérique  
du territoire de la Ville 5 313 \$, plus taxes  
et frais de déplacement
- délimitation des districts électoraux 6 921 \$, plus taxes  
et frais de déplacement



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-436**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate le greffier municipal pour signer et transmettre, pour approbation aux Archives Nationales du Québec, le calendrier de conservation du service de police de la Ville de Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

- 1) *Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 378,800.37\$ pour la période du 6 au 12 septembre 2003.*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 207,025.29\$ pour la période du 13 au 19 septembre 2003.*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 131,376.93\$ pour la période du 20 au 26 septembre 2003.*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 82,975.18\$ pour la période du 27 septembre au 3 octobre 2003.*
  - *Engagements au montant de 173,886.33\$ pour la période du 10 septembre au 14 octobre 2003.*
- 2) *Listes des comptes à payer au montant de :*
  - 179,016.63 \$ pour le mois d'août 2003.
  - 225,437.12 \$ pour le mois de septembre 2003.
- 3) *Rapports :*
  - *Cour municipale : juillet, août et septembre 2003.*
  - *Service de police : statistiques – juillet et août 2003.*
  - *Urbanisme : septembre 2003.*
  - *Loisirs : septembre et octobre 2003.*
  - *Services techniques et travaux publics : mai, juin, juillet et août 2003.*
  - *Prévention des incendies : septembre 2003.*
- 4) *Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunion du 7 octobre 2003.*
- 5) *Procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière – réunion du 8 septembre 2003.*



No de résolution  
ou annulation

6) *Rapport périodique sur les revenus et les dépenses au 17 septembre 2003.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H45 et se termine à 20H53.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-437**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 20H53.**

*Jean-Paul Cardinal*

*M. Jean-Paul Cardinal, Maire*

*Michel Rousseau*

*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier les 24 et 26 octobre 2003, l'avis de convocation de la séance spéciale du 27 octobre 2003, devant être tenue à 19H00 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier.

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 27 octobre 2003 à 19H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 19H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Tous les membres du Conseil étant présents et y consentant, les sujets suivants sont ajoutés :*

*B 10) Contribution au Garde-Manger des Pays d'En-Haut « La Guignolée 2003 ».*

*B 11) Colloque de l'Association Québécoise d'Urbanisme.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-438**

*ATTENDU le budget préliminaire déposé par Éditions Sainte-Adèle 2005 pour la rédaction, l'impression et la distribution de livres concernant le 150<sup>e</sup> Anniversaire de Fondation de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde à Éditions Sainte-Adèle 2005 une subvention maximale de 10 000\$, le tout à titre de contribution financière de la Ville de Sainte-Adèle pour la concrétisation du projet susdit, ledit montant devant être ventilé tel qu'il appert ci-après :*



No de résolution  
ou annotation

- achat par la Ville de 200 livres à 25\$ chacun (200 x 25\$ = 5 000);
- versement d'une somme de 5 000\$ par paiements consécutifs au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-439**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil entérine les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Investieriam Inc. relativement au projet de construction situé au Mont-Gabriel, le tout tel qu'il appert audit document annexé à la présente.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-440**

*ATTENDU le rapport de Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 17 septembre 2003, relativement à l'embauche d'une responsable du service des bibliothèques de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE, suite aux recommandations ainsi formulées, ce Conseil engage, contractuellement, Mme Stéphanie Lachaine, à titre de responsable du service des bibliothèques de la Ville de Sainte-Adèle, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2004 jusqu'au 31 mai 2008, le tout selon les modalités annexées à la présente.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-441**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 2003-213, afin d'ajouter le nom de Mme Catherine Bilodeau concernant la vente du lot 2 453 942.*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*



No de résolution  
ou annotation

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-442**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 25 août 2003, concernant d'une part la modification au contrat de Mme Nancy Bélanger-Pilon, directrice du camp de jour, et d'autre part le versement d'une indemnité salariale à trois (3) assistants-moniteurs qui ont travaillé au camp de jour.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le paiement de 70 heures supplémentaires à Mme Nancy Bélanger-Pilon, directrice du camp de jour et ce, au taux horaire de 10\$.*

*QUE de plus, les montants ci-après indiqués soient versés aux assistants-moniteurs qui ont travaillé au camp de jour durant la saison estivale 2003.*

- Mme Maud Laporte-Roy	300 \$
- M. Marc-André Brisebois	100 \$
- M. Julien Brisebois	100 \$

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-443**

*ATTENDU le bordereau de travaux supplémentaires projetés, la lettre transmise par la Ville à Infrastructures Transport le 20 octobre 2003, ainsi que la lettre de Infrastructures Transport datée du 21 octobre 2003, concernant la réhabilitation de la rue Rolland dans le cadre du règlement 1039-2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte de faire effectuer les travaux supplémentaires au projet susdit, le tout tel qu'il appert auxdits documents annexés à la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le règlement 1039-2003.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-444**

*ATTENDU la réclamation produite par M. Denis Légaré du 2943, rue des Épinettes, concernant des dommages survenus à sa propriété le 11 mai 2003.*

*ATTENDU qu'après enquête les Gestions F. Dumouchel Ltée recommandent le remboursement d'une somme de 1 800\$ à la compagnie AXA Assurance et une somme de 300\$ à M. Denis Légaré.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la recommandation susdite et autorise l'émission d'un chèque au montant de 1 800\$ à la compagnie AXA Assurance ainsi qu'un chèque au montant de 300\$ à M. Denis Légaré, sous réserve de la signature, au préalable, des quittances requises dans les circonstances.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-445**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle, dans le cadre de l'appel d'offres concernant la gestion du centre de ski Les Pentes 40/80 et du contrat octroyé à Conception et Gestion Intégrées Inc., approuve, conformément à l'article 24 du Cahier des charges, l'acquisition par Conception et Gestion Intégrées Inc. d'une remontée mécanique (tapiski) selon l'option offerte à la Ville aux termes de la soumission produite par cette compagnie pour l'achat et l'installation d'un tapiski « Schippers » de 78,15 mètres de longueur pour pente école et ce, selon les autres modalités prévues à ladite soumission, y compris l'ajout accessoire mentionné à une lettre du 17 octobre 2003 du gestionnaire pour un moteur 15 HP plutôt que 10 HP, étant cependant entendu que cet investissement deviendra la propriété de la Ville à l'expiration du bail de location dudit équipement à être signé entre la Ville et le gestionnaire.*

*QUE la Ville approprie, à ces fins, les deniers requis à même le poste 02-701-90-516.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-446**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 23 octobre 2003, concernant des modifications à apporter à l'entente relative à l'aménagement du parc-école Saint-Joseph, signée le 20 juin 2003 entre la Ville de Sainte-Adèle et la Commission Scolaire des Laurentides.*

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun d'amender également l'article 6 de ladite entente afin de l'harmoniser avec l'amendement à apporter à l'article 5.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende les articles 5 et 6 de ladite entente, tel qu'il appert ci-après :*

**Article 5 (1<sup>er</sup> paragraphe) :**

*inscrire entre les mots « susdits et » et les mots « que la Commission », les mots « versera à la Commission une subvention au montant nécessaire pour couvrir le coût des différents modules de jeux et autres équipements dudit parc », en lieu et place des mots « achètera de la Commission les différents modules de jeux et autres équipements dudit parc ».*

**Article 6 (1<sup>ère</sup> phrase) :**

*remplacer la 1<sup>ère</sup> phrase par la suivante : « La Ville fait don à la Commission, qui accepte, de toutes constructions, aménagements et équipements achetés et installés en vertu desdits travaux ».*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'entente modifiée pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-447**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une somme de 200\$ au Garde-Manger des Pays d'En-Haut, le tout devant servir d'aide financière de la Ville dans le cadre de « La Guignolée » 2003.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-448**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Madame la Conseillère Josée Barbeau, Monsieur le Conseiller Gary Quenneville, Monsieur Réjean Guillette, président du Comité Consultatif d'Urbanisme et Monsieur Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, pour participer au colloque de l'Association Québécoise d'Urbanisme qui se tiendra à Sorel le 1<sup>er</sup> novembre 2003.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE les frais d'inscription au montant de 125\$ (M. Yvon Nielly) et 160\$ (chacun des autres mandataires) soient assumés par la Ville.*

*QUE tous les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, conformément à la réglementation en vigueur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

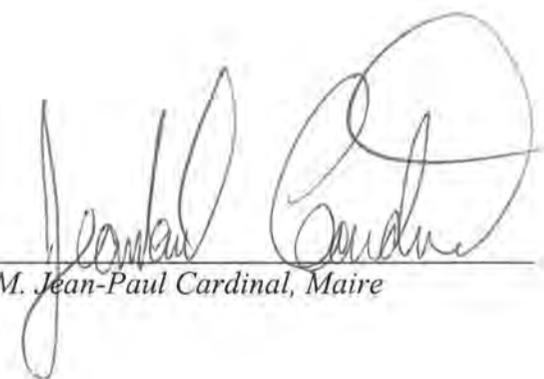
**RÉSOLUTION NO.2003-449**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 19H24.*

  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 31 octobre et 2 novembre 2003, l'avis de convocation de la séance spéciale du 3 novembre 2003, devant être tenue à 19H15 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier.

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 3 novembre 2003 à 19H15, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Madame et Messieurs les Conseillers Pierre-Antoine Guinard, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Madame et Monsieur les Conseillers Gary Quenneville et Josée Barbeau étaient absents pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 19H15 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-450**

*ATTENDU la recommandation de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, relativement au congédiement de M. Jean-François Dompierre à titre de policier temporaire au service de police de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que ledit policier a fait preuve, à de nombreuses reprises, de manque d'attention et de nonchalance dans l'exécution de ses fonctions.*

*ATTENDU qu'après des rencontres avec les officiers du service, lui faisant part desdits manquements, celui-ci n'a pas procédé aux ajustements nécessaires dans les circonstances.*

*ATTENDU que M. Jean-François Dompierre est dans l'incapacité d'acquiescer adéquatement les fonctions pour lesquelles il a été engagé au service de police de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun, dès lors, de mettre fin au lien de travail de M. Jean-François Dompierre avec la Ville et ce, à partir du 4 novembre 2003.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil, après enquête, congédie M. Jean-François Dompierre et met fin ainsi à son lien de travail avec la Ville de Sainte-Adèle et ce, à partir du 4 novembre 2003, à toutes fins que de droit.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-451**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 19H18.*

M. Jean-Paul Cardinal, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 17 novembre 2003 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Madame et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Marlène Houle et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Madame la Conseillère Josée Barbeau et Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour étaient absents pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-452**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 novembre 2003, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :*

**d'ajouter le sujet suivant à la rubrique « résolutions » :**

*F 34) Appui de la Ville à l'École Saint-Joseph – projet « Vers le pacifique ».*

**de corriger les sujets suivants :**

*F 6) remplacer « Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux » par « CLSC des Pays d'En-Haut ».*

*F 12) ajouter « et des cadres ».*

*F 19) remplacer « la Vallée » par « Pays d'En-Haut ».*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-453**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 octobre 2003 et des séances spéciales du 27 octobre et 3 novembre 2003, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 octobre 2003 et des séances spéciales du 27 octobre et 3 novembre 2003, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*



No de résolution  
ou annotation

**AVIS DE MOTION NO. 32-2003**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004.*

**AVIS DE MOTION NO. 33-2003**

*La Conseillère Municipale Marlène Houle donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'approprier les sommes nécessaires du fonds d'administration pour pourvoir à des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2004.*

**AVIS DE MOTION NO. 34-2003**

*Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 1007-2001 pour décréter un arrêt obligatoire sur la rue de Lessard, face au numéro de porte 995, ainsi que l'installation d'un dos-d'âne.*

**AVIS DE MOTION NO. 35-2003**

*Le Conseiller Municipal Gérald Jalbert donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'emprunter les sommes nécessaires pour payer le coût des honoraires professionnels et autres frais connexes relativement aux travaux d'études préparatoires supplémentaires, et payer les travaux supplémentaires de recherches de sources d'alimentation en eau souterraine et tous les frais inhérents dans le dossier de l'amélioration de l'eau potable.*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption du règlement numéro 1000-2003-T.M., le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu ledit règlement et s'ils renoncent à sa lecture.*

*Les membres du Conseil acquiescent à ladite requête.*

*Dès lors, le greffier donne l'objet dudit règlement.*

**RÈGLEMENT NO. 1000-2003-T.M.**

**RÉSOLUTION NO. 2003-454**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2003-T.M., portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 965-L-2003**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-455**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 965-L-2003, amendant l'annexe « A » du règlement de stationnement numéro 965-1999, soit adopté par ce Conseil.*

*VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS*

**RÈGLEMENT NO. 1043-2003**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-456**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1043-2003, afin de nommer officiellement « rue du Grand-Héron », la voie de circulation portant le numéro de lot 1-6, rang 10, Canton Abercrombie, soit adopté par ce Conseil.*

*VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS*

\*\*\*\*\*

*Lors de la présentation du règlement numéro 1044-2003, tous les membres du Conseil présents, incluant Monsieur le Maire, votent à l'unanimité pour l'adoption dudit règlement.*

*Dès lors, celui-ci est adopté à la majorité des deux tiers des membres du Conseil Municipal, attendu que cinq (5) membres du Conseil, incluant Monsieur le Maire, ont voté pour l'adoption dudit règlement.*

**RÈGLEMENT NO. 1044-2003**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-457**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1044-2003, décrétant l'application des chapitres III et IV du titre 1 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (L.R.Q. c.E-2.2), soit adopté par ce Conseil.*

*VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2003-458

*ATTENDU* le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière, rédigé suite à la réunion du 7 juillet 2003.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les recommandations dudit comité concernant les résolutions suivantes :

**Résolution 07-07-052 :**

- Mandat au directeur des services techniques – vérifier les normes auprès du Ministère des Transports du Québec concernant la nécessité d'installer des glissières de sécurité additionnelles dans la côte du chemin Notre-Dame.

**Résolution 07-07-053 :**

- Mandat au directeur des services techniques – installation de panneaux indiquant la vitesse maximale de 50km/hre sur la rue des Vers-Luisants.

*QUE, de plus, ce Conseil accepte le procès-verbal susdit.*

### RÉSOLUTION NO. 2003-459

*ATTENDU* le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière, rédigé suite à la réunion du 7 juillet 2003.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil demande officiellement à Hydro-Québec de procéder à l'installation d'un lampadaire sur la rue de la Croix à l'intersection du chemin du Sommet Bleu.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### RÉSOLUTION NO. 2003-460

*ATTENDU* les rapports de Mme Brigitte Forget, trésorière, datés du 16 octobre et 11 novembre 2003, relativement à l'achat d'équipements à être installés au parc-école Saint-Joseph.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le service des loisirs à procéder à l'achat des équipements susdits chez Tech Sport, pour un montant total de 9,679.11\$.



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des dépenses susdites tel qu'il appert ci-après :*

- ❖ 2 750.00 \$, à même le budget 2003;
- ❖ 6 929.11 \$, à même le règlement 1036-2003.

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-461**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 17 octobre 2003, concernant le paiement d'honoraires professionnels à la firme d'avocats Dunton Rainville.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le paiement de la facture émise par ladite firme, au montant de 12 683.51\$.*

*QUE ce Conseil mandate dès lors la firme Dunton Rainville pour les services professionnels requis dans le dossier du Mont-Gabriel, si d'autres avis juridiques étaient requis, sous réserve cependant que l'ensemble du coût pour ce faire respecte les dispositions d'un mandat de gré à gré dans le cadre de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-462**

*ATTENDU les rapports de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 21 octobre et 6 novembre 2003, ainsi que le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 28 octobre 2003, concernant le renouvellement de divers contrats d'entretien.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement des contrats d'entretien suivants :*

- **Logiciels et progiciels de la Cour municipale :**  
*Compagnie CGI., au montant de 9,115.20\$, plus taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004.*
- **Logiciels du service de la trésorerie :**  
*PG Systèmes d'Information, pour l'année 2004, au montant de 13,241.85 \$ taxes incluses.*
- **Logiciels du service d'urbanisme (incluant la licence des services techniques) :**  
*PG Système d'Information, pour l'année 2004, au montant de 6,712.09 \$ taxes incluses.*



No de résolution  
ou annotation

- **Radios-communications du service de police :**

*CTM Centre de Téléphone Mobile Ltée, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004, sous réserve d'un paiement mensuel de 213.50\$, plus taxes.*

*QUE la trésorière municipale soit autorisée à signer les contrats d'entretien des logiciels de la Cour municipale, de la trésorerie et de l'urbanisme, pour et au nom de la Ville.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat d'entretien des radios-communications, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-463**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 16 octobre 2003, concernant l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle aux services électroniques du Ministère du Revenu du Québec (Clic Revenu).*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la trésorière municipale à signer tous documents pour permettre l'inscription de la Ville aux services susdits.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-464**

*ATTENDU le document présenté par le CLSC des Pays d'En-Haut afin de contrer le vandalisme à Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil entérine les dispositions du rapport susdit, élaboré en collaboration avec le Fonds intersectoriel, l'École Saint-Joseph, le CLSC-CHSLD des Pays d'En-Haut et la Ville de Sainte-Adèle, et octroie pour ce faire une somme de 1 000\$.*

*QUE, de plus, ce Conseil approuve, dans son budget 2004, une somme de 1 000\$ pour les fins susdites, sous réserve cependant que le projet se réalise en 2004.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2003-465

ATTENDU les rapports de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, datés du 4 et 12 novembre 2003, relativement à l'octroi de contrats pour la surveillance et l'entretien du chalet et de la patinoire au parc Claude-Henri-Grignon, l'entretien du sentier d'accès au parc-école Saint-Joseph, la surveillance et l'entretien du chalet et de la patinoire au parc de la rue Lépine, l'entretien de l'aire de patinage libre à la gare de Mont-Rolland, l'exploitation d'un service de location et d'aiguisage de patins ainsi que d'une petite cantine au Lac Rond, le tout pour la saison hivernale 2003-2004.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil autorise la conclusion des contrats susdits à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et M. Nino Chapleau, faisant affaires sous la raison sociale Entretien Général Nino Perugino Enr., tel qu'il appert ci-après :

- Surveillance et entretien du chalet et de la patinoire 11 000 \$  
au parc Claude-Henri-Grignon et entretien du sentier (+ taxes)  
d'accès au parc-école Saint-Joseph.
- Surveillance et entretien du chalet et de la patinoire 12 000 \$  
au parc de la rue Lépine et entretien de l'aire de (+ taxes)  
patinage libre à la gare de Mont-Rolland.

QUE ce Conseil rejette à toutes fins que de droit les soumissions reçues pour ce faire le 3 novembre 2003.

QUE de plus, ce Conseil accorde à M. Nino Chapleau, faisant affaires sous la raison sociale Entretien Général Nino Perugino Enr, le contrat d'exploitation d'un service de location et d'aiguisage de patins ainsi que d'une petite cantine au Lac Rond, sous réserve que celui-ci procède à ses frais et ce, à titre de loyer, à l'entretien des sanitaires et des accès au chalet du Lac Rond ainsi qu'à l'utilisation des appareils de son sur les lieux et ce, pour la saison hivernale 2003-2004.

QUE le directeur du service des loisirs soit autorisé à signer les contrats susdits, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### RÉSOLUTION NO. 2003-466

ATTENDU que la Maison du Nouveau Chemin a présenté une demande d'exemption de taxes foncières à la Commission Municipale du Québec conformément aux dispositions de la Loi sur la Fiscalité Municipale, relativement à l'immeuble situé au 4167-4169-4171, rue Rolland à Sainte-Adèle.

ATTENDU que ce Conseil ne juge pas opportun d'acquiescer à ladite requête, considérant la vocation provinciale dudit organisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil indique qu'il s'oppose à ce que l'immeuble susdit bénéficie d'une exemption de taxes, attendu que les citoyens de la Ville de Sainte-Adèle n'ont pas à assumer les coûts d'une telle reconnaissance par la Commission Municipale du Québec, considérant que ledit organisme s'adresse à une vaste clientèle qui déborde largement du territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le greffier municipal soit mandaté pour représenter la Ville de Sainte-Adèle lors de l'audience de la Commission Municipale du Québec pour les fins précitées.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-467**

*ATTENDU la requête transmise le 2 octobre 2003 par Me Michel Labrèche relativement à une mainlevée d'hypothèque légale concernant l'immeuble situé au 1060/1062/1064, boulevard de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que les taxes foncières municipales faisant l'objet de ladite hypothèque légale ont été acquittées en totalité.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite mainlevée d'hypothèque légale, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-468**

*ATTENDU la requête produite par M. Yvan Monette relativement à des dommages subis le 22 octobre 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser le requérant susdit d'une somme de 465.85\$, en règlement complet et final de ladite réclamation, sous réserve de la signature au préalable d'une quittance pour ce faire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-469**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 6 novembre 2003, relativement à l'achat de souvenirs pour trois (3) employés qui seront honorés pour leur 25 ans de service au sein de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil entérine les dispositions du rapport susdit et autorise l'achat desdits souvenirs pour un montant total de 550\$, taxes incluses.*

*QUE de plus, ce Conseil approprie une somme de 2 800\$ pour permettre la tenue de la réception de Noël des employés de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'un dîner à être offert aux employés cadres de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-470**

*ATTENDU le rapport de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, daté du 9 octobre 2003, concernant la réalisation d'un concept et la rédaction d'un règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une partie de la zone Pa-1.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate le Groupe Gauthier Biancamano Bolduc pour ce faire, le tout pour des honoraires professionnels d'une somme maximale de 5 000\$ plus taxes, tel qu'il appert à l'offre de services jointe à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-471**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion tenue le 28 octobre 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

Résolution C.C.U. '2003-143

**M. François Charbonneau**  
843, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Affichage.**

Résolution C.C.U. '2003-145

**Monsieur Lefebvre**  
1565, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Affichage.**



No de résolution  
ou annotation

Résolution C.C.U. '2003-146

**M. Richard Hevey**

80, rue Morin

- **Affichage.**

Résolution C.C.U. '2003-147

**Mme Marie-Ève Ethier**

1332, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation (auvent)**

Résolution C.C.U. '2003-148

**Mme Evelyn Wantz**

1051, rue Valiquette

- **Affichage.**

Résolution C.C.U. '2003-149

**Industrie légère Kyra Inc.**

Lots P.6A et P.7A, rang 10, Canton Abercrombie (rue du Sommet et boulevard de Sainte-Adèle)

- **Nouvelle construction**

Résolution C.C.U. '2003-150

**Marché Au Chalet IGA**

1300, boulevard de Sainte-Adèle

- **Affichage.**

QUE, de plus, ce Conseil accepte la recommandation dudit comité à l'effet de suspendre la demande de P.I.I.A. suivante :

Résolution C.C.U. '2003-144

**BoniSoir et Ultramar**

905, boulevard de Sainte-Adèle

- **Affichage.**

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION NO. 2003-472**

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 720, rue Fribourg, et dont la nature est de réduire la marge latérale droite à 3,27 mètres, au lieu de la marge prescrite par la réglementation actuelle de 4 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1795, rue Garibaldi, et dont la nature est de réduire la marge avant à 3,04 mètres, au lieu de la marge prescrite par la réglementation actuelle de 7 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 28 octobre 2003.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 15 décembre 2003 sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-473**

*ATTENDU la requête transmise le 30 octobre 2003 par Mme Michelle Le Quellec, présidente du Conseil d'administration de l'Ombre-Elle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une aide financière au montant de 200\$ à l'organisme susdit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-474**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 7 novembre 2003, concernant le renouvellement de mandats au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle les mandats de Madame la Conseillère Josée Barbeau et Monsieur le Conseiller Gary Quenneville à titre de membres du Comité Consultatif d'Urbanisme et ce, pour la période du 19 novembre 2003 au 11 novembre 2005.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-475**

*ATTENDU la lettre transmise le 7 novembre 2003 par la firme d'avocats Prévost Auclair Fortin D'Aoust relativement à la proposition de règlement hors Cour dans le dossier « François Gagné et Francine Thérault c. Liliane Lecault et Ville de Sainte-Adèle et Compagnie d'assurances London Garantie et als ».*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil entérine la recommandation de règlement hors Cour dans le dossier précité et autorise dès lors le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 4 000\$ à l'ordre de Me Jacques Laferrière en fidéicommiss, en règlement complet et final dudit dossier et ce, sans admission de la responsabilité de la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tout document nécessaire pour mettre à effet la présente résolution incluant toute entente de règlement hors Cour conforme à la présente résolution.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-476**

*ATTENDU les dispositions de l'article 474.1 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète que le texte du rapport de Monsieur le Maire sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle au 31 décembre 2003, soit publié dans le Journal des Pays d'En-Haut.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-477**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par la Financière Banque Nationale, pour son emprunt au montant de 988,100\$, par billets, en vertu des règlements numéros 10, 926-1998, 938-1998, 1025-2002, 1036-2003 et 1039-2003, au prix de 98, et échéant en série 5 ans comme suit :*

92 000 \$	2.75%	25 novembre 2004
95 800 \$	2.85%	25 novembre 2005
100 000 \$	3.40%	25 novembre 2006
104 200 \$	3.75%	25 novembre 2007
596 100 \$	4.10%	25 novembre 2008

Coût net : 4.46475%

*QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-478**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se propose d'emprunter, par billets, un montant total de 988,100\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :*

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO</u>		<u>POUR UN MONTANT DE</u>
10	Traitement des eaux – Mont-Gabriel	186 200 \$
926-1998	Travaux – boulevard de Sainte-Adèle	232 300 \$
938-1998	Travaux – rues Desjardins, Mirabelle, Robitaille et Saint-Charles	144 000 \$



No de résolution  
ou annotation

1025-2002	Refinancement	5 600 \$
1036-2003	Travaux – parc école Saint-Joseph	100 000 \$
1039-2003	Travaux – rue Rolland	320 000 \$

*ATTENDU qu'il serait avantageux pour la Ville de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations.*

*ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

*QUE les billets seront datés du 25 novembre 2003.*

*QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement.*

*QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :*

1.	92 000 \$
2.	95 800 \$
3.	100 000 \$
4.	104 200 \$
5.	108 600 \$
Après 5 ans	487 500 \$ (à renouveler)

*QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :*

*- 5 ans, à compter du 25 novembre 2003, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 926-1998, 938-1998, 1036-2003 et 1039-2003, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-479**

*ATTENDU les dispositions de la résolution 2003-435, concernant l'octroi de mandats à la firme Innovision + pour la création de la cartographie numérique du territoire de la Ville et la délimitation des districts électoraux.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat de services professionnels à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-480**

*ATTENDU la présentation du document « schéma de couverture de risques incendie – plan local de mise en œuvre » déposé récemment au Conseil Municipal.*

*ATTENDU qu'après analyse dudit document ce Conseil en accepte les dispositions.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte le document susdit pour les fins précitées, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-481**

*ATTENDU l'offre d'achat de M. André Jean et Mme Janet Sallie, datée du 3 novembre 2003, relativement à l'acquisition d'une partie du lot P.16, rang 9, Canton Abercrombie.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte de vendre à M. André Jean et Mme Janet Sallie la partie du lot précité, pour une somme de 8 025\$, plus les taxes applicables.*

*QUE lesdits requérants transmettent à la Ville, à leurs frais, un plan parcellaire et une description technique dudit immeuble, lesquels devront être annexés au contrat d'acquisition.*

*QUE la vente susdite soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls des acheteurs.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par les requérants.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2003-482

*ATTENDU* les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

*ATTENDU* les recommandations favorables transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 7 octobre 2003.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

*Monsieur André Gareau*

*Réduire la marge latérale sur rue à 4,5 mètres, au lieu de 6 mètres, afin de permettre l'installation d'une piscine creusée.*

*Situation : 1741, Place des Pentes*

*Monsieur Bertrand Fortin et Madame Madeleine Picard*

*Réduire la marge arrière à 2 mètres, au lieu de 7 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Situation : 1323, rue Montclair*

*Madame Brigitte Gosselin*

*Réduire la marge avant à 3 mètres, au lieu de 7 mètres, afin de permettre l'ajout d'un revêtement extérieur et de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Situation : 192, rue Chamonix*

*QU'*une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.

\*\*\*\*\*

### RÉSOLUTION NO. 2003-483

*ATTENDU* le rapport de M. André Mongeau, directeur du service des travaux publics et techniques, daté du 17 novembre 2003, relativement à la réparation de la pompe principale du puits Ronchamp.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le service susdit à faire procéder à la réparation précitée chez Usi-Pompes Inc. et ce, pour un montant de 10 521\$, plus taxes.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### RÉSOLUTION NO. 2003-484

*ATTENDU* le rapport de M. André Mongeau, directeur du service des travaux publics et techniques, daté du 17 novembre 2003, concernant l'achat d'une partie de la propriété du 469, rue de la Colline, sur laquelle il y a empiètement de la rue de la Colline.



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'acquisition de ladite parcelle d'immeuble au montant de 2 500\$, taxes incluses, le tout en règlement complet et final du dossier concernant la Ville de Sainte-Adèle et M. Serge Lavigne et Mme Ginette Dorais.*

*QUE ce Conseil mandate les arpenteurs-géomètres Beaudry & Jarry pour préparer un plan de localisation et une description technique afin d'effectuer la transaction.*

*QUE ce Conseil mandate également Me Jean-Charles Luc, notaire, pour rédiger enregistrer et recevoir les signatures de l'acte d'acquisition précité, le tout aux frais de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-485**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur du service des travaux publics et techniques, daté du 17 novembre 2003, relativement à l'acquisition d'une pompe Flygt pour l'usine d'épuration des eaux usées..*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service susdit à procéder à l'achat d'une pompe Flygt au montant de 4 995\$, plus taxes chez Global Électromécanique afin que ledit équipement soit installé à l'usine d'épuration des eaux usées, le tout en remplacement de la pompe défectueuse.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-486**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur du service des travaux publics et techniques, daté du 17 novembre 2003, concernant un protocole d'entente avec la compagnie Gestion Bussey Inc. pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sous la rue du Hameau.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil entérine les dispositions du protocole d'entente à intervenir pour ce faire et mandate Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE la firme d'ingénieurs-conseils CIMA + soit mandatée pour effectuer la surveillance des travaux ainsi que la réception provisoire au montant de 3 500\$, plus taxes.*

*QUE la firme Qualilab Inspection Inc. soit mandatée pour le contrôle qualitatif des sols au montant de 1 400\$, plus taxes.*

*QUE, lors de la signature de ladite entente, le promoteur dépose un chèque visé d'un montant suffisant pour payer les honoraires professionnels susdits.*

*QUE de plus celui-ci dépose également une somme de 19 493.28\$, taxes incluses, sous forme de cautionnement ou de chèque visé au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-487**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur du service des travaux publics et techniques, daté du 17 novembre 2003, relativement à la conclusion d'une entente concernant le prolongement de la rue de la Campagne.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la conclusion d'une entente à intervenir avec la compagnie Diromi Ltée pour le prolongement de la rue de la Campagne.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE ce Conseil mandate la firme d'ingénieurs Dessau-Soprin pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux susdits, le tout pour des honoraires professionnels n'excédant pas 3 000\$, plus taxes.*

*QUE ce Conseil mandate également le Laboratoire Qualilab Inspection Inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des sols, le tout pour une somme n'excédant pas 1,200\$, plus taxes.*

*QUE le promoteur dépose à la Ville le montant des honoraires professionnels lors de la signature de ladite entente ainsi qu'une garantie bancaire ou un chèque visé au montant de 71 700\$, représentant le coût estimé des travaux.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-488**

*ATTENDU la signification d'une réclamation transmise par M. Jean Therrien et Mme Johanne Harding du 4582, rue des Cavaliers, concernant des dommages subis le 15 avril 2003, suite à l'obstruction d'un ponceau reliant le stationnement d'une maison et la rue de la Taupinée.*

*ATTENDU que ledit ponceau n'est pas la propriété de la Ville de Sainte-Adèle et que, dès lors, ce Conseil estime que la Ville n'a aucune responsabilité dans ce dossier, considérant que celle-ci relève exclusivement du propriétaire dudit ponceau.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, conteste la réclamation ainsi déposée portant le numéro 700-32-012732-036 de la Cour du Québec.*

*QUE ce Conseil mandate le greffier municipal pour représenter la Ville devant le tribunal compétent et que tous les frais lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-489**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur du service des travaux publics et techniques, daté du 17 novembre 2003, concernant des travaux supplémentaires de recherche en eau souterraine dans les secteurs « B » et Ronchamp.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate les firmes ci-après indiquées pour des travaux au secteur Ronchamp, sous réserve cependant de l'approbation du règlement 1022A-2003 par les personnes habiles à voter et par le Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.*

Étape A :	Implantation des 2 forages Qualitas Géoconseil	500 \$ (+ taxes)
Étape B :	Forages stratigraphiques Qualitas Géoconseil J.M. Massé & Fils Inc.	4 400 \$ (+ taxes) 19 420 \$ (+ taxes)
Étape C :	Puits d'essai crépiné (sur le meilleur forage) (Cette étape ne sera réalisée que si les forages stratigraphiques ont révélé un site d'intérêt hydrogéologique). Qualitas Géoconseil J.M. Massé & Fils Inc.	3 000 \$ (+ taxes) 7 900 \$ (+ taxes)
Étape D :	Pompage d'essai sur un puits crépiné (Cette étape ne sera réalisée que si les essais sur le puits crépiné sont concluants). Qualitas Géoconseil J.M. Massé & Fils Inc.	8 200 \$ (+ taxes) 10 320 \$ (+ taxes)
Étape E :	Rapport hydrogéologique Forfait Qualitas Géoconseil	6 000 \$ (+ taxes)

*QUE de plus ce Conseil octroie les mandats ci-après indiqués pour des travaux au secteur « B » sous la même réserve d'approbation du règlement 1022A-2003.*



No de résolution  
ou annotation

Étape A :	Implantation des 3 forages Qualitas Géoconseil	500 \$ (+ taxes)
Étape B :	Forages stratigraphiques Qualitas Géoconseil	6 825 \$ (+ taxes)
	J.M. Massé & Fils Inc. (mobilisation et démobilitation)	3 800 \$ (+ taxes)
	J.M. Massé & Fils Inc. (3 forages plus 3 tubages)	22 830 \$ (+ taxes)
Étape C :	Puits d'essai crépiné (sur le meilleur forage) (Cette étape ne sera réalisée que si les forages stratigraphiques ont révélé un site d'intérêt hydrogéologique).	
	Qualitas Géoconseil	3 400 \$ (+ taxes)
	J.M. Massé & Fils Inc.	13 899 \$ (+ taxes)
Étape D :	Pompage d'essai synchrone sur le nouveau puits et le puits F-2/03 (Cette étape ne sera réalisée que si le nouveau puits est utilisable)	
	Qualitas Géoconseil	9 400 \$ (+ taxes)
	J.M. Massé & Fils Inc.	16 520 \$ (+ taxes)
Étape E :	Rapport hydrogéologique Qualitas Géoconseil	6 000 \$ (+ taxes)

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-490**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur du service des travaux publics et techniques, daté du 17 novembre 2003, concernant des travaux supplémentaires de réparations mineures de pavage, phase II.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie un contrat de travaux additionnels de réparations mineures de pavage à la compagnie Pavage Sainte-Adèle Inc. au montant de 17,683.27\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-491**

*ATTENDU la lettre transmise le 5 novembre 2003 par Mme Caroline Archambault, directrice de l'École Saint-Joseph, requérant l'appui du Conseil Municipal au projet « Vers le pacifique » afin de contrer la violence liée à l'intimidation à l'école.*

*ATTENDU que l'objectif de ce programme est de promouvoir la gestion pacifique des conflits auprès des jeunes, des enseignants et des parents et de développer des outils pédagogiques afin de faciliter l'enseignement de la résolution de conflits et de la médiation dans les milieux scolaires.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun d'offrir l'appui de la Ville au projet susdit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil appuie les organisateurs du projet susdit en accordant une aide financière de 1 000\$ à même le budget 2003 et 1 000\$ à même le budget 2004, le tout pour les fins susdites.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

- 1) *Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 343,295,00\$ pour la période du 4 au 10 octobre 2003.*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 426,131.51\$ pour la période du 11 au 17 octobre 2003.*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 117,138.57\$ pour la période du 18 au 24 octobre 2003.*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 488,705.40\$ pour la période du 25 au 31 octobre 2003.*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 229,839.76\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 novembre 2003.*
  - *Engagements au montant de 130,493.47\$ pour la période du 15 octobre au 11 novembre 2003.*
- 2) *Listes des comptes à payer au montant de 354,634.32\$ pour le mois d'octobre 2003.*
- 3) *Rapports :*
  - *Service de police : septembre 2003.*
  - *Travaux publics et techniques : septembre 2003.*
  - *Prévention des incendies : octobre 2003.*
  - *Urbanisme : octobre 2003.*
- 5) *Procès-verbaux du Comité de circulation et de sécurité routière – réunions du 7 juillet et 3 novembre 2003.*
- 6) *Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion du 9 septembre 2003.*
- 7) *Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunion du 28 octobre 2003.*
- 8) *Rapport périodique sur les revenus et les dépenses au 31 octobre 2003.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal, Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert, déposent leur document intitulé « divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil » et ce, pour l'année 2004.

\*\*\*\*\*

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, Monsieur le Maire fait rapport sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2003; celui-ci dépose également son rapport daté du 17 novembre 2003, la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ que la Ville a conclus depuis le dernier dépôt du rapport sur la situation financière de la Ville en novembre 2002, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus au cours de cette période avec un même co-contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense qui dépasse 25 000\$.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 21H02 et se termine à 21H04.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-492**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21H04.**

---

M. Jean-Paul Cardinal, Maire

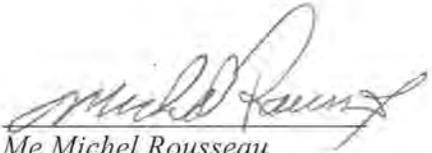
---

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier, les 12, 13 et 14 décembre 2003, l'avis de convocation des séances spéciales du 15 décembre 2003, devant être tenues à 19H30 et à 21H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 15 décembre 2003 à 19H30, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 19H30 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-493**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gary Quenneville***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2004-2005-2006, totalisant une somme de 12,126,000\$, soit 2,477,400\$ en 2004, 5,760,000\$ en 2005, et 3,888,600\$ en 2006, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

\*\*\*\*\*

*Après l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2004-2005-2006, Monsieur le Maire explique le document intitulé « programme triennal des dépenses en immobilisations ».*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Aucune question n'est posée aux membres du Conseil lors de la période de questions sur le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2004-2005-2006.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-494**

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 19H40.***

*M. Jean-Paul Cardinal, Maire*

*Me Michel Rousseau, Avocat/greffier*



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 15 décembre 2003 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2003-495**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 décembre 2003, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants :*

**à la rubrique « Avis de motion » :**

*D 4) Avis de motion – fermeture hivernale d'une partie de la rue Lesage.*

**à la rubrique « Résolutions » :**

*F 32) Appui au Fonds Régional d'investissement Jeunesse.*

*F 33) Aide financière à Festivités au Cœur des Saisons « Les Plaisirs d'Hiver de Sainte-Adèle ».*

**RÉSOLUTION NO. 2003-496**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2003, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2003, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.*

**AVIS DE MOTION NO. 36-2003**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter un emprunt pour pourvoir au paiement des frais de refinancement de divers règlements.*



No de résolution  
ou annotation

**AVIS DE MOTION NO. 37-2003**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 1007-2001 pour décréter un arrêt obligatoire sur le chemin de la Rivière-à-Simon, à l'entrée de l'autoroute 15 Sud près du chemin du Mont-Gabriel.*

**AVIS DE MOTION NO. 38-2003**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 993-2000 pour décréter l'ajout de trois (3) cases de stationnement à l'Entraide Bénévole des Pays d'En-Haut.*

**AVIS DE MOTION NO. 39-2003**

*Le Conseiller Municipal Gérald Jalbert donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter la fermeture de la descente de la rue Lesage, entre les rues Ouimet et Blondin et ce, pour la saison hivernale.*

**RÈGLEMENT NO. 1007-J-2003**

**RÉSOLUTION NO. 2003-497**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement 1007-J-2003, amendant l'annexe « A » du règlement numéro 1007-2001 concernant les arrêts obligatoires, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1022-A-2003**

**RÉSOLUTION NO. 2003-498**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement 1022-A-2003, décrétant la confection d'études préparatoires supplémentaires, des travaux supplémentaires de recherches en eaux souterraines dans le secteur des puits Ronchamp ainsi que dans la zone « B », le paiement de tous les honoraires professionnels et tous les frais inhérents, et pour emprunter une somme de 192 900\$ pour ce faire, le tout dans le cadre du dossier d'amélioration de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 1046-2003**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-499**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement 1046-2003, décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2004, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1047-2003**  
**RÉSOLUTION NO. 2003-500**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement 1047-2003, afin d'approprier les sommes nécessaires pour pourvoir à des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2004, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2003-501**

*ATTENDU le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière, rédigé suite à la réunion du 3 novembre 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les recommandations dudit comité concernant les résolutions suivantes :*

**Résolution 03-11-098 :**

- Mandat au directeur des services techniques – écrire à la compagnie Limocar – revoir le trajet des autobus Limocar qui arrêtent à la Pharmacie Brunet.

**Résolution 03-11-101 :**

- Mandat au directeur du service de police et au directeur des services techniques – étude pour l'implantation d'arrêts à l'intersection de l'entrée/sortie de l'autoroute 15 et la rue du Bourg-Joli..

**Résolution 03-11-106 :**

- Mandat au directeur des services techniques – installation d'un panneau « sortie cachée » sur la rue de la Rivière.



No de résolution  
ou annotation

**Résolution 03-11-107 :**

- Mandat au directeur des services techniques – écrire aux résidants de la rue de l'Orée-des-Bois afin qu'ils réduisent la vitesse sur ladite voie de circulation

**Résolution 03-11-108 :**

- Mandat au directeur des services techniques – écrire à la Société Canadienne des Postes pour le déplacement des boîtes postales dans le secteur du Lac Millette vers le terrain municipal situé à l'intersection du chemin du Moulin et du boulevard de Sainte-Adèle.

**Résolution 03-11-109 :**

- Mandat au directeur des services techniques – aménagement d'un fossé sur le terrain situé au nord du chemin du Moulin.

**Résolution 03-11-111 :**

- Mandat au directeur des services techniques – préparation d'un croquis du stationnement du parc linéaire (secteur Mont-Rolland) montrant les aménagements proposés ainsi que les parcelles de terrain à acquérir, le cas échéant.

*QUE, de plus, ce Conseil accepte le procès-verbal susdit.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-502**

*ATTENDU que l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle a fait parvenir à la Ville de Sainte-Adèle, le 4 novembre 2003, par l'entremise de sa directrice, Mme Claudette Laroche, les prévisions budgétaires pour l'année 2004.*

*ATTENDU que ce Conseil a pris connaissance du document susdit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2004 de l'organisme précité, comprenant l'assumption de la quote-part de la Ville de Sainte-Adèle au déficit dudit organisme, tel qu'il appert au document susdit.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-503**

*ATTENDU que lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association des Restaurateurs du Québec, M. Claude Descôteaux, copropriétaire du Restaurant Chez Milot, a été élu au poste de président de ladite association.*

*ATTENDU que M. Descôteaux est impliqué depuis de nombreuses années au sein de l'organisme susdit voué à la défense des intérêts des restaurateurs.*

*ATTENDU que ce Conseil désire féliciter M. Descôteaux pour son nouveau rôle au sein de ladite association.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil offre ses plus sincères félicitations à M. Claude Descôteaux et ce, au nom de la population adéloise, pour sa nomination à titre de président de l'Association des Restaurateurs du Québec.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-504**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 3 novembre 2003, concernant la vérification et l'analyse des postes de chloration et de suppression des sorties d'eau potable.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie un mandat d'inspection pour les stations d'alimentation en eau potable aux Entreprises Jonathan Grenon et ce, pour les mois de novembre et décembre 2003 au montant mensuel de 1,608\$, plus taxes si applicables.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-505**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 21 novembre 2003, relativement à un mandat de négociation pour le renouvellement de la convention collective des employés régis par le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN).*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Me Gérard Caisse pour les fins susdites, le tout sous réserve que les honoraires professionnels et tout autre déboursé pour ce faire ne dépassent pas le maximum prévu dans les circonstances dans le cadre de l'octroi d'un mandat de gré à gré selon les dispositions de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-506**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 6 novembre 2003, relativement à l'octroi d'une subvention à la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et octroie pour ce faire une subvention d'un montant équivalant aux taxes municipales imposées pour l'année 2003 sur la partie des bâtiments non loués et ceux occupés par la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-507**

*ATTENDU le rapport de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, daté du 17 novembre 2003, concernant un montant à attribuer pour la réception annuelle des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme, incluant Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal et M. Yvon Nielly dudit service, ainsi que les conjoints respectifs desdits mandataires.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie pour ce faire une somme de 1 000\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-508**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Transport Adapté des Laurentides et ce, pour l'année 2004, à l'exception cependant des dispositions de l'article 12 concernant le renouvellement par tacite reconduction.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville, sur laquelle devra être enlevé l'article 12.*

*QUE de plus ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la contribution de la Ville de Sainte-Adèle au Transport Adapté des Laurentides, pour l'année 2004, au montant de 16 122.60\$, tel qu'il appert à la facture jointe à la présente pour en faire partie intégrante.*



No de résolution  
ou annotation

Avant l'adoption de la résolution ci-après, Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard dévoile son intérêt et indique qu'il ne votera pas sur le projet de résolution et ne participera pas aux délibérations concernant ledit projet. De plus, celui-ci s'est retiré de la salle des délibérations en comité plénier lorsque ledit projet fut discuté par les membres du Conseil.

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-509**

ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 21 novembre 2003, concernant l'abandon d'une servitude d'aqueduc sur une partie des lots 7 et 8A, rang 3, Canton Morin.

ATTENDU que ladite conduite n'est plus utilisée depuis de nombreuses années.

ATTENDU qu'il y a lieu d'abandonner la servitude pour ce faire, sans obligation pour la Ville d'enlever ledit tuyau d'aqueduc.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil mandate Me André Voizard, notaire, pour rédiger l'acte nécessaire pour ce faire et recevoir les signatures requises dans les circonstances en y précisant que la Ville de Sainte-Adèle ne procédera pas à l'enlèvement de ladite infrastructure, le tout aux frais de la Ville.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite servitude, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-510**

ATTENDU les rapports de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, datés du 20 novembre et 10 décembre 2003, relativement à l'embauche d'employés temporaires au Centre de Ski Les Pentes 40/80,

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil engage M. Claude Leroux à titre de manœuvre et ce, rétroactivement au 10 novembre 2003.

QUE de plus ce Conseil engage les personnes suivantes à titre de « préposé » et ce, à partir du 19 décembre 2003 :

M. Jason Iafano  
M. Mathieu Coursol  
M. Christian David  
M. Maxime Piché  
M. Germain Beauchamp  
M. David Lavallée  
M. Zakary Desrosiers



No de résolution  
ou annotation

M. Maxime Vincent Couler  
M. Daniel Généreux  
M. Guy Leblanc  
M. François Laurin  
M. Adam Brissette

*Le tout à titre d'employés temporaires et selon les besoins dudit service.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-511**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 20 novembre 2003, relativement à la réception, par la Ville, d'une subvention du Ministère de la Culture, dans le cadre du programme de soutien au développement des collections des bibliothèques autonomes.*

*ATTENDU que ce Conseil désire appliquer la totalité de la subvention aux fins indiquées audit rapport.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat de livres supplémentaires pour un montant de 7,380\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-512**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 4 décembre 2003, relativement à une demande de délai supplémentaire pour finaliser les travaux du parc-école Saint-Joseph.*

*ATTENDU que les lampadaires destinés aux fins susdites ne peuvent être livrés et installés pour le 31 décembre 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande au Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, d'accorder un délai supplémentaire jusqu'au 29 février 2004, afin de finaliser les travaux du parc-école Saint-Joseph, considérant le deuxième « ATTENDU » de la présente résolution, le tout afin de permettre à la Ville de bénéficier de la subvention dudit ministère, laquelle avait été confirmée pour ce faire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-513**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 17 novembre 2003, relativement au paiement d'une facture au montant de 5 504.88, émise par le Commissaire en Déontologie Policière le 12 novembre 2003, pour le dossier numéro 2003-0326.*



No de résolution  
ou annulation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture susdite pour les fins précitées.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-514**

*ATTENDU l'offre d'achat présentée par M. Serge Polewska le 1<sup>er</sup> octobre 2003, relativement à l'acquisition d'une partie du lot P.1A, rang 3, Canton Morin, pour une somme de 5 000\$, plus taxes.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil présente une contre-offre à M. Serge Polewska pour une somme de 5 500\$, plus taxes, pour la vente par la Ville de Sainte-Adèle de l'immeuble susdit, laquelle devra être acceptée au plus tard le 19 janvier 2004 par ledit requérant.*

*QUE, si ledit requérant accepte ladite contre-offre, la vente soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.*

*QU'un plan d'arpenteur et une description technique soient transmis à la Ville par ledit requérant, à ses frais, lequel document sera annexé audit contrat de cession.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le requérant.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-515**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture d'uniformes et d'équipements pour le service de police, incluant les répartiteurs.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie C.L.B. Uniformes Inc. pour les fins précitées et selon les prix unitaires par article indiqués au bordereau de soumission, taxes incluses, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2003-516**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 4 décembre 2003, concernant l'embauche d'un policier temporaire au service de police de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche, rétroactivement au 8 décembre 2003, Monsieur Patrick Bourgon, à titre de policier temporaire au service de police de la Ville de Sainte-Adèle, le tout selon la convention collective de travail pertinente.*

### **RÉSOLUTION NO. 2003-517**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de produits pétroliers pour l'année 2004.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les soumissions les plus basses déposées pour ce faire, selon les prix unitaires suivants déposés par les adjudicataires, tenant compte de l'O.B.G. au moment du dépôt des soumissions, celui-ci pouvant varier durant l'année 2004 :*

<b><u>Type de produits</u></b>	<b><u>Adjudicataire</u></b>	<b><u>Prix unitaire</u></b>
Essence ordinaire sans plomb - 1	Ultramar Ltée	0,5904/litre
Diesel clair	Ultramar Ltée	0,5394/litre
Diesel clair d'hiver - 2	Ultramar Ltée	0,5494/litre

*QUE toutes les taxes applicables soient ajoutées aux prix susdits.*

*QUE toutes les soumissions reçues pour l'achat d'huile à chauffage, pour l'année 2004, soient rejetées à toutes fins que de droit, considérant les dispositions de la résolution numéro 2003-238.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2003-518**

*ATTENDU la requête produite par M. Denis Paquette relativement à des dommages subis le 19 septembre 2003.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser le requérant susdit d'une somme de 51.72\$, en règlement complet et final de ladite réclamation, sous réserve cependant de la signature au préalable d'une quittance pour ce faire par ledit requérant.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-519**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le renouvellement des assurances générales de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 31 décembre 2003 au 31 décembre 2004.*

*ATTENDU le rapport d'analyse et la recommandation transmis au Conseil par la firme Guy Turcot & Associés Inc. en date du 7 décembre 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission pour le renouvellement des assurances susdites, déposée par le courtier Lemieux Ryan & Associés concernant les protections et les franchises apparaissant au tableau de comparaison « B » annexé à la présente pour en faire partie intégrante, le Conseil choisissant la franchise de 10 000\$ dans la section « biens ».*

*QUE les primes totalisant une somme de 170 876\$, plus taxes, soient assumées par la Ville pour les fins susdites.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-520**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution 2003-486 afin d'inscrire en lieu et place de « Gestion Bussey Inc. » les mots « Les Placements Bussey Inc. ».*

*QUE dès lors ce Conseil entérine la signature des mandataires de la Ville à l'entente intervenue avec ladite compagnie.*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2003-521**

*ATTENDU que le Conseil a adopté le 27 octobre 2003 la résolution 2003-439, pour autoriser la signature d'une entente entre la Ville de Sainte-Adèle et Investieriam Inc. relativement au projet de construction situé au Mont-Gabriel.*

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun, suite à certaines requêtes, de modifier l'entente susdite.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir avec la compagnie précitée pour les fins susdites, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'entente modifiée, pour et au nom de la Ville.*

*QUE toute résolution inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.*

### **RÉSOLUTION NO. 2003-522**

*ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 567 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QU'une demande soit présentée à la Caisse Populaire des Pays d'En-Haut, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle les sommes nécessaires requises pour son administration jusqu'à ce que celle-ci perçoive les taxes et autres compensations imposées pour l'année fiscale 2004.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à demande en conséquence.*

### **RÉSOLUTION NO. 2003-523**

*ATTENDU les rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, et M. Denis Leclerc, directeur général, datés du 8 décembre 2003, relativement à l'achat de lames et de patins pour charrues du service des travaux publics.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat des équipements susdits chez DRL Beaudoin Équipement, le tout pour une somme de 6,796.63\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-524**

*ATTENDU le rapport de M. André Mongeau, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 4 décembre 2003, concernant le renouvellement du contrat de déneigement d'une partie du chemin des Hauteurs et de la rue Raymond, pour la saison hivernale 2003/2004.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde le contrat précité à Excavation Serge Robert Enr., le tout pour une somme de 11 220\$, taxes incluses, payable en 3 versements égaux et consécutifs en janvier 2004, mars 2004 et mai 2004, sous réserve cependant de l'acceptation, au préalable, de la conformité des travaux réalisés.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-525**

*ATTENDU la lettre transmise le 24 novembre 2003 à Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal par la présidente de Loisirs Laurentides, Mme Francine Asselin-Bélisle, concernant le projet d'implantation d'une maison pour les Amis de la Nature, laquelle structure d'accueil sera intégrée au pôle central qu'est la gare de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que ce projet générera des retombées économiques dans la région et positionnera notre région dans le créneau du tourisme social sur la scène internationale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil informe officiellement ledit organisme que la Ville de Sainte-Adèle appuie cette démarche laquelle bénéficiera à l'ensemble de la communauté adéloise d'une part et de la région immédiate d'autre part.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2003-526**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 9 décembre 2003, concernant le renouvellement des contrats d'entretien des systèmes téléphoniques installés à l'hôtel de ville, au service des travaux publics et au service des loisirs pour l'année 2003/2004.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte le renouvellement des contrats susdits avec la compagnie Élitel Communication, tel qu'il appert ci-après :*

Système téléphonique (hôtel de ville)	du 20.06.03 au 19.06.04	2 147 \$ plus taxes
Système téléphonique (loisirs)	du 10.08.03 au 09.08.04	300 \$ plus taxes
Système téléphonique (travaux publics)	du 17.11.03 au 16.11.04	450 \$ plus taxes
Messagerie vocale (travaux publics)	du 17.11.03 au 16.11.04	275\$ plus taxes

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-527**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion tenue le 25 novembre 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

Résolution C.C.U. '2003-155

**Club Voyages Sainte-Adèle, Groupe Lyras**  
974, rue Valiquette  
- **Affichage.**

Résolution C.C.U. '2003-156

**Centre de copies Nor-Image**  
1401, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Affichage.**

Résolution C.C.U. '2003-158

**M. Michael Vaillancourt – Entrepôts sortie 64**  
169, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Affichage.**

Résolution C.C.U. '2003-159

**Salle de quilles et billard – M. Michel Lagacé**  
1717, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Déblai-remblai.**



No de résolution  
ou annotation

Résolution C.C.U. '2003-160

**M. Ronald Bussey**

2620, rue du Torrent

- **Affichage (projet de développement rue du Hameau).**

*QUE, de plus, ce Conseil accepte la recommandation dudit comité à l'effet de refuser la demande de P.I.A. suivante :*

Résolution C.C.U. '2003-157

**Centre Commercial Sainte-Adèle**

1071 à 1085, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation (peinture).**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-528**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 3045, rue Paquette, et dont la nature est de réduire la marge latérale droite à 0,97 mètre au lieu de la marge prescrite par la réglementation actuelle de 2 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme rédigée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 25 novembre 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 19 janvier 2004 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.*

**RÉSOLUTION NO. 2003-529**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture numéro 235282, au montant de 12 163.89\$, taxes incluses, émise par la firme d'ingénieurs CIMA + pour des honoraires professionnels d'ingénierie, relativement à l'aménagement de routes municipales.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2003-530

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture numéro 62077, au montant de 6 900\$, plus taxes, émise par le Journal des Pays d'En-Haut, pour la préparation, l'impression et la distribution du bulletin municipal « La Croisée ».*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :*

### RÉSOLUTION NO. 2003-531

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU les recommandations favorables transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 28 octobre 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :*

**M. Martin Bisson et Mme Julie Méthot**

*Réduire la marge latérale droite à 3,27 mètres, au lieu de 4 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Situation : 720, rue Fribourg*

**M. Germain Bélec**

*Réduire la marge avant à 3,04 mètres, au lieu de 7 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Situation : 1795, rue Garibaldi*

*QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.*

### RÉSOLUTION NO. 2003-532

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 11 décembre 2003, relativement à une demande d'appui pour l'organisation du Salon de la Jeunesse, prévu pour mai 2004.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE la Ville de Sainte-Adèle appuie le sous-comité du Salon de la Jeunesse dans sa demande pour obtenir une subvention du Fonds Régional d'investissement Jeunesse pour l'organisation d'un Salon Jeunesse, prévu pour mai 2004.*

*QUE le directeur du service des loisirs, M. Christian Nadeau, soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

### **RÉSOLUTION NO. 2003-533**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'émission d'un chèque au montant de 7,000\$ relativement au financement de l'événement « Les Plaisirs d'Hiver de Sainte-Adèle », qui aura lieu les 24 et 25 janvier 2004.*

*QUE la somme susdite soit versée à Festivités au Cœur des Saisons pour les fins précitées.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu et ce, à même le budget 2004.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports suivants :*

1) *Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 196,145.38\$ pour la période du 8 au 14 novembre 2003.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 167,626.06\$ pour la période du 15 au 21 novembre 2003.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 58,676.57\$ pour la période du 22 au 28 novembre 2003.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 104,280.16\$ pour la période du 29 novembre au 6 décembre 2003.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 805,647.94\$ pour la période du 6 au 12 décembre 2003.*
- *Engagements au montant de 187,494.29\$ pour la période du 12 novembre au 9 décembre 2003.*

2) *Rapports :*

- *Service de police : octobre 2003.*
- *Urbanisme : novembre 2003.*
- *Loisirs : novembre 2003.*
- *Cour municipale : octobre 2003.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H50 et se termine à 21H05.*

\*\*\*\*\*

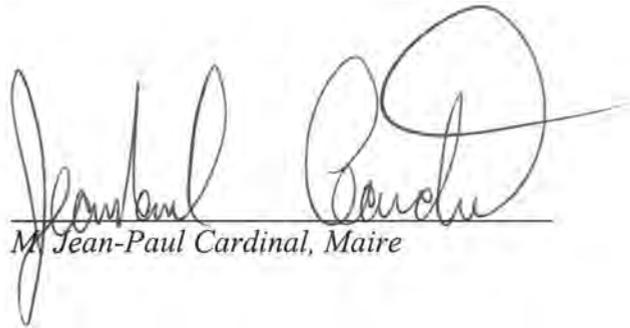
**RÉSOLUTION NO. 2003-534**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 21H05.*



M. Jean-Paul Cardinal, Maire



Me Michel Rousseau, Avocat/greffier

\*\*\*\*\*

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 15 décembre 2003 à 21H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 21H10 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2003-535**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : **M. le Maire Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2004 de la Ville de Sainte-Adèle, comportant des revenus et des dépenses au montant de 15,076,926\$ soient acceptées et adoptées telles que présentées et copies remises à chaque membre du Conseil.*

\*\*\*\*\*

*Après l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2004, Monsieur le Maire explique les dispositions de celles-ci, incluant les différents taux de taxes et compensations pour l'année 2004.*

*Aucune question n'est posée aux membres du Conseil lors de la période de questions sur les prévisions budgétaires pour l'année 2004.*

\*\*\*\*\*

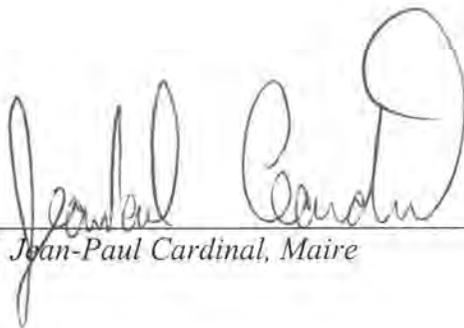
**RÉSOLUTION NO. 2003-536**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** **Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 21H40.*



M. Jean-Paul Cardinal, Maire



Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation